

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 58

VENDREDI 27 JUILLET 2018



# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 27 JUILLET 2018

Pages

### ARRONDISSEMENTS

#### CAISSES DES ÉCOLES

**Caisse des Ecoles du 12<sup>e</sup> arrondissement.** — Délégation de signature de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement en sa qualité de Présidente de la Caisse des Ecoles (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 2988

#### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.** — Arrêté n° 2018.19.34 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état-civil (Arrêté du 20 juillet 2018) ..... 2988

### VILLE DE PARIS

#### CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

**Reprise** des concessions funéraires sises dans les divisions 6, 50, 82, 85 et 86 à l'état d'abandon dans le cimetière du Père Lachaise (Arrêté du 10 juillet 2018) ..... 2989

Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon ..... 2989

**Reprise** par la Ville de Paris de sépultures dont la durée expire en 2019 (Arrêté du 13 juillet 2018) ..... 2990

#### RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Ouverture** d'un concours sur titres avec épreuves pour l'accès au corps des ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique (Arrêté du 19 juillet 2018) .... 2991

### RESSOURCES HUMAINES

**Arrêté complétant l'article 25 de la délibération 2018 DRH 6** fixant le statut particulier des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes (Arrêté du 20 juillet 2018) ..... 2992

**Désignation** des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de l'Information et de la Communication (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 2992

### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 12459** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans deux voies du 10<sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 20 juillet 2018) ..... 2993

**Arrêté n° 2018 T 12111** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 2993

**Arrêté n° 2018 T 12362** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation, rue Émile Borel, à Paris 17<sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) ..... 2994

**Arrêté n° 2018 T 12374** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Nationale, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2018) ..... 2994

**Arrêté n° 2018 T 12404** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Rendez-Vous, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2018) ..... 2995

**Arrêté n° 2018 T 12427** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard Vincent Auriol, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 2995

**Arrêté n° 2018 T 12432** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Auguste Blanqui, à Paris 13<sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 2996

**Arrêté n° 2018 T 12436** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) ..... 2996

<b>Arrêté n° 2018 T 12437</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Wallons, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2996
<b>Arrêté n° 2018 T 12438</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Charenton, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2997
<b>Arrêté n° 2018 T 12439</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Peupliers, à Paris 13 <sup>e</sup> — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2997
<b>Arrêté n° 2018 T 12440</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Camille Flammarion, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	2998
<b>Arrêté n° 2018 T 12441</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Pereire, rue Béliador et rue Waldeck Rousseau, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2998
<b>Arrêté n° 2018 T 12442</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Arthur Ranc, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2999
<b>Arrêté n° 2018 T 12444</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Francis Garnier, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2999
<b>Arrêté n° 2018 T 12445</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	2999
<b>Arrêté n° 2018 T 12446</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de La Joncquière, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3000
<b>Arrêté n° 2018 T 12448</b> modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement et de la circulation générale rue de Naples, à Paris 8 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	3000
<b>Arrêté n° 2018 T 12450</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 juillet 2018) .....	3001
<b>Arrêté n° 2018 T 12451</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation rue Legendre, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3001
<b>Arrêté n° 2018 T 12452</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation dans diverses voies du 5 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3002
<b>Arrêté n° 2018 T 12453</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies du 10 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 24 juillet 2018) .....	3002
<b>Arrêté n° 2018 T 12455</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue Arthur Rozier, à Paris 19 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 24 juillet 2018) .....	3003
<b>Arrêté n° 2018 T 12461</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3003
<b>Arrêté n° 2018 T 12464</b> modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Lecourbe, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3004
<b>Arrêté n° 2018 T 12466</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Jean de la Fontaine, à Paris 16 <sup>e</sup> — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 20 juillet 2018) .....	3004
<b>Arrêté n° 2018 T 12467</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pasteur Marc Boegner, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2018) .....	3005

<b>Arrêté n° 2018 T 12472</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Emile Levassor, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2018) .....	3005
<b>Arrêté n° 2018 T 12474</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Regnault, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2018) .....	3006
<b>Arrêté n° 2018 T 12475</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Guillaume Apollinaire, à Paris 6 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 juillet 2018) .....	3006
<b>Arrêté n° 2018 T 12476</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Guillaumot, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	3007
<b>Arrêté n° 2018 T 12478</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Brillat Savarin, rue de la Poterne des Peupliers et rue des Peupliers, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	3007
<b>Arrêté n° 2018 T 12483</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Abel Hovelacque, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) ..	3008
<b>Arrêté n° 2018 T 12489</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Vergniaud, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	3008
<b>Arrêté n° 2018 T 12494</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place Ginette Hamelin et rue de Bercy, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	3009
<b>Arrêté n° 2018 T 12495</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Mouffetard, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) .....	3009

DÉPARTEMENT DE PARIS

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

<b>Autorisation</b> donnée à la S.A.S. « Les Impeccables » d'exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3010
<b>Autorisation</b> donnée à la S.A.R.L. « LES TROIS A », d'exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3010
<b>Fixation</b> , pour l'exercice 2018, de la dotation globale du SAMSAH PRÉPSY, géré par l'organisme gestionnaire PRÉPSY situé 14, rue de la Fontaine à Mulard, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 27 juin 2018) .....	3011
<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au service d'actions éducatives à domicile AED ENFANT PRESENT, géré par l'organisme gestionnaire ENFANT PRESENT situé 1-7, rue Pierre Gourdault, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 17 juillet 2018) .....	3011
<b>Fixation</b> , pour l'exercice 2018, des dépenses et des recettes prévisionnelles du siège social SIEGE ENFANT PRESENT, géré par l'organisme gestionnaire ENFANT PRESENT situé 15-21, rue des Montibœufs, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 17 juillet 2018) .....	3012
<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au centre d'activités de jour médicalisé FEDERATION APAJH, géré par l'organisme gestionnaire FEDERATION DES APAJH situé 48, rue Gilbert Cesbron, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) .....	3013

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au foyer d'accueil médicalisé FEDERATION APAJH, géré par l'organisme gestionnaire FEDERATION DES APAJH situé 48, rue Gilbert Cesbron, à Paris 17<sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 3013

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du prix de journée globalisé du dispositif de mise à l'abri en urgence DMAU, géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 29, rue Pajol, à Paris 18<sup>e</sup> (Arrêté du 19 juillet 2018) ..... 3014

**Fixation**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au centre parental ESTRELIA, géré par l'organisme gestionnaire ESTRELIA situé 53-59, rue Riquet, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) ..... 3014

## PRÉFECTURE DE POLICE

### TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

**Arrêté n° DTPP-2018-799** portant homologation de l'enceinte sportive « Piscine Georges Vallerey » située 148, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup> (Arrêté du 18 juillet 2018) ..... 3015

**Arrêté n° DTPP 2018-800** modifiant l'arrêté n° 2018-333 du 26 mars 2018, donnant agrément à la société PROTECTIM FORMATION pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur (Arrêté du 18 juillet 2018) ..... 3016

**Arrêté n° 2018-00528** modifiant l'arrêté n° 2017-00921 du 6 septembre 2017 interdisant l'arrêt et le stationnement des véhicules devant certains établissements scolaires et d'enseignement secondaire à Paris (Arrêté du 20 juillet 2018) ..... 3016  
Annexe : adresses des établissements concernés ..... 3017

**Arrêté n° 2018 T 12420** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement cour Saint-Eloi, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 23 juillet 2018) ..... 3017

**Arrêté n° 2018 T 12449** instituant une aire piétonne provisoire les dimanches et jours fériés du 22 juillet au 26 août 2018 à Paris, 16<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de l'opération « Paris Respire » (Arrêté du 20 juillet 2018) ... 3017

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### URBANISME

**Avis** aux constructeurs..... 3018

**Liste** des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3018

**Liste** des demandes de permis de construire déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3019

**Liste** des demandes de permis de démolir déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3022

**Liste** des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3023

**Liste** des permis d'aménager autorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3044

**Liste** des permis de construire autorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3044

**Liste** des permis de démolir autorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018 ..... 3049

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### PARIS MUSÉES

**Organisation des élections** professionnelles des représentants du personnel au Comité Technique, au Conseil d'Administration et aux Commissions Consultatives Paritaires de Paris Musées (Arrêté du 20 juillet 2018) ... 3049

## POSTES À POURVOIR

**Direction des Affaires Scolaires.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Administrateur ou ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ou architecte voyer ..... 3050

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Administrateur ou ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ou architecte voyer ..... 3050

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance de poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ..... 3050

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité santé et sécurité au travail ..... 3050

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité architecture et urbanisme. — *Rectificatif* ..... 3050

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 3050

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 3051

**Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité systèmes d'information et du numérique ..... 3051

**Direction des Finances et des Achats.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 3051

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 3051

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 3051

<b>Direction des Finances et des Achats.</b> — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité .....	3051
<b>Direction Constructions Publiques et Architecture.</b> — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur et architecte d'administration parisienne (F/H) .....	3051
<b>Direction des Finances et des Achats.</b> — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) .....	3051
<b>Direction de la Voirie et des Déplacements.</b> — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Personnels de maîtrise. — Chef d'exploitation .....	3051
<b>Direction des Affaires Culturelles.</b> — Avis de vacance de quatre postes de Professeur des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris (F/H) .....	3052
<b>E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris.</b> — Avis de vacance de deux postes (F/H) .....	3054
1 <sup>er</sup> poste : assistant administrateur réseau et maintenance .....	3054
2 <sup>e</sup> poste : enseignant-chercheur Département Construction-Environnement.....	3055
<b>Paris Musées.</b> — Avis de vacance de trois postes (F/H)....	3056
1 <sup>er</sup> poste : chargé-e de recrutement et de la gestion de dossiers de formation .....	3056
2 <sup>e</sup> poste : attaché-e de conservation ou chargé-e d'études documentaires au département des Collections du Musée Carnavalet .....	3056
3 <sup>e</sup> poste : assistant-e chef de projets, chargé-e de la production des plans et schémas.....	3056

## ARRONDISSEMENTS

### CAISSES DES ÉCOLES

#### **Caisse des Ecoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. — Délégation de signature de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement en sa qualité de Présidente de la Caisse des Ecoles.**

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris,  
Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 ;

Vu les articles L. 212-10 à L. 212-12, L. 133-4 et L. 533-1, R. 212-24 à R. 213-33 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté en date du 22 mai 2014 donnant délégation de signature de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Présidente de la Caisse des Ecoles à M. Grégory MACRIPO, Directeur de la Caisse des Ecoles ;

Arrête :

Article premier. — Considérant l'absence pour congé de M. Grégory MACRIPO, Directeur de la Caisse des Ecoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, pour la période du 1<sup>er</sup> au 26 août 2018 inclus, délégation de la signature de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en sa qualité de Présidente de la Caisse des

Ecoles, sera donnée à M. Antoine PLASSON-FAVORITI, Directeur Adjoint des Ressources Humaines de la Caisse des Ecoles du 12<sup>e</sup>, pour les actes suivants :

- actes et décisions relatifs à l'exécution du budget :
- engagements, liquidations et ordonnancements des dépenses ;
- émission des titres de recettes.
- bons de commandes destinés aux fournisseurs ;
- déclaration des accidents du travail ;
- congés annuels du personnel ;
- devis de réparation et petits travaux nécessitant une intervention urgente.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- au Trésorier Principal de Paris, chargé des établissements publics locaux ;
- à l'intéressé.

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Catherine BARATTI-ELBAZ

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

#### **Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Arrêté n° 2018.19.34 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état-civil.**

Le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-26 et L. 2511-28 ;

Arrête :

Article premier. — Les fonctions d'officier de l'état-civil du Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement sont déléguées à :

— M. Jacques-Yves BOHBOT, Conseiller d'arrondissement, le lundi 23 juillet 2018.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement prévus à cet effet.

En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris (Secrétariat Général du Conseil de Paris) ;
- M. le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris ;
- M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;
- l'élu nommé désigné ci-dessus.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

François DAGNAUD

## VILLE DE PARIS

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

**Reprise des concessions funéraires sises dans les divisions 6, 50, 82, 85 et 86 à l'état d'abandon dans le cimetière du Père Lachaise.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

Vu la délibération en date du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné pouvoir à la Maire de Paris en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris et notamment les dispositions des articles 45 et 47 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2017 modifié, portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu les procès-verbaux dressés conformément aux dispositions du Code précité, ainsi que les différentes pièces annexées relatives à l'affichage, constatant que les concessions dont suit l'énumération, ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation qui y a été effectuée date d'au moins dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent les concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des lieux ;

Arrête :

Article premier. — Les concessions ci-après indiquées sises dans les divisions 6, 50, 82, 85 et 86 du cimetière du Père Lachaise, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la Ville de Paris.

Art. 2. — L'administration disposera librement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet au cimetière parisien de Thiais.

Art. 4. — Après accomplissement de ces différentes opérations, ces concessions reprises pourront être attribuées à des concessionnaires par la Maire de Paris.

Art. 5. — Les concessions reprises par la Ville de Paris pourront, lorsqu'elles accueillent une personnalité de renommée historique et/ou si elles présentent un intérêt architectural ou culturel ou paysager, être restaurées pour entrer dans le patrimoine culturel funéraire de la Ville de Paris.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché à la porte principale du cimetière.

Fait à Paris, le 10 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

La Cheffe du Bureau des Concessions

Florence JOUSSE

**Annexe : liste des concessions funéraires à l'état d'abandon**

Conformément aux dispositions des articles L. 22223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales, l'état d'abandon des concessions funéraires dont la liste suit a été constaté par procès-verbal établi contradictoirement aux dates indiquées ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> constat : 24 mars 2011 ;
- 2<sup>nd</sup> constat : 4 juin 2018 ;
- Arrêté du : 10 juillet 2018.

N° d'ordre	Nom du concessionnaire	Numéro de concession
<b>50<sup>e</sup> division</b>		
1	TOURNIER	282 PP 1850
<b>6<sup>e</sup> division</b>		
2	TREMEREL	273 PP 1874
<b>82<sup>e</sup> division</b>		
3	HEDOUIN	781 PP 1885
<b>85<sup>e</sup> division</b>		
4	ALBERT	143 CC 1922
<b>86<sup>e</sup> division</b>		
5	BONNERUE	583 PP 1876
6	BISTOR	2348 CC 1876
7	RENAULT	1654 CC 1876
8	BIAU	818 CC 1874
9	MORY	504 PP 1876
10	BOURREAU	2541 bis CC 1876
11	De GUYNEMER	447 PP 1876
12	DELANNOY	1337 PP 1877
13	ROCHER	1093 PP 1878
14	FABRE	450 PP 1883
15	BOUDET	1027 CC 1873
16	BIGARD	84 PP 1884
17	QUIGNON	445 PP 1884
18	VITRAC	1677 CC 1877
19	VILMOT	1542 CC 1877
20	COMPAND	529 PP 1877
21	SCHMITT	537 PP 1877
22	HADANCOURT	2817 CC 1877
23	BLONDEAU	252 CC 1870
24	De LINSINGEN	875 PP 1878
25	LAGARDE	996 PP 1880
26	BELNET	349 PP 1877
27	PRIOT	955 CC 1873
28	ROULLEAU	338 PP 1877
29	FIQUET	308 PP 1877
30	LANCEL de VILLENEUVE	296 PP 1877
31	DENY	269 PP 1877
32	RENAUD	225 PP 1877
33	SADOUL	171 PP 1877
34	MAYNIEL	160 PP 1877
35	COULEMBIER	625 PP 1876
36	COMBE	617 PP 1876
37	GAUTHIER	612 PP 1876
38	BRONIEWSKY	599 PP 1876
39	GRESSARD	3000 CC 1876
40	DONON	851 PP 1876
41	LEULLIER	464 PP 1884
42	VORIN	14 PP 1885
43	VOLLET	1473 CC 1877
44	DOUCET	432 PP 1892
45	STRONG	267 PP 1891

46	DEWITTE	317 PP 1891
47	CORNEVIN	425 PP 1890
48	CAUDRON	458 PP 1889
49	JOUY	1622 CC 1877
50	ADMANT	1401 CC 1877
51	POLLEAU	465 PP 1891
52	PICOT	217 PP 1885
53	RINGARD	2004 PP 1879
54	DIGWEED	1934 CC 1877
55	KINDORF	1903 CC 1877
56	De MONTESQUIOU	1857 CC 1877
57	MEUGE	1186 PP 1881
58	SORIEUL	1766 CC 1877
59	BONNEFILS	1628 CC 1877
60	LORENTZ	1700 CC 1877
61	CHARAUD	80 PP 1879
62	MEDVEDEFF	374 PP 1920
63	LAVENIR	103 PP 1894
64	PRUGNEAUX	440 PP 1877
65	DUMAGNOU	123 PP 1908
66	WHITE	262 PP 1894
67	BASSMADJIAN	3012 CC 1877
68	CHABANCE	2 PP 1886
69	BRUNEAU	49 PP 1891
70	HUSTACHE	204 PP 1913
71	DEBIOL	89 PP 1924
72	LEGENTIL	2346 CC 1877
73	LEMIERE	1290 CC 1877
74	MELLERIO	876 PP 1878
75	PETITOT	39 PP 1911
76	FORTUNA	2169 PP 1881
77	LUDLAM	1379 PP 1881
78	MOLIERE	191 PP 1907
79	BARBAVARA	172 PP 1905
80	RENOUX	270 PP 1879
81	DAGER	570 PP 1882
82	MARESCHAL et DANIEL	191 PP 1910
83	CROULLEBOIS	2414 CC 1877
84	GRAFFAUT	48 PP 1897
85	IBUERNE	1711 PP 1878
86	DONARD	792 PP 1886
87	GUILLEMET	1311 PP 1877
88	HOLTZ	58 PP 1915
89	CAILLOUX	2692 CC 1877
90	De ALVEAR	67 PP 1894
91	FISTIE	700 PP 1879
92	DAUDE	238 CC 1922
93	LANDRIN	2621 CC 1877
94	COLONNA CECCALDI	101 PP 1896
95	WEINACHTER	371 PP 1893
96	FOURCADE	43 PP 1897
97	DELAMPLE	2034 PP 1878
98	BAUDOIN	208 PP 1905
99	VON OVEN	98 PP 1899
100	INVERARITY	937 PP 1878
101	GUY	124 CC 1920
102	ASTRUC	3039 CC 1877
103	SOIRANT	46 PP 1907
104	GEORGET	2214 PP 1881
105	LECAT	2275 PP 1879

106	GAMON	160 PP 1895
107	PERS	2972 CC 1877
108	CADIOT	2890 CC 1877
109	VEYRAT	1782 CC 1877
110	LANSEL	33 PP 1908
111	ETTER	250 PP 1897
112	VELAIN	65 PP 1896
113	GUENEAU	533 PP 1893
114	DESJARDINS	2499 CC 1877
115	RIBOULLARD	343 PP 1879
116	DACHEUX	582 PP 1878
117	CHOLLET	3161 CC 1877
118	De POIX	289 PP 1919
119	DEGARDIN	2409 CC 1877
120	Héritiers LEMONON	1294 PP 1880
121	REY	140 PP 1883
122	SERVIER	346 PP 1885
123	GIRARD	1022 PP 1877
124	AUBRY	2348 CC 1877
125	LEFEVRE	2257 CC 1877
126	REQUIER	1755 CC 1877
127	De KHANIKOFF	2161 PP 1878
128	PONTICOPOULOS	107 CT 1946
129	TISSIER	1149 PP 1878
130	TOUSSARD	349 PP 1878
131	BARTLINSKI	801 PP 1877
132	LEFEBVRE	133 PP 1883
133	FRESSARD	2670 CC 1877
134	ROY	933 PP 1877
135	BOSC	1336 PP 1880
136	PEAUX	1071 PP 1877
137	MONCHABLON	1121 PP 1877
138	MANIGOT	1042 PP 1881
139	QUINQUET	244 PP 1878
140	MARMIER	114 PP 1878
141	LEJEUNE	919 PP 1877
142	BALLA	192 PP 1917
143	MARTIN	47 PP 1908
144	CHERY	968 PP 1878
145	COLLETTE	558 PP 1891
146	BLAVOT	467 PP 1892
147	COURTOIS	69 PA 1920
148	BIANCO	741 PP 1877
149	TRONCHE	95 PP 1896
150	ECHALIE	1007 PP 1882
151	PETIT	1119 PP 1877
152	RIEGERT	195 PP 1899
153	D'ASTIER de la VIGERIE	174 PP 1911
154	BIZET	139 PA 1918

**Reprise par la Ville de Paris de sépultures dont la durée expire en 2019.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les titres I « Police » et II, chapitre III « Cimetières et opérations funéraires » du livre II, et l'article R. 2223-5 ;

Vu l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 5 avril 2014 donnant délégation à Mme la Maire de Paris pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières en vertu de l'alinéa 8 de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris a délégué sa signature à Mme la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement et à certains de ses collaborateurs ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, les concessions funéraires ou cinéraires accordées pour une durée décennale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009, pour une durée trentenaire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1989, ou pour une durée cinquantenaire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1969, arriveront à expiration. Les familles pourront procéder à leur renouvellement selon les conditions précisées par le règlement général des cimetières de la Ville de Paris, dans le délai de deux ans suivant la date d'expiration de la période de concession.

**Article 2** : Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, les emplacements de terrains et les cases cinéraires concédés pour une durée décennale entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2007, pour une durée trentenaire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1987, ou pour une durée cinquantenaire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1967 qui n'auront pas été renouvelés par les familles dans le délai légal de deux ans, sont repris par l'administration, et pourront être réattribués.

**Article 3** : Les concessionnaires qui n'auront pas procédé au renouvellement des concessions énoncées à l'article 2, pourront disposer des monuments, signes funéraires et autres objets existant sur les concessions jusqu'au 31 décembre 2019. Faute pour les concessionnaires de se conformer à cette disposition, l'administration pourra enlever les objets désignés et en disposer librement.

**Article 4** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les sépultures en terrain commun accordées gratuitement pour une durée de cinq ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014 au cimetière parisien de Thiais sont reprises par l'administration.

**Article 5** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les emplacements accordés gratuitement pour une durée décennale à la 17<sup>e</sup> division du cimetière de Vaugirard entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009 sont repris par l'administration.

**Article 6** : Les concessions accordées pour une durée de six ans du cimetière parisien de Thiais n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement sont reprises par l'administration.

**Article 7** : Les terrains et cases cinéraires repris, après exhumation des cercueils et urnes qu'ils contiennent et l'enlèvement des monuments et ornements qu'ils supportent, pourront être à nouveau concédés par la Mairie de Paris.

**Article 8** : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », et affiché aux portes des Mairies d'arrondissement de Paris et dans les Bureaux des conservations de chacun des cimetières concernés.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef du Service des Cimetières*

Sylvain ECOLE

## RECRUTEMENT ET CONCOURS

### **Ouverture d'un concours sur titres avec épreuves pour l'accès au corps des ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif notamment aux conditions générales de recrutement de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 22 des 7 et 8 juillet 2008 modifiée, fixant les dispositions communes applicables à certains corps de catégorie A de la Ville ;

Vu la délibération DRH 6 des 2, 3 et 4 mai 2018 fixant le statut particulier applicable au corps des ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 52 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 fixant la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres d'accès au corps des ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres avec épreuves pour l'accès au corps des ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique sera ouvert, à partir du 19 novembre 2018 et organisé à Paris ou en proche banlieue pour, 18 postes.

Art. 2. — Les candidat-e-s pourront s'inscrire par internet sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) rubrique « Insertion, emploi et formations » du 10 septembre au 5 octobre 2018 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement — 2, avenue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à ce concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 2,5 cm libellée aux nom et adresse du-candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés ou déposés pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la Poste ou du Bureau du recrutement faisant foi).

Art. 3. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Compétences*

Céline LAMBERT

RESSOURCES HUMAINES

**Arrêté complétant l'article 25 de la délibération 2018 DRH 6 fixant le statut particulier des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes modifié ;

Vu la délibération 2018 DRH 6 relative au statut particulier applicable au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes notamment son article 21 ;

Sur proposition de la Directrice des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Les fonctions prises en compte pour l'application du 2 de l'article 25 de la délibération 2018 DRH 6 sont les suivantes :

- chef de service ;
- chef de bureau ;
- adjoint au chef de bureau ;
- chargé de mission ;
- chef de projet ;
- chef de service déconcentré ;
- chef de division ;
- chef de subdivision ;
- chef de domaine.

Art. 2. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prend effet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre et qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice des Ressources Humaines*

Frédérique LANCESTREMER

**Désignation des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de l'Information et de la Communication.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2017 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelé e-s à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de l'Information et de la Communication ;

Vu la demande du syndicat CFTC en date du 19 juillet 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désigné-e-s comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de l'Information et de la Communication :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- DIXMIER Victor
- COMMUN Christine
- CHAPON Maryline.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- ROSEAU Séverine
- LEROY Sébastien
- DHIER Pierre.

Art. 2. — L'arrêté du 13 novembre 2017 désignant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de l'Information et de la Communication est abrogé.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines et la Directrice de l'Information et de la Communication sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau  
des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

## VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 12459 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans deux voies du 10<sup>e</sup> arrondissement.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que la préparation et la réalisation d'une série télévisée nécessite la modification, à titre provisoire, des règles de stationnement dans deux voies, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon déroulement de ces opérations qui auront lieu du samedi 4 août à 20 h au dimanche 5 août 2018 à 20 h ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES VINAIGRIERS, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, depuis le n° 44 jusqu'au n° 42 ;

— RUE DES VINAIGRIERS, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, depuis le n° 39 jusqu'au n° 23 ;

— RUE LUCIEN SAMPAIX, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, depuis le n° 41 jusqu'au n° 33 ;

— RUE LUCIEN SAMPAIX, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 34 jusqu'au n° 28.

Ces dispositions sont applicables du samedi 4 août à 20 h au dimanche 5 août 2018 à 20 h.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de la production munis d'un ticket de stationnement délivré par la Ville de Paris/Mission Cinéma.

Art. 2. — Pendant la durée des opérations, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des opérations et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie  
et des Déplacements Déléguée aux Territoires*

Sandrine GOURLET

**Arrêté n° 2018 T 12111 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Brèche aux Loups, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet 2018 au 14 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DE LA BRÈCHE AUX LOUPS, 12<sup>e</sup> arrondissement, du n° 13 au n° 29, sur tout le stationnement payant ;

— RUE DE LA LANCETTE, 12<sup>e</sup> arrondissement, n° 25 sur 4 places et n° 26, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE LA BRÈCHE AUX LOUPS, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE LA DURANCE jusqu'au 25, RUE DE LA BRÈCHE AUX LOUPS.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12362 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation, rue Émile Borel, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que les travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Émile Borel, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux : du 11 juillet au 30 octobre 2018 inclus ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ÉMILE BOREL, 17<sup>e</sup> arrondissement.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12374 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Nationale, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0341 du 26 mars 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Nationale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 13 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 155, sur 5 places, jusqu'au 31 août 2018 inclus ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis n° 143 jusqu'au n° 149, sur 8 places, jusqu'au 31 août 2018 inclus ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 170, sur 6 places, jusqu'au 31 août 2018 ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, au n° 137 bis sur 3 places, jusqu'au 13 septembre 2018 inclus ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 113, sur 5 places, jusqu'au 13 septembre 2018 inclus ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 135, sur 1 place, jusqu'au 13 septembre 2018 inclus ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 166, 4 places réservées au stationnement des véhicules deux roues motorisés, jusqu'au 13 septembre 2018 inclus ;
- RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 131 bis, emplacement réservé au stationnement des véhicules deux roues motorisés, jusqu'au 13 septembre 2018 inclus.

L'emplacement situé au droit du n° 145, RUE NATIONALE, réservé aux personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire, est déplacé, à titre provisoire, au n° 17, RUE JEAN SÉBASTIEN BACH.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE JEAN SÉBASTIEN BACH jusqu'à la PLACE NATIONALE.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 145, RUE NATIONALE.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0341 du 26 mars 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au n° 166, RUE NATIONALE.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*  
Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12404 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Rendez-Vous, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Rendez-Vous, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 3 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU RENDEZ-VOUS, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*  
Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12427 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard Vincent Auriol, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par la société SAP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de la circulation générale boulevard Vincent Auriol, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 28 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE ALBERT BAYET entre le BOULEVARD VINCENT AURIOL, côté pair et le BOULEVARD VINCENT AURIOL, côté impair, jusqu'au 21 juillet 2018.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*  
Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12432 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Auguste Blanqui, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Auguste Blanqui, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juillet 2018 au 7 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 99, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12436 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de GRT GAZ, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE DAUMESNIL, 12<sup>e</sup> arrondissement (Bois de Vincennes) entre le candélabre n° 9954 et le candélabre n° 9957, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12437 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Wallons, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Wallons, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DES WALLONS, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12438 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 28 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE CHARENTON, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 177 et le n° 179, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui

concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12439 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de l'Hôpital Pitié Salpêtrière, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 26 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DES PEUPLIERS, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 24 et le n° 26, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12440 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Camille Flammarion, à Paris 18°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'avis favorable de la Roc ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation rue Camille Flammarion du 23 juillet 2018 au 24 août 2018 ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, RUE CAMILLE FLAMMARION, 18° arrondissement, la circulation est fermée au niveau du BOULEVARD NEY, 75018 Paris.

Art. 2. — A titre provisoire, la RUE CAMILLE FLAMMARION, 18° arrondissement, est mise en impasse dans sa partie comprise entre la RUE RENÉ BINET et le 3, RUE CAMILLE FLAMMARION, 75018 Paris.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Mission Tramway*

Christelle GODINHO

**Arrêté n° 2018 T 12441 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Pereire, rue Béliador et rue Waldeck Rousseau, à Paris 17°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Pereire, rue Béliador et rue Waldeck Rousseau, à Paris 17° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet 2018 au 5 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD PEREIRE, 17° arrondissement, côté pair, au droit des n°s 214 à 236, sur toutes les places de stationnement payant, soit 180 mètres linéaires.

Cette disposition est applicable du 30 juillet 2018 au 14 septembre 2018.

— RUE BELIDOR, 17° arrondissement, côté pair, au droit des n°s 2 à 6, sur 35 mètres linéaires dont 1 zone de livraison.

Cette disposition est applicable du 8 août 2018 au 28 septembre 2018.

— RUE WALDECK-ROUSSEAU, 17° arrondissement, côté pair, au droit des n°s 2 à 8, sur 65 mètres linéaires, dont 2 zones de livraison.

Cette disposition est applicable du 20 août 2018 au 5 octobre 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12442 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Arthur Ranc, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'avis favorable de la ROC ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation rue Arthur Ranc du 25 juillet 2018 au 24 août 2018 ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la RUE ARTHUR RANC, 18<sup>e</sup> arrondissement, est fermée à la circulation au niveau du BOULEVARD NEY, 75018 Paris.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée 18<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE HENRI HUCHARD et le n° 1, RUE ARTHUR RANC, 75018 Paris.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Mission Tramway*

Thomas SANSONETTI

**Arrêté n° 2018 T 12444 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Francis Garnier, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'avis favorable de la ROC ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation rue Francis Garnier du 25 juillet 2018 au 24 août 2018 ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la RUE FRANCIS GARNIER, 17<sup>e</sup> arrondissement, est fermée au niveau du BOULEVARD BESSIÈRES, 75017 Paris.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE FRANCIS GARNIER, 17<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE ANDRÉ BRÉCHET et le n° 1 de la RUE FRANCIS GARNIER, 75018 Paris.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint à la Cheffe de la Mission Tramway*

Thomas SANSONETTI

**Arrêté n° 2018 T 12445 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de CARDINAL, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue d'Italie, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 15 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE D'ITALIE, 13<sup>e</sup> arrondissement au droit du n° 38, sur 15 places ;

— AVENUE D'ITALIE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 24 et le n° 30, sur 4 places ;

— AVENUE D'ITALIE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 18 et le n° 22, sur 8 places ;

— AVENUE D'ITALIE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 7, le n° 19, et le n° 23, AVENUE D'ITALIE sur 15 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12446 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de La Joncquière, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'avis favorable de la ROC ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation de la rue de La Joncquière du 31 juillet 2018 au 30 août 2018 ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la RUE DE LA JONQUIÈRE, 17<sup>e</sup> arrondissement, est fermée au niveau du BOULEVARD BESSIÈRES, 75017 Paris.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE DE LA JONQUIÈRE, 17<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DU DOCTEUR PAUL BROUSSE et le n° 101 de la RUE DE LA JONQUIÈRE, 75017 Paris.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Mission Tramway*

Thomas SANSONETTI

**Arrêté n° 2018 T 12448 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement et de la circulation générale rue de Naples, à Paris 8<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement et de la circulation générale rue de Naples, à Paris 8<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : dimanche 29 juillet 2018 de 8 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE NAPLES, depuis la RUE DU GÉNÉRAL FOY jusqu'au n° 36 de la RUE DE NAPLES. Une déviation est mise en place depuis la RUE DU GÉNÉRAL FOY, emprunte la RUE DE MONCEAU et se termine RUE DE MIROMESNIL.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE NAPLES, du n° 34 au n° 36 et en vis-à-vis, sur 8 places. Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE DE NAPLES, depuis la RUE DE MIROMESNIL jusqu'au n° 36 de RUE DE NAPLES.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*  
Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12450 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 juillet au 24 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, côté pair, et impair, au droit du n° 66, sur 1 zone de livraisons, entre les n° 71 et n° 75, sur 5 places de stationnement payant et entre les n° 95 et n° 97, sur 2 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12451 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation rue Legendre, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Legendre, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet 2018 au 12 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LEGENDRE, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit des n°s 161 à 163, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

tion et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2018 T 12452 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation dans diverses voies du 5<sup>e</sup> arrondissement.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2000-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies réservées à certains véhicules ;

Considérant que des travaux de voirie nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard Saint-Marcel, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 juillet au 24 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué :

— RUE JEANNE D'ARC, 5<sup>e</sup> arrondissement, depuis le BOULEVARD DE L'HÔPITAL vers et jusqu'au BOULEVARD SAINT-MARCEL ;

— RUE JULES BRETON, 5<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DES WALLONS jusqu'à la RUE JEANNE D'ARC.

Cette mesure s'applique les 26 juillet et 17 août 2018 en ce qui concerne la RUE JULES BRETON.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE JEANNE D'ARC, 5<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD DE L'HÔPITAL et le BOULEVARD SAINT-MARCEL ;

— RUE JULES BRETON, 5<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE JEANNE D'ARC et la RUE DES WALLONS ;

— RUE JULES BRETON, 5<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE DES WALLONS et le BOULEVARD SAINT-MARCEL.

L'accès des véhicules de secours, le cas échéant, demeure assuré.

Cette mesure s'applique du 25 au 26 juillet et du 16 au 17 août 2018.

Art. 3. — A titre provisoire, est supprimée la voie réservée à la circulation des véhicules de transports en commun BOULEVARD SAINT-MARCEL, 5<sup>e</sup> arrondissement.

Les dispositions de l'arrêté n° 2000-10110 du 24 janvier 2000 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 12453 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies du 10<sup>e</sup> arrondissement.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que des travaux pour l'aménagement de la place Jean Karski « Préfiguration » entrepris par la voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale dans plusieurs voies, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet au 31 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LOUIS BLANC, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 52 (5 places sur le payant).

Cette disposition est applicable du 4 septembre au 31 décembre 2018 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules, rue non dénommée T10, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE CAIL vers et jusqu'à la RUE PHILIPPE DE GIRARD.

Cette disposition est applicable du 30 juillet au 31 décembre 2018 inclus.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué :

— RUE PHILIPPE DE GIRARD, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE CAIL vers et jusqu'à la RUE LOUIS BLANC ;

— RUE PHILIPPE DE GIRARD, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE LOUIS BLANC vers et jusqu'à la rue non dénommée T10.

Ces dispositions sont applicables du 30 juillet au 31 décembre 2018 inclus.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les voies précitées.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie  
et des Déplacements, Déléguée aux Territoires*

Sandrine GOURLET

**Arrêté n° 2018 T 12455 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue Arthur Rozier, à Paris 19<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'un grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue Arthur Rozier, à Paris 19<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : les 24 et 25 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE ARTHUR ROZIER, au droit du n° 8.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE ARTHUR ROZIER, dans sa partie comprise entre la RUE COMPANS et le n° 10.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE ARTHUR ROZIER, dans sa partie comprise entre la RUE DES SOLITAIRES et le n° 6.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 12461 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0063 du 2 avril 2015 modifié de la Maire de Paris et du Préfet de Police réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015 P 0054 du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015 P 0053 du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux d'urgence de Gaz Réseau Distribution de France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juillet au 26 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE LA TOMBE ISSOIRE, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 65 et le n° 67, sur 10 places ;

— RUE DE LA TOMBE ISSOIRE, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 54 et le n° 68, sur 12 places dont 2 zones de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0054 du 26 avril 2016 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé n° 58.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0053 du 26 avril 2016 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé n° 54.

Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0063 du 2 avril 2015 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les sections de voies mentionnées au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 12464 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Lecourbe, à Paris 15<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0436 du 15 octobre 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale du 15<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0435 du 4 novembre 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons, à Paris, sur les voies de compétence municipale du 15<sup>e</sup> arrondissement, notamment rue Lecourbe ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie (réfection de la chaussée), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue Lecourbe, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet au 31 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE LECOURBE, 15<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, et impair, depuis la RUE DE L'ABBÉ GROULT jusque et vers la RUE DE LA CONVENTION, sur la totalité des places de stationnement, Zones 2 roues comprises.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0436 du 15 octobre 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 205 (parcellaire), et, celui situé en vis-à-vis du n° 230 (parcellaire), RUE LECOURBE.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0435 du 4 novembre 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 212 (parcellaire), et, celui situé au droit du n° 229 (parcellaire).

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 12466 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Jean de La Fontaine, à Paris 16<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue Jean de La Fontaine, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 23 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE JEAN DE LA FONTAINE, 16<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 33 et le n° 35 bis, sur 11 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*  
Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 12467 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pasteur Marc Boegner, à Paris 16<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue du Pasteur Marc Boegner, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE PASTEUR MARC BOEGNER, 16<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*  
Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 12472 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Emile Levassor, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société TRANSAMO, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Emile Levassor, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 juin 2020 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE EMILE LEVASSOR, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARaD

**Arrêté n° 2018 T 12474 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Regnault, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société SATELEC, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Regnault, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juillet 2018 au 3 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE REGNAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 116, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12475 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Guillaume Apollinaire, à Paris 6<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de livraison et grutage nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue Guillaume Apollinaire, à Paris 6<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 3 août 2018, de 7 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE GUILLAUME APOLLINAIRE, 6<sup>e</sup> arrondissement.

L'accès des véhicules de secours, des riverains, le cas échéant, demeure assuré.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 12476 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Guillaumot, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation intérieure d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Guillaumot, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juillet 2018 au 7 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE GUILLAUMOT, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 5, sur 5 places, du 23 juillet 2018 au 3 août 2018 ;

— RUE GUILLAUMOT, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 5, sur 5 places, du 27 août 2018 au 7 septembre 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Aggloméra-

tion Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12478 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Brillat Savarin, rue de la Poterne des Peupliers et rue des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de sondages, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Brillat Savarin, rue de la Poterne des Peupliers et rue des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 juillet 2018 au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE BRILLAT-SAVARIN, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 4, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué :

— RUE BRILLAT-SAVARIN, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 2 jusqu'au n° 32, du 23 juillet 2018 au 26 juillet 2018 ;

— RUE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 2 jusqu'au n° 6 ;

— RUE DES PEUPLIERS, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 42 jusqu'au n° 50.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12483 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Abel Hovelacque, à Paris 13°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société SEDP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Abel Hovelacque, à Paris 13° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE ABEL HOVELACQUE, 13° arrondissement, côté impair, entre le n° 9 et le n° 13, sur 11 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE ABEL HOVELACQUE, 13° arrondissement, depuis l'AVENUE DE LA SŒUR ROSALIE jusqu'à l'AVENUE DES GOBELINS.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12489 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Vergniaud, à Paris 13°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0341 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 13° ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Vergniaud, à Paris 13° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 juillet 2018 au 14 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE VERGNIAUD, 13° arrondissement, côté pair, au droit du n° 14, sur 2 places, du 30 juillet 2018 au 14 septembre 2018 ;

— RUE VERGNIAUD, 13° arrondissement, côté pair, au droit du n° 24, sur 2 places, du 30 juillet 2018 au 14 septembre 2018 ;

— RUE VERGNIAUD, 13° arrondissement, côté pair, entre le n° 42 et le n° 44, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0341 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 22, du 30 juillet 2018 au 14 septembre 2018.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12494 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement place Ginette Hamelin et rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0141 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles et des véhicules deux roues motorisés (zones mixtes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0248 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0351 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement place Ginette Hamelin et rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 30 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— PLACE GINETTE HAMELIN, 12<sup>e</sup> arrondissement, sur 10 places ;

— RUE DE BERCY, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 61, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0141 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés entre le n° 61 et le n° 69, RUE DE BERCY, sur 8 places.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0248 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés entre le n° 61 et le n° 69, RUE DE BERCY, sur 5 places.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0351 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé entre le n° 61 et le n° 69, RUE DE BERCY transféré au n° 92, RUE DE BERCY.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Jérôme GUILLARD

**Arrêté n° 2018 T 12495 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Mouffetard, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de l'Entreprise COLAS nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue Mouffetard, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 juillet au 10 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE MOUFFETARD, 5<sup>e</sup> arrondissement, au départ de la RUE DE L'EPÉE DE BOIS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

## DÉPARTEMENT DE PARIS

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

### **Autorisation donnée à la S.A.S. « Les Impeccables » d'exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande formulée auprès de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, par la Société par Actions Simplifiée « Les Impeccables » sise 1, rue des Vertugadins — bâtiment 14, 92190 Meudon, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Arrête :

Article premier. — « Les Impeccables » sise 1, rue des Vertugadins — bâtiment 14, 92190 Meudon, est autorisée à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris. Il s'agit d'assistance dans les actes quotidiens de la vie, ou de l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées, de garde malades à l'exclusion des soins, d'accompagnement dans leurs déplacements en dehors de leur domicile, de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : La présente décision peut à compter de sa notification faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 4, dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.*

### **Autorisation donnée à la S.A.R.L. « LES TROIS A », d'exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu la demande formulée auprès de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, par la société à responsabilité limitée LES TROIS A sise 44, rue Cavendish, 75019 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Arrête :

Article premier. — « LES TROIS A » sise 44, rue Cavendish, 75019 Paris, est autorisée à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile en agissant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap sur le territoire de Paris. Il s'agit d'assistance dans les actes quotidiens de la vie, ou de l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées, de garde malades à l'exclusion des soins, d'accompagnement dans leurs déplacements en dehors de leur domicile, de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes.

Art. 2. — Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Elle est accordée pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la Direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB* : La présente décision peut à compter de sa notification faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Directeur de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 4, dans les deux mois suivant la date de notification du présent arrêté.

**Fixation, pour l'exercice 2018, de la dotation globale du SAMSAH PRÉPSY, géré par l'organisme gestionnaire PRÉPSY situé 14, rue de la Fontaine à Mulard, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 2012 autorisant l'organisme gestionnaire PRÉPSY à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du SAMSAH PRÉPSY pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du SAMSAH PRÉPSY (n° FINNESS 750048720), géré par l'organisme gestionnaire PRÉPSY (n° FINNESS 750048712) et situé 14, rue de la Fontaine à Mulard, 75013 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 29 547,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 290 933,92 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 91 497,44 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 411 978,36 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — Pour l'exercice 2018, la dotation globale du SAMSAH PRÉPSY est arrêtée à 368 896,93 €.

La présente dotation tient compte d'une reprise de résultat excédentaire partiel 2016 d'un montant de 43 081,43 €.

Art. 3. — Le tarif journalier est fixé à 26,35 €, sur la base de 280 jours d'ouverture, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 juin 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB* : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au service d'actions éducatives à domicile AED ENFANT PRESENT, géré par l'organisme gestionnaire ENFANT PRESENT situé 1-7, rue Pierre Gourdauld, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du service d'actions éducatives à domicile AED ENFANT PRESENT pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du service d'actions éducatives à domicile AED ENFANT PRESENT, géré par l'organisme gestionnaire ENFANT PRESENT (n° FINESS 750054322) situé 1-7, rue Pierre Gourdault, 75013 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 23 563,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 341 319,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 71 111,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 424 043,38 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 4 581,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tarif journalier applicable au service d'actions éducatives à domicile AED ENFANT PRESENT est fixé à 21,56 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire 2016 d'un montant de 7 368,62 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 20,60 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

L'Adjointe à la Sous-Directrice des Actions  
Familiales et Educatives

Marie LEON

*NB* : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Fixation, pour l'exercice 2018, des dépenses et des recettes prévisionnelles du siège social SIEGE ENFANT PRESENT, géré par l'organisme gestionnaire ENFANT PRESENT situé 15-21, rue des Montibœufs, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du siège social SIEGE ENFANT PRESENT pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du siège social SIEGE ENFANT PRESENT (n° FINESS 750 83 24 12), géré par l'organisme gestionnaire ENFANT PRESENT situé 15-21, rue des Montibœufs, 75020 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 36 404,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 403 034,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 93 000,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 0,00 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 567 305,65 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — Pour l'exercice 2018, le montant des frais du siège social d'ENFANT PRESENT est arrêté à 567 305,65 €.

Cette dotation tient compte de reprises de résultats déficitaires 2015 et 2016 d'un montant de 34 867,65 €.

Art. 3. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

L'Adjointe à la Sous-Directrice des Actions  
Familiales et Educatives

Marie LÉON

*NB* : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au centre d'activités de jour médicalisé FEDERATION APAJH, géré par l'organisme gestionnaire FEDERATION DES APAJH situé 48, rue Gilbert Cesbron, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu les propositions budgétaires du centre d'activités de jour médicalisé FEDERATION APAJH pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du centre d'activités de jour médicalisé FEDERATION APAJH (n° FINESS 750057408), géré par l'organisme gestionnaire FEDERATION DES APAJH (n° FINESS 750050916) situé 48, rue Gilbert Cesbron, 75017 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 37 565,22 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 142 263,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 23 670,56 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 202 699,02 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 396,50 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 403,26 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tarif journalier applicable au centre d'activités de jour médicalisé FEDERATION APAJH, est fixé à 167,58 € T.T.C. soit 83,79 € la demi-journée.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 136,77 € soit 68,38 € la demi-journée.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaël HILLERET

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au foyer d'accueil médicalisé FEDERATION APAJH, géré par l'organisme gestionnaire FEDERATION DES APAJH situé 48, rue Gilbert Cesbron, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu les propositions budgétaires du foyer d'accueil médicalisé FEDERATION APAJH pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du foyer d'accueil médicalisé FEDERATION APAJH (n° FINESS 750057408), géré par l'organisme gestionnaire FEDERATION DES APAJH (n° FINESS 750050916) situé 48, rue Gilbert Cesbron, 75017 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 632 637,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 1 218 217,50 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 1 034 898,72 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 2 831 378,22 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 54 331,50 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 43,50 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tarif journalier applicable au foyer d'accueil médicalisé FEDERATION APAJH est fixé à 190,49 € T.T.C.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 201,98 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaël HILLERET

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du prix de journée globalisé du dispositif de mise à l'abri en urgence DMAU, géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 29, rue Pajol, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 autorisant l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du dispositif de mise à l'abri en urgence DMAU pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du dispositif de mise à l'abri en urgence DMAU, géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 29, rue Pajol, 75018 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 3 410 396,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 794 000,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 196 500,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 4 484 222,16 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le prix de journée globalisé du dispositif de mise à l'abri en urgence DMAU est fixé à 51,34 €.

Ce tarif tient compte d'une reprise de résultat déficitaire 2016 d'un montant de – 83 326,16 €.

Art. 3. — La dotation globalisée imputable au Département de Paris est fixée à 4 484 222,16 € sur la base de 79 753 journées prévisionnelles d'activité.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe à la Sous-Directrice  
des Actions Familiales et Educatives*

Marie LÉON

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, du tarif journalier applicable au centre parental ESTRELIA, géré par l'organisme gestionnaire ESTRELIA situé 53-59, rue Riquet, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du centre parental ESTRELIA pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du centre parental ESTRELIA, géré par l'organisme gestionnaire ESTRELIA situé 53-59, rue Riquet, 75019 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 31 309,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 482 000,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 157 000,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 473 663,75 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 251 802,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le tarif journalier applicable du centre parental ESTRELIA est fixé à 33.42 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat déficitaire partiel 2016 d'un montant de – 55 156,75 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 31,53 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de conseil Départemental  
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Actions  
Familiales et Educatives*

Jeanne SEBAN

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**PRÉFECTURE DE POLICE**

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

**Arrêté n° DTPP-2018-799 portant homologation de l'enceinte sportive « Piscine Georges Vallerey » située 148, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code du sport, notamment les articles L. 312-1 à L. 312-17, R. 312-8 à R. 312-25, D. 312-26 et A. 312-2 à A. 312-12 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment son article 55 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-00581 du 7 juillet 2014 modifié, fixant la composition et le mode de fonctionnement de la commission de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00500 du 9 juillet 2018 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu la demande d'homologation de la piscine Georges Vallerey, sise 148, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup>, présentée par la Mairie de Paris le 8 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission d'homologation d'enceintes sportives de la Préfecture de Police en date du 29 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement ainsi qu'à l'homologation de l'enceinte sportive émis lors de la visite de la commission de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de Police le 5 juillet 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'enceinte sportive « Piscine Georges Vallerey » sise 148, avenue Gambetta, à Paris 20<sup>e</sup>, établissement de 1<sup>re</sup> catégorie de type X avec activité annexe de type M est homologuée. La capacité d'accueil maximale est répartie de la manière suivante :

- l'effectif maximal s'établit à 2 231 personnes ;
- l'effectif des spectateurs debout hors tribune ou en tribune est fixé à : 1 350 places ;
- la capacité d'accueil additionnelle est fixée à : néant.

Art. 2. — Le propriétaire ou l'exploitant tiendra à jour un registre d'homologation conformément aux dispositions de l'annexe III-3 (V) de l'article A. 312-8 du Code du sport.

Art. 3. — L'avis d'homologation sera affiché à l'entrée de l'enceinte sportive par le propriétaire ou l'exploitant conformément à l'article A. 312-9 du Code précité.

Art. 4. — Toute modification permanente de l'enceinte nécessitera une nouvelle homologation telle que définie à l'article A. 312-8 du même code.

Art. 5. — Le présent arrêté sera notifié à Mme la Maire de Paris, propriétaire de l'enceinte sportive « Piscine Georges Vallerey ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police de Paris », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juillet 2018

Pour le Préfet de Police,  
et par délégation,

*L'Adjoint au Sous-Directeur  
de la Sécurité du Public*

Marc PORTEOUS

**Arrêté n° DTPP 2018-800 modifiant l'arrêté n° 2018-333 du 26 mars 2018, donnant agrément à la société PROTECTIM FORMATION pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 122-17, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-31 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 6351-1 A à L. 6355-24 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00500 du 9 juillet 2018 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-333 du 26 mars 2018, donnant agrément sous le n° 075-2018-0004 pour une durée d'un an à la société PROTECTIM FORMATION pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du Service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu le courrier de la société PROTECTIM FORMATION reçu le 15 juin 2018, sollicitant une modification de l'arrêté d'agrément relative aux formateurs ;

Vu l'avis favorable du Général commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris en date du 6 juillet 2018 ;

Vu la nouvelle attestation d'assurance adressée le 15 juin 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Les articles 1 et 3 de l'arrêté DTPP 2018-333 en date du 26 mars 2018, donnant agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du Service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur sont modifiés comme suit :

« Article 1<sup>er</sup> :

— Siège social : 12-14, avenue de la Grande Armée, à Paris 17<sup>e</sup> ;

— Représentant légal : M. Dan BELLAICHE ;

— Centre de formation : 12-14, avenue de la Grande Armée, à Paris 17<sup>e</sup> ;

— Contrat d'assurance « responsabilité civile professionnelle » : n° 76.093.608 souscrit auprès de AVIVA valable jusqu'au 9 juin 2019 ;

— Une convention relative à la mise à disposition de moyens pédagogiques a été signée avec le parc des expositions de Paris — VIPARIS situé 2, place de la Porte de Versailles, à Paris 15<sup>e</sup> ;

— Numéro de déclaration d'activité auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France — département du contrôle de la formation professionnelle : 11 75 48550 75 délivré le 25 juin 2012 ;

— Situation au répertoire SIRENE datée du 20 novembre 2017 — identifiant SIRET : 539 805 127.

Article 3 :

Sont admis comme formateurs les personnes suivantes :

— M. ARCIDIACONO Alain (SSIAP 3) ;

— M. CHEIKH Nadir (SSIAP 3) ;

— M. LEVY Pierre (SSIAP 3) ».

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 18 juillet 2018

Pour le Préfet de Police,  
et par délégation,

*Le Chef du Bureau  
des Etablissements Recevant du Public*

Astrid HUBERT

**Arrêté n° 2018-00528 modifiant l'arrêté n° 2017-00921 du 6 septembre 2017 interdisant l'arrêt et le stationnement des véhicules devant certains établissements scolaires et d'enseignement secondaire à Paris.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2017-00921 du 6 septembre 2017 interdisant l'arrêt et le stationnement des véhicules devant certains établissements scolaires et d'enseignement secondaire à Paris ;

Considérant qu'en application du II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales, des mesures à caractère temporaire visant à réglementer les conditions de circulation et de stationnement peuvent être arrêtées par le Préfet de Police pour assurer la sécurité des personnes faisant l'objet de mesures de protection particulières par les autorités publiques ;

Considérant que, dans le cadre du plan gouvernemental Vigipirate, il convient de mettre en œuvre des mesures de vigilance et de protection particulières au profit des établissements scolaires et d'enseignement secondaire considérés comme sensibles et vulnérables ;

Considérant que l'interdiction de s'arrêter et de stationner aux abords de ces établissements contribue à assurer leur protection en empêchant la présence de véhicules pouvant dissimuler des dispositifs explosifs ou incendiaires ;

Considérant qu'il convient de sécuriser l'établissement d'enseignement supérieur, « Institut de Création et Animation Numériques » (ICAN), situé n°s 19-21, rue Erard, à Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'annexe de l'arrêté n° 2017-00921 du 6 septembre 2017 susvisé est modifiée comme suit :

L'adresse suivante est ajoutée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement :

— RUE ERARD, 12<sup>e</sup> arrondissement, entre le n° 19 et le n° 21, sur 25 mètres, en lieu et place du stationnement payant.

Art. 2. — Les présentes dispositions sont applicables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et reconduites tacitement pendant toute la durée de la menace terroriste.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Michel DELPUECH

#### Annexe : adresses des établissements concernés

12 <sup>e</sup> arrondissement			
Adresses			Linéaires
14	RUE	CASTELAR	Au droit du n° 14 (25 m) et en vis-à-vis au n° 11 (15 m)
8	RUE	CHARLES BAUDELAIRE	Au droit du n° 8 sur l'ensemble de la façade et en vis-à-vis au n° 1 et n° 1 bis (35 m)
16	BOULEVARD	CARNOT	Au droit des n° 16 et n° 14 (sur 85 m à partir de l'avenue de Courteline)
13	RUE	CITEAUX	Au droit du n° 13
253	AVENUE	DAUMESNIL	Au droit du n° 253 bis et du n° 253 ter sur l'ensemble de la façade
19-21	RUE	ERARD	Entre les n° 19 et 21 (sur 25 m)
210	RUE	FAUBOURG SAINT-ANTOINE	Au droit du n° 210
	ROUTE	DE LA FERME	Au droit de l'entrée de l'École Du Breuil, sur 20 m
33	AVENUE	LEDRU ROLLIN	Au droit du n° 33
110	RUE	PICPUS	Au droit du n° 110 et en vis-à-vis au n° 117 (10 m)
64	RUE	PIROGUES DE BERCY	Au droit du n° 64 sur l'ensemble de la façade
22	RUE	SERGEANT BAUCHAT	Au droit du n° 22
2	BOULEVARD	SOULT	Au droit du n° 2 et du n° 4
37	BOULEVARD	SOULT	Au droit du n° 37 et du n° 39
38	BOULEVARD	SOULT	Au droit du n° 22 jusqu'au n° 40 sur l'ensemble de la façade (200 m)
1-13	RUE	NOUVELLE CALEDONIE	Au droit du n° 1 jusqu'au n° 13 (sur 100 m devant l'entrée du collège entre le boulevard Soult et la place Antoine Furetière)
11	AVENUE	TREMBLAY	Au droit du n° 11 (sur 50 m entre les 2 passages piétons)
10	RUE	DE LA VEGA	Au droit du n° 10

#### Arrêté n° 2018 T 12420 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement cour Saint-Eloi, à Paris 12<sup>e</sup>.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la cour Saint-Eloi, à Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de la société française d'étanchéité Sofret pendant la durée des travaux sur la terrasse de l'immeuble sis 55, rue de Reuilly, à Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 26 novembre 2018) ;

Considérant que cette intervention nécessite la réservation d'une emprise sur la chaussée au droit du n° 6, cour Saint-Eloi ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, Cour Saint-Eloi, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 6, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la voirie et des déplacements et le Directeur de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Déplacements  
et de l'Espace Public*

Guillaume QUENET

#### Arrêté n° 2018 T 12449 instituant une aire piétonne provisoire les dimanches et jours fériés du 22 juillet au 26 août 2018 à Paris, 16<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de l'opération « Paris Respire ».

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-3, R. 411-8, R. 412-7, R. 413-14, R. 415-11, R. 417-10 et R. 431-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande adressée par la Maire de Paris au Préfet de Police en date du 16 juillet 2018 ;

Considérant que l'opération « Paris Respire » contribue à promouvoir la tranquillité et un meilleur partage de l'espace public de certains quartiers de la capitale les week-ends et jours fériés en réservant la circulation des engins motorisés aux seules fonctions de desserte interne ;

Considérant que cette même opération contribue à promouvoir le développement des mobilités actives en alternative à l'usage des véhicules automobiles ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, il est institué une aire piétonne constituée par les voies suivantes :

- ALLÉE JEAN SABLON, 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- ALLÉE PILÂTRE DE ROZIER, 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- AVENUE DU RANELAGH, 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- AVENUE INGRES, 16<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre l'AVENUE RAPHAËL et l'AVENUE DU RANELAGH ;
- AVENUE PRUDHON, 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- CHAUSSÉE DE LA MUETTE, 16<sup>e</sup> arrondissement, dans sa partie comprise entre l'AVENUE DU RANELAGH et la RUE D'ANDIGNÉ.

Ces mesures sont valables les dimanches et jours fériés du 22 juillet au 26 août 2018, de 10 h à 18 h.

Art. 2. — La desserte interne de cette aire piétonne est autorisée aux catégories de véhicules suivants :

- aux véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement ou de la carte « mobilité-inclusion » portant la mention « stationnement » ;
- aux véhicules de secours et de sécurité ;
- aux taxis, uniquement pour la prise en charge ou la dépose de clients dans le secteur concerné ;
- aux véhicules de nettoyage de la Ville de Paris ;
- aux véhicules de livraison, le temps strictement nécessaire au chargement et au déchargement des marchandises ;
- aux véhicules des résidents du secteur concerné.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures aux jours et horaires indiqués à l'article premier.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux portes de la Mairie ainsi que du commissariat du 16<sup>e</sup> arrondissement et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public*  
Antoine GUÉRIN

## COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

### Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

### Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif.

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.).

### Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

9<sup>e</sup> arr. (PA-075-109-18-V0002). — 1, rue Moncey, 35, rue Blanche. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Amélioration des cheminements piétons et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PA-075-110-18-V0005). — Rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Création d'une piste cyclable bidirectionnelle dans les rues Faubourg Saint-Martin, du Terrage et du Château Landon. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PA-075-113-18-V0002). — 3 au 5, rue du Docteur Bourneville, 1 au 7, rue Paul Bourget. — Pét. : Mme MOREY Sandrine, SEMAPA. — Désenclavement de la ZAC Paul Bourget avec requalification des espaces publics existants et création de liaisons nouvelles traversantes. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PA-075-120-18-V0001). — Place Gambetta. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Réaménagement de la place Gambetta et recalibrage des voies. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PA-075-120-18-V0002). — Avenue du Père Lachaise. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS – SAGP. — Réaménagement de l'avenue du Père Lachaise pour création d'une zone de rencontre avec la place Gambetta et recalibrage de la voie. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

### Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-16-V0018-M01). — 2, rue Montesquieu, 13 au 15, rue Croix-des-Petits-Champs. — Pét. : M. VERGE Bruno, S.A.S. FONCIERE MONTESQUIEU. — Arch. : M. GILLARD François, 35, rue Tournefort, 75005 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation (4 logements) en bureau aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages sur rue et cour, modification ponctuelle des châssis en toiture et façades, des garde-corps en façade sur rue, des édicules techniques en toiture sur cour, modification de l'implantation du local vélos au 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol et redistribution des locaux au 8<sup>e</sup> étage. Surface supprimée : 1 278 m<sup>2</sup>. Surface créée : 618 m<sup>2</sup>. S.T. : 550 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-101-16-V-0018 délivré le 19-01-2017. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-P0021). — 22 au 50, rue de Valois, 2 au 2 S, rue Radziwill, 14 au 24, rue du Colonel Driant. — Pét. : M. POULAIN Pierre, BANQUE DE FRANCE. — Arch. : M. BARTHÉLÉMY François, 68, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de bureau de 5 à 7 étages sur sous-sol partiel avec reconstruction après démolition partielle des planchers, création d'ascenseurs, extension du sous-sol, création d'une galerie technique, modification ponctuelle en toiture, couverture d'une cour par une verrière au 2<sup>e</sup> étage, modification partielle des baies de portes et fenêtres à rez-de-chaussée, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture sur rue et voie privée. Surface à supprimer : 505 m<sup>2</sup>. Surface créée : 560 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0022). — 1, rue Thérèse. — Pét. : Mme ARAKELIAN Francine, S.C.I. SOCIETE IMMOBILIERE 1, RUE THERESE. — Arch. : M. BONNAMY Alain, 30, rue d'Aboukir, 75002 PARIS. — Rénovation d'une porte cochère. Monument Historique inscrit le 12-02-1925. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-18-V0009). — 60, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : PHARE ARCHITECTURE, 57, rue Benoît Malon, 94250 GENTILLY. — Restructuration d'un ensemble immobilier avec changement de destination du local commercial au 1<sup>er</sup> étage sur rue en extension d'un local d'habitation, extension et modification des sas d'entrée pour les deux bâtiments, d'un local vélo, d'un local de tri sélectif sur cour, fermeture des courettes à chaque étage pour extension des locaux d'habitation, pose d'une dalle en sous-sol pour l'installation de la chaufferie et création de 3 caves, modification des circulations verticales, ravalement des façades et isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection des toitures et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 19 m<sup>2</sup>. Surface créée : 69 m<sup>2</sup>. S.T. : 593 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-18-V0010). — 137, rue Vieille du Temple, 1, rue de Bretagne. — Pét. : M. BOUYSSOU Didier, S.N.C. LE PROGRES. — Arch. : M. GAMONAL Florentin, 10, rue du Sergent Blandan, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Modification de la devanture d'un café tabac, remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage et rentoilage du store-banque. Monument Historique inscrit le 15-03-1928. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-17-V0005-T01). — 28, rue du Petit-Musc. — Pét. : M. GENOT Grégoire, S.A.R.L. 28RDPM. — Arch. : A. MICHEL JANIK, 57, boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN. — Transfert du PC n° 075-104-17-V-0005 délivré le 07-03-2018 à Mme Tessa GENOT au profit de la S.A.R.L. 28RDPM (Grégoire GENOT). — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0014). — 13 au 15 A, rue des Deux-Ponts. — Pét. : M. MOLINARI Vincent. — Arch. : M. WILLERVAL Bruno, 51, rue Saint-Louis en l'Île, 75004 PARIS. — Modification de la toiture après démolition partielle en vue d'installation de 2 terrasses, déplacement et agrandissement d'un châssis de toit, création de 2 lucarnes en remplacement d'une, démolition partielle des façades aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages pour création et modification de fenêtres, création d'un balcon au 4<sup>e</sup> étage et déplacement d'une trémie d'escalier au 3<sup>e</sup> étage. Surface à démolir : 4 m<sup>2</sup>. Surface créée : 2 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0017). — 17, rue Frédéric Sauton. — Pét. : M. KOUM Aurélien, CABINET BERNARD LEVY. — Arch. : Mme LÉONARD Marie, 12, avenue du Général Leclerc, 92250 LA GARENNE COLOMBES. — Fermeture des cages d'escalier des 2 bâtiments par des portes à rez-de-chaussée et des fenêtres à chaque étage. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0018). — 131, boulevard Saint-Michel. — Pét. : S.C.I. MONSSEAU. — Arch. : M. BERNARD Jean-Luc, 26, rue Burrus, 84110 VAISON LA ROMAINE. — Construction d'un bâtiment de 4 étages sur cour, à 8 étages sur rue et niveaux partiels de sous-sol d'hôtel de tourisme et d'habitation (20 logements dont 7 logements sociaux) après démolition d'un ensemble de bâtiments de commerce, bureaux et habitation (8 logements) de 1 à 4 étages sur sous-sol partiel. Surface à démolir : 1 391 m<sup>2</sup>. Surface créée : 3 306 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 27 m<sup>2</sup>. S.T. : 867 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-16-V0005-M02). — 94, boulevard Raspail, 13 au 17, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : FONDATION COGNACQ-JAY. — Arch. : M. MESTER DE PARAJD Gabor, 14, rue Cassette, 75006 PARIS. — Modification d'aménagement intérieur à tous les niveaux de l'ensemble des bâtiments, suppression d'une souche de cheminée sur rue, création et modification de châssis de toit et de désenfumage sur cour, renonciation à création d'une mezzanine dans le volume du R + 2, à la fermeture d'une baie de fenêtre à rez-de-chaussée du Pavillon et extension au sous-sol dans l'emprise du bâtiment existant. Modificatif aux PC n°s 075-106-16-V-0005 et 075-106-16-V-0005 M 01 délivrés les 19-08-2016 et 09-05-2018. Surface à supprimée : 276 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 281 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 139 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0019). — 6, rue du Regard. — Pét. : M. MARTIN DE VIVIES Pierre, COMPAGNIE DES PRETRES DE SAINT-SULPICE. — Arch. : M. DE CAZENOVE, 96, rue Aristide Briand, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments, création d'un escalier, d'un monte-charge et de deux ascenseurs, d'un sous-sol partiel pour l'archivage, de portes-fenêtres à rez-de-chaussée, remplacement des menuiseries extérieures et réduction du nombre de logements pour mise aux normes d'accessibilité. Surface créée : 68 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 123 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-14-V0042-M02). — 149, rue de Grenelle. — Pét. : M. WILLIAMSON Nicolas, S.A.R.L. IRMINGER. — Arch. : WILMOTTE ET ASSOCIES, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Modification des façades Nord et Est, aménagement de la cour, modification des toitures-terrasses, extension du sous-sol, suppression de l'isolation thermique par l'extérieur et réaménagement intérieur. Modificatif au PC n° 075-107-14-V-0042 autorisé le 27-04-2015 et transfert du PC n° 075-107-14-V-0042 T01 à S.A.R.L. IRMINGER le 24-01-2018. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-16-V0041-M02). — 15, rue Monsieur. — Pét. : M. ROCHEFORT Olivier, S.A.S. DELTA RUE MONSIEUR. — Arch. : CASSIOPEE CONCEPT, 27, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Redistribution et extension partielle du sous-sol, création et modification de trémies d'escaliers et d'as-

censeur, renonciation à création du garage sur rue avec conservation de la façade, redistribution des locaux du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> étage, création d'un plancher pour local technique dans la double hauteur du rez-de-chaussée, élargissement d'une souche de cheminée, création d'un local technique dans le volume des combles avec grilles en toiture sur cour, réfection de l'abri de jardin en fond de parcelle et aménagement paysager du jardin. Surface à supprimer : 288 m<sup>2</sup>. Surface créée : 188 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-107-16-V-0041 et 075-107-16-V-0041-T01 délivrés les 02-06-2017 et 09-06-2017. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0033). — 46, rue du Bac. — Pét. : Mme BETTANE Carole, CACHEMIRE PRIVINCE. — Arch. : M. LARGERON David, 27, rue de la Santignière, 69970 CHAPONNAY. — Modification de la devanture d'une boutique. Monument Historique inscrit le 12-09-2008. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0031). — 2, rue Rembrandt, 4, place Gérard Oury, 25, rue de Monceau. — Pét. : M. LE NORMAND François. — Arch. : M. ROUSSEAU Albin, 4, rue des fossés Saint-Marcel, 75005 PARIS. — Prolongement de l'escalier du R + 2 au R + 5, suppression de l'escalier de service du R + 4 au R + 5 et aménagement des combles d'un bâtiment R + 5 plus combles à usage d'habitation. Surface démolie : 20,41 m<sup>2</sup>. Surface créée : 32,11 m<sup>2</sup>. S.T. : 272 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0032). — 58, avenue Montaigne. — Pét. : M. HIBERT Gérard, S.A.S. COMPAGNIE GENERALE DE L'AVENUE MONTAIGNE. — Arch. : M. MESTER DE PARAJD Gabor, 14, rue Cassette, 75006 PARIS. — Changement de destination de 2 locaux d'habitation au 1<sup>er</sup> étage en extension du local de commerce à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la devanture, création d'une trémie d'ascenseur, prolongement de la trémie d'escalier du rez-de-chaussée au 1<sup>er</sup> étage et remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage. Surface supprimée : 23 m<sup>2</sup>. S.T. : 340 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0033). — 16, rue Alfred de Vigny. — Pét. : S.A.S. JARDIN. — Arch. : S.A.R.L. CORTES ASSOCIES, 18, rue Séguier, 75006 PARIS. — Redistribution intérieure et transformation partielle du sous-sol en extension d'un appartement. Surface créée : 203 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0032-M01). — 58, rue Condorcet, 37 au 39, avenue Trudaine, 1, rue Bochart de Saron. — Pét. : S.C.C.V. PARIS-TRUDAINE. — Arch. : M. VANICHE Daniel, 12, rue des Frigos, 75013 PARIS. — Modification des façades, de la verrière, suppression du monte-charge de la crèche, du commerce à rez-de-chaussée et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-109-17-V-0032 délivré le 15-01-2018. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0026). — 38, rue de Bruxelles. — Pét. : M. LAMEYRE Philippe, S.A.R.L. LES EXPERTS. — Arch. : M. CHOUPIS Emmanuel, 25, rue Jean Leclaire, 75017 PARIS. — Restructuration d'un hôtel de tourisme de 4 étages sur sous-sol semi-enterré avec excavation pour création d'un niveau supplémentaire en rez-de-jardin, modification de la façade sur cour pour extension tous niveaux excepté au 4<sup>e</sup> étage, démolition de l'extension et d'un bâtiment R + 0 sur cour, redistribution des locaux (25 chambres au lieu de 22), déplacement des trémies d'escalier, création de trémies d'ascenseurs, d'un escalier extérieur de secours depuis le rez-de-chaussée dans la cour, création d'édicules techniques, d'ascenseur et d'escalier en toiture sur rue et cour et réfection des fenêtres, garde-corps, volets, modification de la porte d'accès à rez-de-chaussée et réouverture d'une fenêtre au 1<sup>er</sup> étage sur rue. Surface à démolir : 102 m<sup>2</sup>. Surface créée : 193 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0027). — 2 au 4, impasse Sandrié, 1 au 3, impasse Sandrié, 1, rue Boudreau. — Pét. : Mme BERG Alexandra, DYSON TECHNOLOGY LTD. — Arch. : M. NEEL Bertrand, 34, rue Scheffer, 75016 PARIS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de vente d'appareils électro-ménager, création d'une trémie d'escalier et modification de la trémie d'ascenseur, et réaménagement intérieure pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 15 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0022). — 58, rue du Faubourg Poissonnière, 11, cité Paradis. — Pét. : M. JABLONSKI Jonathan, S.A.R.L. BLENDY'S. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75116 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose d'un store-banne. Monument Historique inscrit le 25-10-2007. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0027). — 14, rue Guénot. — Pét. : Mme CAMOUS Stéphanie, S.A.S. JMC INVESTISSEMENT. — Arch. : M. BLANDIN Philippe, 7, rue Charlot, 75003 PARIS. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé) avec modification des façades. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0028). — 219, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. BOUSLAMA Hassen, HOTEL MONASTIR. — Arch. : Mme RAVELOSON Sandrine, 7, rue du Dahomey, 75011 PARIS. — Extension et surélévation de deux étages entre les deux ailes du bâtiment sur cour pour l'agrandissement des chambres de l'hôtel de tourisme avec rehausse du mur mitoyen en fond de cour. Surface créée : 48 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0029). — 26 au 26 B, rue de la Fontaine-au-Roi, 1 au 3 ND F/11. — Pét. : M. LEGRAND Thomas. — Arch. : M. RENAUDIE Serge, 103, avenue Georges Gosnat, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Restructuration et changement de destination d'artisanat en habitation (1 logement créé) d'un bâtiment de 1 étage + combles sur sous-sol partiel avec reconstruction de plancher après démolition du 1<sup>er</sup> étage, des combles et toitures, surélévation d'un étage avec terrasse et modification et ravalement de la façade conservée à rez-de-chaussée sur passage. Surface à démolir : 53 m<sup>2</sup>. Surface créée : 133 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 10 m<sup>2</sup>. S.T. : 161 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0030). — 8, rue Edouard Lockroy. — Pét. : M. BOURNE Sébastien, S.A.S. SBS SPORTS. — Arch. : ATELIER QUINZE VINGTS, 5, rue des Lyonnais, 75005 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage de bureau en sous-sol sur cour en salle de sport avec remplacement de la verrière. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0031). — 13, rue Saint-Ambroise. — Pét. : M. IANNI Pascal. — Arch. : M. FINATEU Jean-Thomas, 7, rue du Hainaut, 75019 PARIS. — Dépose et modification de la toiture d'un immeuble afin de rendre le dernier niveau habitable avec création de balcons et ravalement du pignon côté avenue Parmentier. Surface créée : 45 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0032). — 108, rue Jean-Pierre Timbaud. — Pét. : M. FRANOT Mathieu. — Arch. : M. PRECHAC François, 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE. — Surélévation partielle des combles d'un immeuble pour l'extension de deux appartements avec création de fenêtres, de châssis de toit et pose d'un garde-corps. Surface créée : 30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0033). — 158 B au 164 B, rue de la Roquette, 86 au 94, rue Léon Frot, 11 au 19, rue la Vacquerie. — Pét. : M. QUENTIN Régis, S.A.S. IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN. — Arch. : ARCHITECTES ASSOCIES S.A.R.L., 33, rue Benoît Malon,

92150 SURESNES. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée et sous-sol en supermarché et relais de quartier avec création de trémies d'escalier et d'ascenseur, d'un escalier d'accès à la toiture-terrasse, pose de garde-corps de sécurité, et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 22 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 245 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-P0031). — 16, quai de la Râpée, 238 au 240, quai de Bercy, 3 au 5, boulevard de Bercy. — Pét. : M. LAMY Ludovic, MINEFI – SECRETARIAT GENERAL. — Arch. : S.A.R.L. CHANSON ET WAGNER, 5, rue Jean Ferrandi, 75006 PARIS. — Modification de la façade en vue du réaménagement d'un poste de contrôle. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-12-P0041-M03). — 81, avenue Pierre Mendès France, 5 au 27, boulevard de l'Hôpital, 79 au 103, quai d'Austerlitz. — Pét. : Mme DERAMBURE Véronique, S.A. SNCF – GARES ET CONNEXIONS. — Arch. : M. BONNEFILLE François, 16, avenue d'Ivry, 75647 PARIS CEDEX 13. — Modification des aménagements sous marquise A2 avec renonciation à la réalisation du Portique dit Hall Seine, abatage de 9 arbres et modification des aménagements au niveau de la Cour Seine pour permettre l'accueil des fonctions taxis et arrêts minute. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-113-12-P-0041, 075-113-12-P-0041 M 01 et 075-113-12-P-0041 M 02 délivrés les 14-06-2013, 26-02-2014 et 24-07-2015. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0038). — 1, boulevard du Général Jean Simon. — Pét. : M. JARQUIN Paul, S.C.C.V. WOOD'UP. — Arch. : Sté LAN ARCHITECTURE, 25, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment R + 14 à destination de commerce et d'habitation (107 logements créés). Surface créée : 8 155 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0039). — 163, rue de Tolbiac. — Pét. : M. CARILLON Grégoire. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation aux rez-de-chaussée et R + 1 sur cour avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0040). — 38, rue du Moulin-des-Prés, 50 au 52, rue du Moulinet, 5 au 7, place Paul Verlaine. — Pét. : Mme TORCHIN Floriane, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Arch. : M. NABERES Thierry, 18, rue du Faubourg du Temple, 75011 PARIS. — Réhabilitation des bains douches de la piscine, création d'un ascenseur, transformation d'une fenêtre en porte côté bassin, remplacement des menuiseries extérieures, modification de la verrière et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Monument Historique inscrit le 31-07-1990. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0041). — 9, avenue de la Sœur Rosalie. — Pét. : M. RICHAUD Pierre, S.N.C. BBR ROSALIE. — Arch. : M. PELEGRIN François, 2, rue du Lieutenant-Chauré, 75020 Paris. — Surélévation de 2 bâtiments d'habitation donnant sur rue et sur cour pour création de 3 logements, construction d'une maison individuelle en fond de parcelle après démolition d'un local à rez-de-chaussée et création d'un local vélo dans la cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0031). — 3 au 3 B, rue Morère. — Pét. : M. TOUAZI François. — Extension d'une habitation à rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade, surélévation partielle d'un niveau au R + 1 et création d'une serre sur la toiture-terrasse. Surface créée : 71,08 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-15-V0011-M01). — 115, rue de Javel. — Pét. : M. LANGE Guillaume, S.A.S. GLOBALSTONE 3. — Arch. : Mme SCHWEITZER Marie, 113, rue de Javel, 75015 PARIS. — Suppression du sous-sol, modification de la façade, aménagement des logements, modification de la

toiture et déplacement du local technique. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-115-15-V-0011 autorisé le 13-07-2015. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-16-V0042-M01). — 42, rue Falguière, 15 au 17, rue Dalou. — Pét. : Mme HENON Sylvette, S.A.S. HERIAU. — Arch. : M. CHAVANNE Dominique, 38, rue Boileau, 75016 PARIS. — Modification ponctuelle de baies de fenêtres, suppression de châssis de toit, déplacement des locaux vélos et poubelles sur cour et pose d'une porte en remplacement d'une grille à rez-de-chaussée sur rue. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-115-16-V-0042 délivré le 28-11-2015. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0035). — 65, quai de Grenelle. — Pét. : M. TESSIER Manuel, S.N.C. BEAUGRENELLE PATRIMOINE. — Arch. : MM. Denis VALODE/Jean PISTRE, 115, rue du Bac, 75007 PARIS. — Aménagement partiel de la toiture-terrasse de l'îlot Verseau avec création de l'extension d'un restaurant, d'un édicule d'ascenseur, de trémies d'escaliers et végétalisation de la toiture-terrasse. Surface créée : 59 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-14-V0054-T01). — 11 P, rue Copernic. — Pét. : Mme BLET Camille, S.A.R.L. FINANCIERE 5 B. — Arch. : M. AZALBERT Raphaël, 6, rue d'Amphoux, 84000 AVIGNON. — Transfert du PC n<sup>o</sup> 075-116-14-V-0054 délivré le 11-04-2016 à la S.A.R.L. FINANCIERE 5 B. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-16-V0041-M02). — 20, rue de l'Amiral Hamelin. — Pét. : M. DE MONTECLER Guy, CARDIMMO/VALEUR PIERRE EPARGNE. — Arch. : CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BCEUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Modification des façades et de la toiture, réaménagement intérieur et des espaces verts. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-116-16-V-0041 et 075-116-16-V-0041-M 01 délivrés les 16-03-2017 et 27-12-2017. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0039). — 1, avenue du Général Sarraill. — Pét. : M. MAHIEU Yvan, S.A.S. CARREFOUR HYPERMARCHES. — Arch. : M. EL OUAFI Tayeb, 5, rue Parmentier, 95870 BEZONS. — Suppression d'une partie du stationnement à R – 2 pour création d'un service de livraison d'un supermarché. Surface créée : 278,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0040). — 28, rue du Général Delestraint. — Pét. : Mme THOMIR Frédérique. — Arch. : M. DELATTRE Pierre-Jean, 1224, rue du Maréchal Foch, 59890 QUESNOY-SUR-DEULE. — Réaménagement d'une maison de 3 étages + combles avec extension à rez-de-chaussée sur jardin, pose d'un abri de jardin, création d'une terrasse à R + 1 et d'un escalier extérieur, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et suppression de la verrière en vue de création de lucarnes en toiture. Surface créée : 25,06 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 11,91 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0041). — 11 au 13, rue Henri Heine, 25 au 25 B, rue Jasmin. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. MALBET Ludovic, 43, rue Beaubourg, 75003 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 5 et 7 étages sur sous-sol partiel à destination d'habitation (34 logements sociaux) et de crèche (33 berceaux) à rez-de-chaussée avec végétalisation et pose de panneaux solaires (48 m<sup>2</sup>) en toiture-terrasse. Surface créée : 2 905 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-11-V0032-M02). — 218 au 222, rue de Courcelles, 42 au 44, boulevard de Reims. — Pét. : S.C.I. CENTRE DU JUDAÏSME EUROPEEN. — Arch. : MM. Bruno FLECHET et Stéphane MAUPIN, 23, villa Wagram, 75008 PARIS. — Modification des façades de la synagogue, des tours A et B et réaménagement intérieur. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-117-11-V-0032 et 075-117-11-V-0032-T01 délivrés

les 19-03-2012 et 25-04-2014. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0041). — 152, boulevard Pereire. — Pét. : M. BENICHOU Jean-David, PEREIRE 152. — Arch. : MAIDENBERG ARCHITECTURE, 39, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'une construction R + 6 sur un niveau de sous-sol et création d'une véranda sur cour à usage de bureau. Surface créée : 43 m<sup>2</sup>. S.T. : 167 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0042). — 100 au 100 B, boulevard Malesherbes, 3 ND Q/17. — Pét. : Mme KAUFLEUR Frédérique, S.A. PREVOIR VIE – GROUPE PREVOIR. — Arch. : S.A.R.L. ATTEA, 22, rue de Paris, 77221 TOURNAN-EN-BRIE CEDEX. — Restructuration d'un bâtiment de bureaux de 3 étages sur rez-de-chaussée et rez-de-jardin avec extension aux rez-de-jardin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages sur cour, ravalement de la façade, remplacement des menuiseries extérieures, des châssis de toit, des lanterneaux de désenfumage sur rue, création de trémies d'escaliers et agrandissement de trémies d'ascenseurs du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> étage, modification de la toiture sur cour et redistribution de l'ensemble des locaux. Surface à démolir : 36 m<sup>2</sup>. Surface créée : 113 m<sup>2</sup>. S.T. : 431 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-13-V0043-M01). — 8, rue Léon, 32, rue Myrha. — Pét. : M. ASSADI Saïd, S.C.I. STUDIO 360°. — Arch. : M. ENGASSER Gaëtan, 10, rue Bisson, 75020 PARIS. — Changement de destination d'établissement culturel présentant un intérêt collectif en établissement culturel présentant un intérêt collectif à caractère industriel dans le domaine numérique : enregistrement et mise à disposition de programmes culturels en ligne, enregistrement et production de CD-DVD, essentiellement pour des contenus liés aux spectacles et activités qui se dérouleront dans l'établissement. Modificatif au PC n° 075-118-13-V-0043 délivré le 18-12-2014. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-16-V0049-M01). — 15, rue de l'Evangile. — Pét. : REGION ILE-DE-FRANCE. — Arch. : M. BOSSEAU Philippe, 12, rue Cépré, 75015 PARIS. — Volée de l'escalier B conservée, juste cloisonnement du dégagement assurant la continuité de l'escalier avec suppression des ouvrants sur ce dernier, non remplacement de la verrière, simple cloisonnement coupe-feu horizontal pour séparer les 2 niveaux R + 1 et rez-de-chaussée, rétablissement de l'isolation de la circulation vis-à-vis du foyer bas à usage de gymnase. Modificatif au PC n° 075-118-16-V-0049 délivré le 12-07-2017. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0033). — 6, rue du Roi-d'Alger. — Pét. : M. SELLAM Michel, S.C.I. BESEL. — Arch. : M. MECHALI Jacques, 42, rue du Docteur Roux, 75015 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de R + 2 sur 1 niveau de sous-sol. Surface créée : 131 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0034). — 45, rue d'Orsel, 1, place Charles Dullin. — Pét. : M. CHOLLET Benjamin, COFIMED. — Arch. : M. CHAHAH Youssef, 13, rue de la Ville d'Avray, 92310 SEVRES. — Ravalement de l'ensemble des façades. Monument Historique inscrit le 22-03-1965. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0035). — 17, rue André del Sarte. — Pét. : M. ROUGE Stéphane, CIV-GI. — Arch. : SCPA Y. LE DU BRUNET ARMAND, 60, avenue d'Iéna, 75116 PARIS. — Fermeture d'une courette sur 6 étages en vue d'extension d'appartements par des sanitaires et création d'une couverture en zinc. Surface créée : 59,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0036). — 36, rue Véron. — Pét. : M. EMERY Alphonse. — Arch. : Mme PROVENDIER Mondine Anne, 2, impasse Girardon, 75018 PARIS. — Changement de

destination d'un commerce en local d'habitation avec modification de façade. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0033). — 13, passage des Mauvins. — Pét. : Mme PEENE-DUPONT Isabelle, S.A.S. PERL-DUPONT. — Arch. : M. LE BŒUF Jean-Philippe, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages (14 logements créés). Surface créée : 925 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0021). — 46, rue Sorbier, 9, rue Gasnier-Guy. — Pét. : Mme DUBRANA Emmanuelle, SCP COOPIMMO. — Arch. : SCOP ARL ARCHI ETHIC, 23, rue Pierre et Marie Curie, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Construction d'un bâtiment R + 7 à usage de commerce et d'artisanat au rez-de-chaussée et d'habitation suite à démolition d'une annexe d'une école avec création d'un jardin. Surface créée : 1151,12 m<sup>2</sup>. S.T. : 397,47 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0022). — 6 au 12, allée des Mauves, 72 A, rue Saint-Blaise, 35 au 47, rue Mouraud. — Pét. : M. YAHY Rafik, S.C.I. RAFFIMMO. — Arch. : M. EL MOUKARRABE Tarek, 7, rue de Castellane, 75008 PARIS. — Création d'une mezzanine dans un commerce. Surface créée : 24 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0023). — 24, rue Le Vau. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, DCPA – SLA 20. — Arch. : M. BATLLE Liorenç, 168, rue Saint-Denis, 75002 PARIS. — Construction d'un préau dans la cour centrale d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PD-075-101-18-V0004). — 2, rue du Pont Neuf. — Pét. : M. PAVY François, S.A. LA BELLE JARDINIÈRE. — Ouverture d'une trémie et création d'une baie dans un mur porteur à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-V0006). — 8 B, rue de Solférino. — Pét. : M. BANSAY Sacha, S.C.I. 10 SOLFERINO. — Création de trémies, démolition d'une surface de plancher dans l'entresol et démolition d'une allège en façade. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-V0007). — 17, quai Voltaire. — Pét. : M. LIAIGRE Christian, S.C.I. SOCIÉTÉ CANDIDE. — Démolition d'un escalier et d'une partie du plancher en mezzanine. Surface démolie : 27,9 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PD-075-109-18-V0009). — 30, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. MAREST Pierre-Marie. — Démolition partielle de la toiture pour création d'une toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-115-18-V0009). — 31, rue des Bergers. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Démolition d'un bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0019). — 30, rue Truffaut. — Pét. : Mme FRAISSE Isabelle. — Démolition de la toiture. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-V0015). — 6 B au 8, passage Ramey. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Démolition totale d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0008). — 246, rue de Belleville. — Pét. : M. SEVEN Alain, DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT. — Démolition totale d'un ensemble de petits bâtiments et autres du boulo-drome. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0009). — 50 au 50 B, rue Saint-Fargeau, 36, rue Haxo, 2, rue Darcy. — Pét. : M. SEVEN Alain,

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT. — Démolition totale d'un ensemble de petits bâtiments. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0010). — 26, rue Paul Meurice. — Pét. : M. DANON Jean-François, PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT. — Démolition de deux bâtiments. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

### Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0147). — 19, place du Marché Saint-Honoré. — Pét. : M. SAWKO Hervé, S.A.S. PARISJUS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0148). — 36, rue des Bourdonnais. — Pét. : M. RANDU Jérémy, S.A.R.L. RANDU. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0149). — 248, rue de Rivoli, 1, rue Cambon. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A. ALLIANZ IARD c/o ALLIANZ REAL ESTATE FR. — Réfection de l'étanchéité et remplacement du garde-corps d'une toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0150). — 222, rue de Rivoli. — Pét. : M. PELLET Pierre, S.C.I. DU 222, RUE DE RIVOLI. — Remplacement de 3 fenêtres sur rue et 8 fenêtres sur deux cours au 3<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0151). — 8, rue du Mont Thabor. — Pét. : M. PELLET Pierre, S.C.I. DU 8, RUE MONT THABOR. — Remplacement de 5 fenêtres sur rue et de 3 fenêtres sur cour au 2<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0153). — 259, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. MARENZI Claudio, S.A.R.L. HERNO FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0154). — 6, rue de l'Amiral de Coligny, 6 au 8, place du Louvre, 1, rue Perrault. — Pét. : M. DELORIS Yann, S.A. LA LOUISIANE. — Réfection de la couverture et des chéneaux d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0155). — 8, rue de l'Amiral de Coligny, 91, rue de Rivoli. — Pét. : M. DELORIS Yann, S.A. LA LOUISIANE. — Réfection de la couverture et des chéneaux d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0156). — 26, rue Saint-Denis. — Pét. : M. HACHEM Ali, SAMA BEYROUTH. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant et pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0157). — 7, rue des Petits Champs. — Pét. : M. TERNY Patrice, CABINET IFNOR. — Ravalement de la façade sur rue et des murs mitoyens. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0158). — 32, rue Coquillière. — Pét. : M. BESSAHA Daniel, S.A.S. SAN. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0159). — 324, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. SAAD MASRI Hassan, LES SALONS DU PALAIS ROYAL SHISEIDO. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0160). — 154, rue de Rivoli, 8, rue du Louvre, 11, rue Jean Tison. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la

devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0161). — 10, rue de Richelieu. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A.S. ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Remplacement des menuiseries extérieures au 3<sup>e</sup> étage sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0162). — 2, rue du Pont Neuf. — Pét. : M. PAVY François, S.A. LA BELLE JARDINIÈRE. — Fermeture partielle d'un escalier mécanique, mise en conformité d'un ouvrant de désenfumage en façade et création d'une amenée d'air sur rue. Surface créée : 19,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0163). — 248, rue Saint-Honoré, 4 B, rue de l'Echelle, 1, place André Malraux. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.C.I. 1, PLACE A. MALRAUX. — Remplacement de la porte d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0164). — 39, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. KERRIEN Stéphane, IHEALTHLABS EUROPE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0165). — 30, rue Coquillière. — Pét. : M. CORDONNIER Philippe, S.A.S. MICHEL CORDONNIER. — Réfection partielle de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0166). — 53, rue Saint-Roch. — Pét. : M. LANGLOIS Pierre, CABINET JUNEGE. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0167). — 54, rue de l'Arbre Sec. — Pét. : S.A.S. MARIAS-REAUMUR. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0168). — 54, rue de l'Arbre Sec. — Pét. : S.A.S. MARIAS-REAUMUR. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0169). — 11, rue des Déchargeurs, 15, rue des Halles. — Pét. : M. HUMBERT Etienne, S.A.S. LAPEYRE. — Modification de la devanture d'un magasin de vente de meubles. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0170). — 7, rue des Capucines. — Pét. : M. RIBOUD Adrien, S.A.R.L. BAKUS. — Modification de la devanture et remplacement de la toile de store. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-P0215). — 16, boulevard Saint-Denis. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-P0216). — 20, boulevard Poissonnière. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-P0218). — 51, rue Réaumur. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-P0219). — 17, boulevard de Bonne Nouvelle. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0220). — 33, rue Saint-Augustin. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0221). — 65, rue d'Aboukir. — Pét. : M. CORMEE Philippe, LE LUCKY. — Modification de la devanture d'un bar-brasserie. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0222). — 48, rue Guérin-Boisseau, 186, rue Saint-Denis. — Pét. : M. LAHITTE Bertrand, S.C.I. AKELIUS PARIS XXXII. — Remplacement de l'ensemble des fenêtres. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0223). — 226, rue Saint-Denis. — Pét. : Mme NGHIEM Kim, S.A.R.L. 226 SAINT-DENIS. — Changement de destination de locaux commerciaux à R + 2 et R + 3 en habitation. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0224). — 19, rue du Caire. — Pét. : M. CHEZEAUD David, CPPR. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0225). — 4, rue Beauregard. — Pét. : M. MAS Patrick, S.A.S. CABINET MAS ROCHER. — Ravalement des façades sur courettes, du mur pignon et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0226). — 224, rue Saint-Denis. — Pét. : S.A.R.L. PICHEL MICHAL, S.A.S. EMUFFIN. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0227). — 5, boulevard Poissonnière. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 2,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0228). — 12, rue du Sentier. — Pét. : M. DAHAN Alain, S.A.R.L. ALAIN DAHAN ARCHITECTE. — Réfection d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0229). — 40, rue d'Aboukir. — Pét. : M. ETHUIN Georges, S.A.R.L. G. CAPITAL. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier (2 appartements créés) aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0230). — 34, rue des Petits Carreaux. — Pét. : S.A.S. SOCIETE FAURE. — Réfection de la couverture et remplacement de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0231). — 125, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. JEAUNEAU Christophe, MAPEI FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0232). — 62, rue Montmartre. — Pét. : Mme BRUN Monique, S.C.I. 62, RUE MONTMARTRE. — Modification de l'accès pour mise aux normes et remplacement des pavés de verre par une baie vitrée et une porte-fenêtre. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0233). — 112, rue Saint-Denis, 2 au 12, impasse des Peintres. — Pét. : M. PIMPANINI Franck, E.U.R.L. FRANCK PIMPANINI. — Ravalement des façades de la courette intérieure. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0234). — 117, rue d'Aboukir. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0235). — 17, rue Dussoubs. — Pét. : M. MOTA Arthur, C T B. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0236). — 4 B, place des Victoires, 2, rue La Feuillade. — Pét. : CIC PARIS VICTOIRE. — Aménagement intérieur d'une agence bancaire avec fermeture d'une trémie et mise en place d'un appareil élévateur PMR. Surface créée : 8,97 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0237). — 37, rue Tiquetonne. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement des souches de cheminées, des murs pignons et des façades sur la courette intérieure. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0238). — 14, rue Gaillon. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. COVEA IMMOBILIER. — Modification de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0239). — 18, rue de la Paix. — Pét. : M. DE JONG FOKKE Marten, S.A.R.L. SUIT SUPPLY FRANCE. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0242). — 226, rue Saint-Martin. — Pét. : M. LECETRE Franck. — Création d'un espace végétalisé sur le toit avec installation d'une plate-forme côté cour. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0243). — 56, rue des Tournelles, 43, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. COMBEAU Thomas, S.A.S. COMBEAU COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0244). — 56, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : Mme FARRANDO Alexandra, S.A.R.L. ATOWER ESTATE. — Réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0245). — 82, rue des Archives. — Pét. : M. RENAT Michaël, S.A. JEAN CHARPENTIER. — Remplacement de la porte sur rue d'un local d'habitation, réfection de l'étanchéité de la courette et création d'un espace de tri sélectif. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0246). — 4, rue de Saintonge, 113, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. ZANA Stanley, S.C.I. AMZ SAINTONGE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0247). — 13, rue Greneta. — Pét. : M. PRINCIPEAUD Nicolas, S.A.R.L. HABITAT PARISIEN INVEST. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0248). — 28, rue des Vertus. — Pét. : M. JAOUEN, S.A.R.L. JDG IMMO. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0249). — 46, rue de Turenne. — Pét. : M. TEINTURIER Axel, S.A.R.L. ARTY DANDY. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose de store. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0250). — 36, rue de Montmorency. — Pét. : M. PACORET-BREGEAULT Benjamin. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation au premier étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0251). — 82, rue des Gravilliers. — Pét. : M. TASSOUMIAN Bruno, S.A.R.L. CABINET OPTIMMO GESTION. — Réfection de la couverture et ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0252). — 10, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : Mme BEKIROGLU Semra, S.C.I. SANOVET. — Implantation d'un conduit d'extraction d'air vicié en façade sur courette. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0253). — 100 au 102, boulevard de Sébastopol, 8, rue Salomon de Caus. — Pét. : M. DRUAIS Yannick, S.A.S. LEFORT & RAIMBERT. — Changement de destination de locaux d'habitation (14 chambres de service) au 6<sup>e</sup> étage en locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0254). — 12, rue Charlot, 9, rue de Saintonge. — Pét. : M. BARON Erwan, S.A.S. AVAHI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0255). — 15, rue des Filles du Calvaire. — Pét. : M. MALKA Mickaël, S.A.S. DANYBERD. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0256). — 39, rue Meslay. — Pét. : M. VANLAER Damien, HSF – L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Ravalement des façades sur cour et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0257). — 27, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. BEAUVALLET Vincent, STE BEAUVALLET VINCENT ARCHITECTE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0258). — 16 A, rue Michel le Comte. — Pét. : M. LIARD Grégory, CABINET J. SOTTO ADMINISTRATEUR BIENS. — Ravalement du pignon et des souches de cheminée, démolition de la souche S2 et réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0259). — 109, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. MATTIUSSI Alexandre, S.A.S. AMI PARIS. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0260). — 43 au 43 B, rue de Turbigo, 233, rue Saint-Martin. — Pét. : M. LAFARGE Vincent, GO2ROUES. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce de vente de véhicules à 2 roues. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0261). — 2, rue Sainte-Apolline, 359, rue Saint-Martin. — Pét. : M. NOIRET Laurent, PARIS AUTREMENT INVESTISSEMENTS BAUX. — Changement de destination d'un local de bureau au 1<sup>er</sup> étage côtés rue et cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0262). — 5 B, rue Saint-Gilles. — Pét. : M. TANG Daniel, SDC 5 BIS RUE SAINT-GILLES. — Réfection de la couverture, des souches de cheminée et ravalement des façades. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0176). — 46, boulevard Henri IV. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-P0177). — 7, rue de la Bastille. — Pét. : M. POULAIN Pierre, BANQUE DE FRANCE. — Création d'un ascenseur dans une cage d'escalier. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0159). — 13, rue Saint-Antoine. — Pét. : ULAN IMMOBILIER représentant le SDC DU 13, RUE SAINT-ANTOINE. — Remplacement de la verrière et de deux fenêtres au dernier étage sur rue. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0160). — 26, rue de Rivoli, 2, passage Walter Benjamin, 19, rue du Roi de Sicile. — Pét. : Mme MELESHEHUK Anastasiia, S.A.S. WEHOST. — Changement de destination d'un commerce au 1<sup>er</sup> étage sur rue en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0161). — 14, rue des Tournelles. — Pét. : M. HERREMAN Jean-Marie. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0162). — 19, place des Vosges. — Pét. : M. YZERMAN Romain, ZAKA INVESTMENTS. — Création d'un châssis de toit et de désenfumage, modification de la toiture pour des châssis de ventilation en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0163). — 16, rue des Tournelles, 13, rue Jean-Beausire. — Pét. : M. HERREMAN Jean-Marie. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0164). — 36, quai d'Orléans, 1, rue Boutarel. — Pét. : M. LAURENT Didier, S.A.S.U. SGIC COPRO. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0165). — 78, rue de Rivoli. — Pét. : M. LIPSZYC Gregory, SYNDIC CABINET BAP. — Ravalement d'un mur pignon. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0166). — 27, boulevard Henri IV, 21 au 23, rue de la Cerisaie. — Pét. : Mme SUTRA Valérie, Sabine, S.E.L.A.R.L. PHARMACIE HENRI IV. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0167). — 2 au 4, rue Jean-Beausire. — Pét. : Mme BERANGER Jocelyne, S.A.R.L. CABINET JB CONSULTANT. — Ravalement du mur pignon et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0169). — 18 au 20, rue des Archives. — Pét. : M. CHASSAGNE Pierre, S.A.S. CLEAR-IMMO. — Remplacement d'une verrière à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0170). — 7, passage Saint-Paul. — Pét. : M. SEVEN Alain, DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT. — Réfection de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0171). — 8 au 8 B, rue Pecquay, 35 au 37, rue des Archives. — Pét. : M. JEZEQUEL Benjamin, BENJAMIN JEZQUEL S.A.R.L. — Remise en peinture de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter masculin. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0172). — 10, rue Malher. — Pét. : M. PERNOD Pierre, COTELAC. — Remise en peinture de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0173). — 57, rue du Temple. — Pét. : M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGNI & FILS. — Ravalement des façades sur cour et murs pignons. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0174). — 17, rue Rambuteau. — Pét. : Mme MONTPELLIER Sylviane, SYNDIC NEXITY PARIS REPUBLIQUE. — Réfection de la couverture et création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0175). — 71, rue Rambuteau. — Pét. : Mme DE BENALCAZAR Isabelle. — Déplacement d'un garde-corps au 7<sup>e</sup> étage sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0178). — 14, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. MATET Giles, S.A. CABINET GESTIM. — Réfection de la couverture et ravalement du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0179). — 18, place des Vosges. — Pét. : M. GLANZ Georges. — Remplacement d'une fenêtre de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0180). — 2, rue Eginhard, 33, rue Saint-Paul. — Pét. : M. WU Camille, S.A.R.L. FENGSHUN. — Pose d'un store en corbeille pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0182). — Rue de Schomberg. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 6 arbres d'alignement. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0237). — 98, rue Monge, 40, rue Daubenton. — Pét. : Mme BAIN Aurélie, AMREST DELCO FRANCE. — Modification de la devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0238). — 19, rue Valette. — Pét. : M. DE POTESTAT Pierre Alexis, S.C.I. FONDORESSE UN. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0239). — 19, quai de Montebello. — Pét. : Mme NAIT NJAR Reda, S.A.S.U. HUMA SERVICE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0240). — 69, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. DE LA BROSSE Gaétan, S.A.S. ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0241). — 4, rue des Arènes. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Création d'un ouvrant dans une baie cintrée. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0242). — 9 au 13, rue des Anglais. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT DTSE. — Ravalement du rez-de-chaussée de la façade sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0243). — 69, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, EHG. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0244). — 4, rue Ortolan. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, NUANCE 3. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0245). — 7, avenue des Gobelins. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 5,70 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0246). — 78, rue Claude Bernard, 13, rue Rataud. — Pét. : M. AFSHAR Nader. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0247). — 78, rue Claude Bernard, 13, rue Rataud. — Pét. : M. AFSHAR Nader. — Remplacement d'un châssis de toit et agrandissement de 2 autres châssis. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0248). — 105, rue Mouffetard. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0249). — 2 au 6, rue du Marché des Patriarches, 9 au 13, rue des Patriarches, 1 au 7, place Bernard Halpern. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Fermeture des arcades à rez-de-chaussée sur rue par des grilles. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0250). — 84, boulevard Saint-Germain. — Pét. : Mme VIVIEN Julie, HOME DE FRANCE. — Remise en peinture de la porte d'entrée d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0251). — 82, rue Mouffetard. — Pét. : Mme GUEDET épouse CLERE Alix, Mme GUEDET épouse CLERE Alix. — Abattage de quatre arbres. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0252). — 133, rue Mouffetard. — Pét. : M. WESTPHAL Pierre-Yves, WESTPHAL. — Ravalement des 2 pignons côté cour Est et Sud. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0253). — 25, rue de la Harpe. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, CLN. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0254). — 129, boulevard Saint-Michel. — Pét. : Mme BAIN Aurélie, AMREST DELCO FRANCE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0255). — 9, rue Buffon. — Pét. : Mme MILLER Laura, S.A.R.L. CABINET MILLER. — Réfection partielle de la couverture côté cour d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0217). — 8, place Saint-Sulpice, 28, rue des Canettes. — Pét. : M. WHEELER Peter. — Modification de 3 fenêtres au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0218). — 7, rue Séguier. — Pét. : Mme AUBERT Virginie, S.A.S. GRL GESTION. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0219). — 2, rue Vavin. — Pét. : M. WINOCOUR Jules, S.A.R.L. LA TERRASSE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce et installation d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0220). — 4, rue du Four, 135, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0221). — 102, rue de Rennes. — Pét. : M. MAS Patrick, S.A.S. CABINET MAS ROCHER. — Ravalement des 3 façades sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0222). — 131, rue de Rennes. — Pét. : M. JOURDE Jean-Christophe, S.A.S. ELCO. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de vente de produits cosmétiques. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0223). — 18, rue de Condé. — Pét. : M. CHARRIER Philippe, CONDESANT. — Réhabilitation d'une maison avec ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, création de fenêtres de toit et réfection de l'étanchéité de 2 terrasses sur cour. Surface créée : 5,25 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 7,95 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0224). — 52, rue Saint-André des Arts. — Pét. : M. BIOT Christophe Nicolas, CRISTOPHE NICOLAS BIOT. — Aménagement d'une maison de coiffure. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0225). — 28, rue du Four. — Pét. : M. BESAGNI Franck, S.A.R.L. BESAGNI & FILS. — Ravalement des façades sur cours. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0226). — 13, rue Bonaparte, 17, rue des Beaux-Arts. — Pét. : M. PIRONNET Philippe, D.S.P.P. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0227). — 12, rue du Vieux Colombier, 65, rue de Rennes. — Pét. : M. PERNOD Pierre, S.A.S. COTELAC. — Remise en peinture de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0228). — 80 au 82, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. WALLNER Vincent, S.A. SMALLABLE. — Modification de la devanture d'un local de commerce. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0229). — 117, rue de Rennes, 83, boulevard Raspail. — Pét. : Mme ATTIGNAC Annie, S.N.C. IMMORENNES. — Changement de destination au 1<sup>er</sup> étage de locaux de bureau en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0230). — 106, boulevard Saint-Germain, 9 au 11, rue Hautefeuille, 15, rue Serpente. — Pét. : M. GUIPET Nicolas, S.A.S. COFIMA. — Changement de destination d'un logement au 1<sup>er</sup> étage en bureau. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0231). — 29, quai des Grands Augustins. — Pét. : M. MOUROT Bruno, S.A.R.L. N.R.F.I. — Réfection de la toiture avec remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0232). — 27, rue Mazarine. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A.S. ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Remplacement des menuiseries extérieures au 3<sup>e</sup> étage sur cour et au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0233). — 1, rue de Médicis, 13 B, rue de Vaugirard. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS représenté par GAM. — Mise en place d'une rampe PMR pour une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0234). — 163, rue de Rennes. — Pét. : M. BERTOLONE Eric, S.A.S. JEFF DE BRUGES EXPLOITATION. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0235). — 92 A, rue du Cherche-Midi, 99 au 103, rue de Sèvres. — Pét. : Mme ROUHIER Sylvie, CABINET ANDRE GRIFFATON. — Modification de l'escalier d'accès à l'immeuble et création d'un monte-personnes pour mise aux normes d'accessibilité. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0237). — 24, rue de Vaugirard, 18 au 20, rue de Tournon. — Pét. : M. GISSEROT Thierry, S.C.I. 20 TOURNON. — Création d'une verrière en toiture, dépose d'un volet roulant et création d'une baie vitrée sur un édicule et modification de menuiseries extérieures aux R + 7 et R + 8 sur rues et cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0239). — 27, rue de l'Abbé Grégoire. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0240). — 35, rue Bonaparte. — Pét. : M. MARTINEZ Pierre, SEMAEST. — Modification de la devanture d'une librairie. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0241). — 168, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. BURGGRAF Steve, S.A.S. BIG GROUPE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0244). — 102, rue de l'Université, 233 au 235, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. GUY Stéphane, ASSEMBLEE NATIONALE. — Rénovation de l'ensemble de la toiture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-P0263). — 32, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. GUY Stéphane, ASSEMBLEE NATIONALE. — Réfection de l'étanchéité des terrasses et remplacement des garde-corps au R + 8 sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0240). — 12, boulevard Raspail, 51, rue de Grenelle. — Pét. : M. FAUVAGE Laurent, S.A.R.L. DESRUE IMMOBILIER. — Ravalement des façades et création d'une isolation thermique par l'extérieur sur courettes. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0241). — 8, rue des Saints-Pères, 2 au 2 T, rue de Verneuil. — Pét. : Mme LIMBARCH Salomé, S.A.R.L. L'ATELIER 55. — Pose de stores aux rez-de-chaussée et R + 1 en devanture d'un antiquaire. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0242). — 47, rue de Bourgogne. — Pét. : M. BECHET Hugues, S.A.S. BECHET. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0243). — 6, rue du Pré aux Clercs. — Pét. : Mme ROHAUT Stéphanie, S.A.R.L. APPART IMMO 2. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0245). — 208, rue de Grenelle, 34, rue de l'Exposition. — Pét. : M. LI Guoping, SAINT-PÂTE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0246). — 15, quai Voltaire. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0247). — 101, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. PAYART Jean-Nicolas, HIRCUS. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0248). — 8 B, rue de Solférino. — Pét. : M. BANSAY Sacha, S.C.I. 10 SOLFERINO. — Ravalement et remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps sur rue et cour. Surface créée : 20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0249). — 46, boulevard de la Tour-Maubourg. — Pét. : M. FERON Pascal, S.A. INTERFIMO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0250). — 32, rue Cler, 9, rue Valadon. — Pét. : M. BOUDON Jacques, S.A.R.L. LE MINICLER. — Rentoilage du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0251). — 34, rue Chevert. — Pét. : M. CHEN Limen, S.A.R.L. KOÏ. — Pose d'un store-banne en façade d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0252). — 16, rue de Sèvres. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 2,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0253). — 34, rue du Bac. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0254). — 16, rue de Montessuy. — Pét. : Mme FERRAND Isabelle, S.A.S.U. CINQUIEME SENS. — Modification de la devanture d'un local artisanal en vue d'installation d'un créateur de parfums. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0255). — 42, avenue de Breteuil. — Pét. : Mme CANINI Céline, S.A. FONCIA RIVE GAUCHE. — Réfection et étanchéité du sol de la cour intérieure de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0256). — 29, rue du Général Bertrand. — Pét. : M. VACHER Gérard. — Modification de la devanture d'un cinéma. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0257). — 1, cité Martignac, 109, rue de Grenelle. — Pét. : Mme LOTTEAU Anne, S.A.S. DURLLOT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0258). — 158, rue de Grenelle. — Pét. : M. GUENNOUNI Mehdi, S.A.S. M2GY. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0259). — 48 B au 50, rue Fabert. — Pét. : M. SABET Behdad, CAISSE ALLOC. VIELL. EXP.

COMPTABLES. — Déplacement d'une grille de ventilation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0260). — 12, rue de Babylone. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Création d'une couverture et d'un portillon d'entrée pour un atelier d'éboueurs. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0261). — 196, rue de Grenelle. — Pét. : M. WESTPHAL Pierre-Yves, WESTPHAL. — Ravalement des 3 façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0262). — 42, rue de Verneuil. — Pét. : M. SUC Thierry, S.C.I. VMP. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0264). — 93, rue du Bac. — Pét. : Mme FAILLOUX Stéphanie. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0265). — 5, rue de Champagny. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, S.A. HENRAT ET GARIN. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0266). — 17, quai Voltaire. — Pét. : M. LIAIGRE Christian, S.C.I. SOCIETE CANDIDE. — Modification de la devanture d'une galerie d'art sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0267). — 17, quai Voltaire. — Pét. : M. LIAIGRE Christian, S.C.I. SOCIETE CANDIDE. — Modification de la devanture d'une galerie d'art sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0268). — 93, rue de Lille. — Pét. : M. DUPAIN Xavier, HOTEL D'ORSAY. — Ravalement des façades sur rue et courettes. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0310). — 41, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN – HANRY. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rue et cour et réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-P0324). — 90, boulevard Haussmann, 31 au 33, rue Pasquier. — Pét. : M. GRUZ Xavier, SNCF RESEAU. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0291). — 18, avenue Franklin D. Roosevelt, 35, rue du Colisée. — Pét. : M. ANTONIO Esposito, S.A.S. LA NAPOLITANE. — Remise en peinture de la devanture et ré-entoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0292). — 34, rue de Moscou. — Pét. : M. BURGUIERE, S.A.S. HÔTELIERE PARIS MOSCOU. — Dépose de gaines et d'un moteur de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0293). — 105 au 109, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, S.A.S. NERCO INGENIERIE. — Remplacement de tours aéroréfrigérantes. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0294). — 34, rue de Ponthieu. — Pét. : Mme BLOCH Soyoung. — Changement de destination d'un local de commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0295). — 87, rue La Boétie. — Pét. : M. CHASSAGNE Pierre, S.A.S. CABINET CASTIN GILLES VILLARET. — Remplacement sur rue de la porte d'accès au parking. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0296). — 78, rue de Miromesnil. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0297). — 33, rue de l'Arcade. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement des façades sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0298). — 63, boulevard Haussmann. — Pét. : SANTOS CASTRO JOSE ANTONIO, S.A.R.L. EBA FRANCE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un cuisiniste. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0300). — 42, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. MELLOUL Patrick, S.A.S. HAROLD'S BIONDINI. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un chausseur avec modification d'une trémie. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0301). — 10, boulevard Malesherbes, 9, rue Chauveau-Lagarde, 3, rue Pasquier. — Pét. : M. MESTRE Bruno, BNP PARIBAS. — Modification de l'accès à une agence bancaire avec installation d'une rampe PMR. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0302). — 20, avenue de Messine, 49, rue de la Bienfaisance. — Pét. : Mme ROBERT Coralie, S.A.R.L. CORALIE ROBERT ARCHITECTE. — Modification d'une toiture afin d'installer une terrasse accessible avec percement d'une porte-fenêtre. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0303). — 7, rue Washington. — Pét. : M. HUET Joël, S.A.R.L. ICARE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce de matériels informatiques. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0304). — 80, avenue Marceau, 37, rue Vernet. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0305). — 64, rue La Boétie. — Pét. : M. MARQUES Arsène, FRUCTIPIERRE – SCP. — Remplacement d'équipements techniques en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0306). — 9 au 11, avenue Beaucour. — Pét. : M. LHOMME Clément, EMMAUS HABITAT. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0307). — 4, rue Alfred de Vigny, 3, avenue Van Dyck. — Pét. : M. MANESSIER Philippe, SOTREDIS TP ASSAINISSEMENT. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0308). — 16, rue de Monceau. — Pét. : M. CARRAUD Philippe, MAF ASSURANCES. — Modification de la façade à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0309). — 9, avenue Hoche. — Pét. : Mme OULLO Guilian, S.C.I. ALIZA INVEST. — Réfection du brisis au 6<sup>e</sup> étage sur cour d'un local d'habitation avec remplacement et modification des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0311). — 69, rue d'Amsterdam. — Pét. : ABEGE PATRIMOINE. — Réfection de la couverture de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0312). — 39, rue du Général Foy. — Pét. : M. GAUTIER-SAUVAGNANC Antoine. — Remplacement d'un oriel. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0313). — 43, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 5,70 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0314). — 28, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S.

MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 10,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0315). — 20 au 22, rue de la Pépinière. — Pét. : M. DUPLEIX Tanguy, S.A.R.L. CABINET DUPLEIX. — Modification et création de baies donnant sur cour à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0316). — 2, avenue Vélasquez. — Pét. : M. ERRAGNE Phillipe, S.C.I. PRAETORIUM. — Remplacement de 15 fenêtres côté rue Vélasquez, de 2 fenêtres sur l'angle Vélasquez/Malesherbes et de 3 fenêtres sur cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0317). — 44, avenue Marceau. — Pét. : M. BOKOBZA David, KIPLINE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0318). — 47, rue de Laborde. — Pét. : Mme RECOULES Brigitte, ORALIA DESPORT. — Réparation de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0319). — 6 au 8, rue Mollien, 12, rue Maleville, 29, rue de Lisbonne. — Pét. : M. BRUYLAND David, EPM c/co ETOILE PROPERTY MANAGEMENT. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0320). — 6, rue Lincoln. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, ALLIANZ IARD chez ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Remplacement de menuiseries extérieures au cinquième étage sur cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0321). — 36, avenue George V. — Pét. : S.A.S. CORIF. — Création d'une verrière et de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0322). — 26, avenue de Friedland, 10, rue Arsène Houssaye. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement de la façade sur avenue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0323). — 5, rue de Rome. — Pét. : M. GUITTIER Eve, S.A. BUGAM c/o NPM. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un plateau de bureaux au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0272). — 38, boulevard Haussmann. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0274). — Place d'Estienne d'Orves. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-P0275). — 2, boulevard Haussmann. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0273). — 32, rue Condorcet, 2, rue Turgot, 55, rue de Rochechouart. — Pét. : Mme EL KHATIB Fatima-Azzhara, S.A. LCL. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0276). — 82, rue d'Amsterdam. — Pét. : M. BRONNER Charles, S.A.S. ALPHA REALTY. — Réfection de la couverture du bâtiment B sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0277). — 12, rue Condorcet. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0278). — 7, rue d'Athènes. — Pét. : M. GILBERT Clément, S.A.R.L. VICINIA c/o EPM. — Réhausse de l'édicule technique en toiture sur rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0279). — 16 au 16 B, rue Cadet. — Pét. : M. MATHIEU Jean-Paul, S.A.S. SOGOFIM. — Réfection d'une véranda au 7<sup>e</sup> étage sur rue d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0280). — 8, rue du Havre, 65, rue de Caumartin. — Pét. : Mme BORREDON Christiane, REGION ILE-DE-FRANCE. — Réfection d'une verrière en toiture au-dessus d'une cage d'escalier du lycée Condorcet. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0281). — 12, passage Briare. — Pét. : M. RIALLIN Yoann, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES REPRESENTE PAR GTF. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0282). — 41, rue de Caumartin. — Pét. : M. REMI Alain, SPRAS. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0283). — 80, rue de Maubeuge. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0284). — 30, rue Lamartine, 12, rue de Maubeuge. — Pét. : M. BONNET Johan, S.A.S. PEMZEC. — Modification de la devanture et remplacement des stores-bannes d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0285). — 5, rue Bourdaloue. — Pét. : Mme ROQUES Johanna, S.A.R.L. JOJO & CO. — Modification de la devanture en vue d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0286). — 23, rue Richer. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur cours et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0287). — 10 au 56, passage du Havre, 12, rue du Havre, 14 au 16, place du Havre. — Pét. : M. LE GOUEFF Pascal, S.N.C. EUROCOMMERCIAL PROPERTIES CAUMARTIN. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0288). — 5 au 7, rue Ballu. — Pét. : M. BENALI, CABINET LANGLOIS. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0289). — 12, rue Auber, 11, rue des Mathurins. — Pét. : M. VERNEREY Julien, S.A. AFFINE. RE. — Installation d'un conduit d'extraction de fumée en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0290). — 11, rue Blanche. — Pét. : Mme DE DECKER Mildred, S.C.I. BLANCHE. — Ravalement de l'ensemble des façades sur cours et courettes. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0291). — 30, rue Pierre Fontaine. — Pét. : M. MAREST Pierre-Marie. — Création d'une toiture-terrasse sur cour. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0292). — 16, place du Havre. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 5,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0293). — 24, rue de la Tour d'Auvergne. — Pét. : NUTU ADRIAN, PIIC IMMOBILIER. — Modification de la couverture d'un bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0294). — 54, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : Mme LI Wen, S.A.R.L. LI HONG HUI. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0295). — 78, rue de Dunkerque. — Pét. : Mme CAMPANELLA Mirella Christine, S.C.I. FAUBOURG POISSONNIERE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0296). — 74, rue Condorcet. — Pét. : M. BEAUVALLET Vincent, STE BEAUVALLET VINCENT ARCHITECTE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0297). — 41, boulevard de Rochechouart. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0298). — 12, rue Lamartine. — Pét. : M. QUARANTA, CABINET DEBAYLE. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0299). — 14, rue Lamartine. — Pét. : M. QUARANTA, CABINET DEBAYLE. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0300). — 4, rue Sainte-Cécile. — Pét. : M. LEVY Pascal, STE SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0301). — 52, rue Richer. — Pét. : REINHOLD ALAIN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0303). — 28, rue Pierre Sémard. — Pét. : M. GUERRAND Wilfried, S.C.I. SAMS. — Changement de destination à rez-de-chaussée sur rue d'un local de commerce en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0304). — 16, rue Notre-Dame de Lorette. — Pét. : M. LANGLOIS Thierry, MM. LANGLOIS ET CIE. — Création de deux fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0305). — 1, rue Choron, 3, rue Rodier. — Pét. : M. YZAMBART Matthieu, LE BARBICHE – LE CERF VOLANT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0306). — 45, avenue Trudaine. — Pét. : Mme HOCHEREAU Laurence, ORALIA LESCOILLIER. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0307). — 19, boulevard Haussmann. — Pét. : M. AMIOTTE Philippe, DANONE S.A. — Installation d'une herse sur balcon aux 2<sup>e</sup> étage et 4<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0308). — 8, rue d'Aumale. — Pét. : M. LACHAIZE Franck. — Aménagement d'une remise d'habitation en logement avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0294). — 2, boulevard de la Villette. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0296). — 78, boulevard de Strasbourg. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0297). — 98, rue La Fayette, 98, rue de Chabrol. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispo-

sitif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0298). — 4, place Jacques Bonsergent. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0299). — 17, rue de Dunkerque. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0300). — 2, boulevard Saint-Martin. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0315). — 2, boulevard de Denain, 129 au 139, rue La Fayette. — Pét. : M. POULAIN Pierre, BANQUE DE FRANCE. — Ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la toiture, et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-P0316). — 2, boulevard de Denain, 129 au 139, rue La Fayette. — Pét. : M. POULAIN Pierre, BANQUE DE FRANCE. — Ravalement de la façade sur rue, réfection de la toiture, et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0293). — 52, rue de Paradis. — Pét. : M. TOMAS Mikhaël, E.U.R.L. MIKHAEL TOMAS. — Ravalement de l'ensemble des façades sur cour et réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0301). — 197, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. KOPALAKRISHANAN Sinnathurai, S.A.R.L. V S COMPAGNIE. — Modification et rentoilage du store-banne d'une supérette. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0302). — 72, boulevard de Strasbourg, 9, rue Saint-Laurent. — Pét. : M. TAURINYA Jean-Louis, S.A.R.L. LA TAVERNE DE L'EST. — Modification de la devanture d'un restaurant avec changement de stores après suppression de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0303). — 6, rue Léon Jouhaux. — Pét. : M. AUGÉ CABANIER Pascal. — Transformation d'un garage en extension d'une habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade et création d'une mezzanine à l'entresol. Surface démolie : 1,50 m<sup>2</sup>. Surface créée : 18,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0304). — 47, rue de Chabrol. — Pét. : Mme FIGURY Sylvie, IMODAM. — Ravalement de l'ensemble des façades et réfection de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0305). — 53, rue de Paradis. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0307). — 121, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. LAUNAY Benjamin, S.A. CABINET SYNDIC FONCIA PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0308). — 99, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. DE COUIGNY Rodolphe. — Changement de destination d'un local de bureau au 1<sup>er</sup> étage sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0309). — 8, rue du Château d'Eau, 7, boulevard de Magenta. — Pét. : M. GEFFRAULT

Denis, LA TRESORERIE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0310). — 19, rue des Petites Ecuries. — Pét. : M. CHATEAU Jean-Marc, CABINET SEPTIME. — Surélévation partielle de la toiture pour l'extension d'un local d'habitation et réfection de la toiture. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0311). — 28, rue Beaurepaire. — Pét. : M. ERRANT Khalid, S.A.S. CRETE & LAURENT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0312). — 21, rue Lucien Sampaix. — Pét. : M. MILON Stéphane, S.A.R.L. CABINET NOVOTIM. — Réfection complète de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0313). — 28, rue d'Enghien. — Pét. : M. ROYER Bruno. — Création de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0314). — 85 B, boulevard de Magenta. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 7,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0317). — 24, rue du Château Landon. — Pét. : M. DUBOIS Pascal, S.A. SETRAB. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0318). — 18, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. TRANCOSO Sébastien, S.A.R.L. LCST RENOVATION. — Ravalement partiel du mur pignon. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0319). — 59, rue du Château d'Eau. — Pét. : M. MIRZA Naeem, S.A.R.L. ANWARI FOOD. — Installation d'un conduit d'extraction sur cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0320). — 57, rue Bichat. — Pét. : M. GALLAND Pascal, S.A.S.U. PLG BATIMENT. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0321). — 12, rue de Marseille. — Pét. : Mme BOMBARD Régis, ORALIA GRIFFATON & MONTREUIL. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture donnant sur la cour de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0322). — 3, rue Jacques Louvel-Tessier. — Pét. : M. ASSUNCAO Anthony, SMTT. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0323). — 25, rue Bichat. — Pét. : Mme DUGUET Béatrice. — Remplacement de fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0324). — 115 au 117, rue La Fayette. — Pét. : M. DE PASSOS Manuel, S.A.R.L. DIMORA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0325). — 12, rue Léon Jouhaux. — Pét. : M. JAMIN Guillaume. — Installation d'un climatiseur en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0326). — 14, rue Jean Poulmarch, 67, rue de Lancry. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. — Réfection de la couverture et isolation des combles. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0327). — 10, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. GASBARRI Damiano, S.A.R.L. CLAIDA. — Pose d'un store-banne en devanture d'un café. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0328). — 29, passage Dubail. — Pét. : M. VAN WERSCH Riego. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0329). — 143, avenue Parmentier. — Pét. : Mme GOBILLOT Carol. — Création d'une verrière en toiture. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0330). — 83, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : Mme ACCAOUI Laure-Hélène. — Création d'un exutoire de désenfumage en toiture d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0380). — 209, boulevard Voltaire. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0381). — 21, rue de Malte. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0382). — 61, boulevard Beaumarchais. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0383). — 137, avenue Parmentier. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0384). — 55, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0385). — 130, boulevard Voltaire. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0386). — 78, boulevard Voltaire. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0387). — 78, rue Popincourt. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0388). — Boulevard Voltaire. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0389). — 29, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0390). — 186, boulevard Voltaire. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0391). — 151, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-P0392). — 88, avenue de la République. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0374). — 46, boulevard Richard Lenoir, 21, rue du Chemin Vert. — Pét. : Mme CORNILLE Reine,

S.A.R.L. SOCIETE CITYA URBANIA. — Remplacement des menuiseries extérieures au 4<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0375). — 132, rue Amelot. — Pét. : M. BRUGNON Régis, S.A.R.L. MIROITERIE BRUGNON FRERES. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0376). — 23, rue Popincourt, 67, rue Sedaine. — Pét. : Mme CARETTI Céline, S.A.S. SAROKINAS. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur rue en extension d'un appartement existant. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0378). — 12, rue de la Forge Royale. — Pét. : M. TRINK Emmanuel, S.C.I. A.L.J. — Arch. : CABINET ERIC LEMARIÉ ARCHITECTE, 102, avenue du Général Michel Bizot, 75012 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0379). — 12, cité Griset. — Pét. : M. PIROU Florent. — Remplacement de la verrière en façade et de la verrière zénithale pour un local d'habitation à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0380). — 101, rue Saint-Maur. — Pét. : M. DAHOUMANE Yazid, S.A.R.L. EKD. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0393). — 21 au 23, rue de Charonne, 1 au 3, passage Thiéré. — Pét. : Mme LAGUERRRE Delphine, S.A.S. IN DA FOOD. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose de store. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0394). — 34, rue Bréguet. — Pét. : M. VEILLY Marc, CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES VETERINAIRES. — Remplacement d'une porte coulissante par une porte battante à deux vantaux. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0395). — 72, boulevard Voltaire. — Pét. : M. HEDIN Franck, S.A.S. VIRTUAL TIME. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0397). — 2 au 4, rue Plichon. — Pét. : CABINET QUENOT. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0399). — 16, passage Gustave Lepeu. — Pét. : COOPERATION ET FAMILLE – S.A. — Isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, création de volets sur rue et fermeture d'une baie à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0402). — 12, place de la Bastille. — Pét. : Mme BOURBON Florence, S D C. — Ravalement des façades côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0403). — 56, rue Sedaine. — Pét. : M. MAS Patrick, S.A.S. CABINET MAS ROCHER. — Ravalement des 4 murs pignons et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0404). — 61, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. SAFAR Olivier, S.A.S. SAFAR. — Réfection de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0405). — 15, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. COURTAIGNE Alain, S.A.R.L. ETOILE DE LUNE. — Remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur cour et réhabilitation d'une cave en

vue d'installation d'une galerie d'art. Surface créée : 19 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0406). — 19, rue de Malte. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 5,20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0407). — 97, avenue de la République. — Pét. : M. BENHARROUS Maurice, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Remplacement du rideau métallique d'une loge de concierge à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0408). — 163, boulevard Voltaire. — Pét. : Mme QUERRY Sylviane, CABINET ORALIA LESCALLIER. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0409). — 57, boulevard Voltaire. — Pét. : M. NESSAH Meddhi, S.A.R.L. VAPERTURE. — Modification de la devanture d'un local de commerce. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0410). — 9, rue Jean-Pierre Timbaud. — Pét. : M. VIONNER Stéphane, S.A.R.L. CIZOR'S. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0411). — 8, impasse Truillot. — Pét. : M. ABITBOL Freddy, S.A.S. F.M. DIFFUSION. — Modification des façades à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0412). — 17, rue Paul Bert. — Pét. : M. AUGUSTO Alain, S.A. GTF. — Ravalement des 3 façades de la courette. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0413). — 142, rue du Chemin Vert. — Pét. : Mme WEISSE Alexandra, S.A.S. CABINET SOGI. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue et ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0414). — 11, passage Saint-Pierre Amelot. — Pét. : M. DE CASTRO Arnaldo, S.A.S. GOSSELIN. — Ravalement du mur pignon et réfection de la toiture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0415). — 14, rue Moufle. — Pét. : Mme NENERT Claire, VILLE DE PARIS – [DAC]. — Réalisation d'un mur photo sur un mur pignon. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0416). — 20, passage Saint-Sébastien. — Pét. : M. BILLIERES Christophe, S.A.R.L. BILLIERES ARCHITECTE. — Réfection partielle de la couverture d'un bâtiment en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0417). — 48, boulevard Voltaire. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0418). — 126, rue Oberkampf. — Pét. : M. NAHMIAS Jacques, S.A.R.L. OBER JB. — Modification de la devanture et remplacement du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0419). — 18, rue Lacharrière. — Pét. : Mme BRUN Frédérique, S.C.I. DE LA MONTAGNE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0420). — 104, rue Saint-Maur. — Pét. : M. BLAISE Louis. — Création d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0421). — 22, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement de la façade sur boulevard et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0422). — 4 au 14, rue Charrière, 32 au 40, rue Saint-Bernard, 1 au 3, esplanade Renée Lebas. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans la crèche collective. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0423). — 26, rue de la Fontaine au Roi. — Pét. : M. QUIVOGNE Laurent. — Création d'une terrasse accessible et pose de jardinière. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0425). — 7 au 9, rue de Charonne. — Pét. : Mme AZRIA Prescilla, S.A.S. BA&SH. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0426). — 215, boulevard Voltaire. — Pét. : M. MACHEREY Sébastien, S.A.S. PARISNORDIS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce drive. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0255). — 25, boulevard Poniatowski. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0256). — 279, avenue Daumesnil. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0257). — Place Félix Eboué. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0258). — 3, boulevard de Reuilly. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0259). — 46, boulevard de Bercy. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-P0260). — 28, boulevard Diderot. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0254). — 125, rue de Charenton, 1, passage Abel Leblanc. — Pét. : Mme NACHBA Katia, SIA IMMOBILIER. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0261). — 61, avenue du Général Michel Bizot. — Pét. : M. COHEN SOLAL Denis, S.A.S.U. IMMO DCS INVEST. — Agrandissement de la porte d'entrée d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0262). — 12, rue de Cotte, 1 au 3, place d'Aligre. — Pét. : M. DELAMARRE Pierre, LVP LA VALORISATION DU PATRIMOINE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0263). — 3, rue Saint-Nicolas. — Pét. : ELOGIE – S.I.E.M.P. — Pose de clôture et portails pour la résidentialisation d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0265). — 83, avenue du Docteur Arnold Netter. — Pét. : Mme MUSTAFARAJ Angéline. —

Extension d'une habitation à rez-de-chaussée sur jardin. Surface créée : 12,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0266). — 37 au 49, rue Baron Le Roy. — Pét. : RICHARD KAOUKEB, PARIS HABITAT. — Création d'un abri vélos sur cour. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0267). — 5, rue Elisa Lemonnier. — Pét. : M. GIROMINI Claude, MARPIERRE & CIE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0268). — 9, rue de Madagascar. — Pét. : M. HIR Ashraf, S.A.R.L. ART NOUVEAU. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0269). — 24 au 34, rue Paul Belmondo. — Pét. : M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. — Déplacement de 2 grilles pour la sécurisation de la résidence. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0270). — 89 au 91, boulevard Diderot. — Pét. : Mme RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. — Création d'un abri-vélos à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0271). — 1 au 3, rue du Sergent Bauchat, 93, rue de Reuilly. — Pét. : COLONNA MYLENE. — Installation d'un appareil de climatisation au 4<sup>e</sup> étage en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0272). — 16, rue Lamblardie. — Pét. : M. SZTERENSZUS Michaël, S.C.I. LAMBLARDIE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0273). — 23 au 27, rue du Sergent Bauchat. — Pét. : M. LAUNAY Benjamin, SDC DU 23/27 SERGENT BAUCHAT, 75012. — Pose d'une sur-toiture sur un bâtiment donnant sur cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0274). — 24, rue Sibuet. — Pét. : M. PODA Lucien, S.A. GECINA. — Modification d'une clôture en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0276). — 22 bis, cité du Rendez-Vous, 5, cité du Rendez-Vous. — Pét. : M. MOURGUES Gilles, PICPUS IMMOBILIER, ADMINISTRATEUR DE BIENS. — Ravalement du mur pignon droit et de la façade arrière. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0277). — 6 au 12, rue Ernest Lefébure, 11 au 15, avenue Armand Rousseau, 5 au 9, rue de l'Amiral La Roncière le Noury. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0278). — 56, rue de Picpus. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans l'école maternelle. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0279). — 30 au 38, allée Vivaldi. — Pét. : M. CHARVET Franck, R.I.V.P. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-P0244). — 213, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification des portes-plans à l'accès du métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-P0245). — 42, avenue des Gobelins. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-P0246). — 129, avenue d'Italie. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. —

Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0248). — Boulevard Masséna. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS ROGER. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0249). — 50, avenue de la Porte d'Ivry. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0250). — 192, avenue d'Italie. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0251). — 54, boulevard de l'Hôpital. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification des portes-plans à l'accès du métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0261). — 70, avenue d'Italie. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-P0276). — 45 au 51, rue Baudricourt, 75, rue du Javelot, 95 au 109, rue de Tolbiac. — Pét. : M. LE TELLIER Pierrick, EPIC SNCF RESEAU. — Modification de la façade d'un immeuble de bureau (Gare de Tolbiac). — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0238). — 18, rue Dieulafoy. — Pét. : Mme PELLERIN Brigitte, S.C.I. PELLERIN DIEULAFOY. — Ravèlement de la façade sur rue et remise en peinture du portail. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0239). — 166 au 168, boulevard Masséna, 163, avenue d'Italie. — Pét. : M. LEVASSEUR Didier, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0240). — 72 au 76, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, S.E.M. R.I.V.P. — Ravèlement des façades avec pose d'une isolation thermique extérieure sur la façade arrière, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, restructuration du hall et fermeture d'une trémie d'escalier à R + 2. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0241). — 16, rue Bourgon. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0242). — 20, rue de la Glacière. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT. — Ravèlement des façades avec isolation thermique par l'extérieur de trois immeubles d'habitation. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0243). — 29 au 31, rue de l'Espérance. — Pét. : M. HOCANTE Julien, S.C.I. ESPERANCE ITALIE/ARTENA GRAND PARIS. — Modification d'une devanture à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0252). — 56, avenue des Gobelins. — Pét. : M. GRESILLON Etienne. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0253). — 54, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : M. JAWNEH Abdelkader, AFRIK 13. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose de store. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0255). — 8, passage Sigaud. — Pét. : M. PEDROSA Michaël, S.A.S. ALMEIDA. — Ravèlement

des façades sur passage. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0256). — 29, rue des Cordelières. — Pét. : BRIMER COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0257). — 56, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : M. PIROT Régis, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE. — Modification de la devanture d'un commerce et installation de deux stores-bannes. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0258). — 18 au 20, rue Regnault, 1 au 3 T, rue Eugène Oudiné, 1, rue Cantagrel. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, ELOGIE - S.I.E.M.P. — Installation d'un transformateur électrique côté rue. Surface créée : 28 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0259). — 52 au 60, avenue Pierre Mendès France, 41 au 49, quai d'Austerlitz, 1 au 7, rue François Bloch-Laine. — Pét. : M. VERTALDI Olivier, S.A.R.L. BINOME. — Pose d'un store-banne en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0260). — 32, rue Gandon. — Pét. : M. DE SAUVEBŒUF Guillaume, S.A.R.L. DEFFORGE IMMOBILIER. — Ravèlement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0262). — 7 au 9, place Pinel, 1 au 5, rue Pinel. — Pét. : M. SANTOS José, LEADER PRICE EXPLOITATION. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0263). — 15, rue Charles Fourier. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'une antenne radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0265). — 10, villa Daviel. — Pét. : M. LAMOUR Vincent. — Création de 4 fenêtres de toit et remise en peinture des persiennes et de la porte d'entrée d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0266). — 28 au 30, rue des Peupliers. — Pét. : M. BERTRAND Manuel, SOGEPRIM GESTION. — Réfection de l'éanchéité d'une terrasse. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0267). — 1, rue Dieulafoy. — Pét. : M. SCHLESINGER Ruben. — Déplacement du portillon sur rue et remise en peinture de la clôture, suppression de l'escalier d'accès à la maison individuelle pour création de 2 portes-fenêtres après décaissement partiel et démolition de la dalle béton de la terrasse. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0268). — 15, rue du Docteur Leray. — Pét. : Mme DES ROBERT. — Ravèlement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0269). — 12, rue Lahire. — Pét. : M. SIMAVONIAN Alain, SISA MSP LAHIRE JEANNE D'ARC. — Modification de la façade à rez-de-chaussée de locaux de bureau transformés en extension d'un centre médical. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0270). — 94 au 94 T, rue Broca. — Pét. : Mme VIATEAU Jocelyne. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0271). — 49, avenue d'Italie. — Pét. : M. GIDON Benjamin, S.A.R.L. BZH. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0272). — 3, allée du Parc de Choisy. — Pét. : S.E.M. ELOGIE-SIEMP. — Pose de garde-corps de sécurité sur les toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0273). — 29, rue Paulin Méry. — Pét. : M. HOUILLIER Fabrice, CABINET HOME DE FRANCE. —

Ravalement de la façade sur rue et réfection des couvertures des bâtiments A et B. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0274). — 108, rue de Patay. — Pét. : Mme DE GARSIGNIES Anne, S.A. LCL LE CREDIT LYONNAIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec création d'une rampe pour accessibilité handicapés et mise aux normes PMR. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0275). — 58 au 60, rue de Domrémy. — Pét. : M. CHARVET Franck, R.I.V.P. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0277). — 130 au 136, boulevard Vincent Auriol, 1 au 5, place Pinel. — Pét. : M. BARON Pierre. — Création de 4 châssis de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0284). — 73, avenue du Maine. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0285). — 230, avenue du Maine. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0286). — 4, avenue du Général Leclerc. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0287). — 241, boulevard Raspail. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0288). — 106, boulevard du Montparnasse. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0289). — 10, boulevard Brune. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0290). — 18, boulevard Jourdan. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0291). — 205, rue d'Alésia. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0292). — Boulevard Edgar Quinet. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0298). — 17, boulevard Jourdan. — Pét. : Mme CAMBY Carine, CITE UNIVERSITAIRE DE PARIS. — Modification de l'ensemble de la signalétique de la Cité Universitaire de Paris. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0300). — 46 au 48, boulevard Jourdan, 143 au 157, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. MEZARD Marc, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE. — Réhabilitation de l'espace de restauration du bâtiment G. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0280). — 26, rue Cels, 5, rue Auguste Mie. — Pét. : Mme FICHTL Monique Susan. — Aménagement d'un garage en extension d'un logement avec

modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0281). — 206 au 212, avenue du Maine, 19, rue des Plantes. — Pét. : M. HARDY Hervé, S.A.S. RESIDALYA. — Ravalement des façades sur la cour et mise en place d'un ascenseur extérieur. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0282). — 206 au 212, avenue du Maine, 19, rue des Plantes. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, SEML REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Isolation thermique par l'extérieur des façades et pignons sur cour avec remplacement des menuiseries, oriels et bow-windows et végétalisation des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0283). — 54, boulevard Brune, 2 au 4, avenue Georges Lafenestre, 5, rue du Général Séré de Rivières. — Pét. : M. FERNANDES Armando, S.A.S. LSRP. — Ravalement partiel du rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0293). — 32, rue Daguerre. — Pét. : M. VIVIEN Bruno. — Réfection de la couverture avec remplacement et création de châssis de toit, suppression de la parabole et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0294). — 18 au 20 A, rue Delambre, 98, boulevard du Montparnasse. — Pét. : KHALI NIANG. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0295). — 18, rue Gassendi, 9, rue Roger. — Pét. : M. YILDIZ Cengiz, HARI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0296). — 6, rue Sarrette. — Pét. : M. COUSTAL Jérôme, S.A.R.L. CM CONSEIL. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0297). — 2 au 8, rue Henri Barboux, 18 au 20, avenue Paul Appell, 1 au 7, place du Vingt-Cinq Août 1944. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, S.C.I. LA POSTE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0299). — 7, rue Ernest Cresson. — Pét. : Mme KWON Yung Sil, S.A.S. TEYANG. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0301). — 18, rue Léonidas. — Pét. : M. FRANIC Pascal, FRANIC PASCAL ENTREPRISE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0302). — 26, place Denfert-Rochereau. — Pét. : M. MISEREY Eric, S A S FONCIA AGENCE CENTRALE. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0303). — 35, rue Beaunier. — Pét. : M. LE FLOCH Jérémy. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0304). — 26 au 28 T, rue Gassendi, 55 au 59, rue Daguerre. — Pét. : M. PEDROSA Michaël, SOCIETE ALMEIDA. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0305). — 10, rue Antoine Chantin. — Pét. : M. NUTU Adrian, S.A.R.L. PIIC. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0306). — 8, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S.

MEDIAKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 5,70 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0307). — 42, rue Bénard, 45, rue de la Sablière. — Pét. : M. TRANCOSO Sébastien, S.A.R.L. LCST RENOVATION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0308). — 42, rue Bénard, 45, rue de la Sablière. — Pét. : M. TRANCOSO Sébastien, S.A.R.L. LCST RENOVATION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0309). — 46, rue Bénard, 49, rue de la Sablière. — Pét. : Mme POTIER Christine, S.A.S.U. CABINET AD IMMO ORPI. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0310). — 128, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. VINCENT Charles Edouard, S.A.S. LULU DANS MA RUE. — Installation d'un kiosque conciergerie. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0311). — 15, rue Poirier de Narcay. — Pét. : M. XAVIER Pedro, S.A.S. DFD FACADES. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0312). — 17 au 19, rue du Père Corentin, 5 au 7, rue du Douanier Rousseau. — Pét. : M. BOUVELLE Didier, CCCA-BTP. — Réfection d'une toiture-terrasse avec végétalisation. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0313). — 2 au 6, rue Monticelli, 2 au 6, rue Georges de Porto-Riche, 2, place Ambroise Croizat. — Pét. : M. ANDRIANOPOULOS Ionnis, S.A.R.L. FREDGEL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une épicerie. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0314). — 12 au 14, rue Dareau, 4 au 8, rue Emile Dubois. — Pét. : Mme VENNIN Delphine, CABINET VENNIN ARCHITECTES. — Réfection de l'étanchéité de l'ensemble des toitures-terrasses d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0315). — 2 au 4, rue des Thermopyles, 30 au 32, rue Didot. — Pét. : Mme ISAMBERT Céline, S.C.I. LUUNA. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0316). — 6, rue du Lunain. — Pét. : M. GRIMAUX Jérôme, A. DEGUELDRE P DEGUELDRE ET CIE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0317). — 8 au 34, avenue Marc Sangnier, 2, rue Maurice Noguès. — Pét. : M. GALTIER Olivier, LYCEE FRANÇOIS VILLON. — Ravalement des façades sur rue d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0318). — Avenue Denfert-Rochereau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre d'alignement face au n° 88 de l'avenue Denfert-Rochereau. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0345). — 36, rue des Entrepreneurs. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0346). — 283, rue de Vaugirard. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0348). — 52, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES

TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0349). — 143, avenue Emile Zola. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0350). — 80, rue du Commerce. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0351). — 172, rue de Lourmel. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0352). — 2, rue de la Convention. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0353). — 2, rue de la Convention. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0354). — 2, avenue Félix Faure. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0355). — Boulevard de Vaugirard, rue de Vaugirard. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0356). — 1, place Balard. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0357). — 108, rue de la Convention. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0358). — 156, avenue de Suffren. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-P0377). — 26, rue Desaix. — Pét. : M. MUNCH Bertrand, DILA. CABINET DU 1<sup>er</sup> MINISTRE. — Pose de cheminées de ventilation en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0342). — 36, rue de Lourmel. — Pét. : M. THOMAS Adrien, CABINET GERASCO. — Ravalement des façades sur cour, réfection de la toiture versant cour et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0343). — 79, rue du Commerce. — Pét. : M. VANDAELE Johan, S.A.S.U. RAVIER RICCOBONI. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0344). — 126, rue Saint-Charles. — Pét. : M. MOLLA Ebrahim, S.A.S.U. CICOGE c/o FONCIA IPM. — Réfection d'étanchéité de la toiture-terrasse avec pose de garde-corps au R + 9 avec changement des équipements de ventilation et autres travaux. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0347). — 4 ND G/15, 4 ND B/15, 77 au 79, avenue Félix Faure. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, S.A. LOGIS TRANSPORTS. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de 3 bâtiments. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0359). — 9, rue Daniel Stern. — Pét. : M. MALEVERGNE Benoît. — Remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0360). — 30 au 30 B, avenue Félix Faure. — Pét. : M. DEQUIREZ Etienne, SERGIC ENTREPRISES. — Ravalement des façades de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0361). — 2 au 4, ruelle au Père Fragile, 150, boulevard de Grenelle. — Pét. : Mme DE LAGRANGE CHANCEL Anne, S.A.S. VAUGIRARD GESTION. — Arch. : M. MASSERAND Eric, 69-71, boulevard Victor Hugo, 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS. — Ravalement de la façade sur boulevard du bâtiment sur boulevard, et ravalement du pignon du bâtiment sur boulevard ainsi que du pignon du bâtiment en fond de cour, ces deux pignons donnant sur la ruelle au Père Fragile. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0362). — 12, rue Eugène Gibez. — Pét. : M. MORAIS Guillaume, S.A.R.L. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0363). — 3, rue Platon. — Pét. : M. PERRIN-WALDEMER, S.A.R.L. CITYA TESSIER SABI. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0364). — 8, rue Humblot. — Pét. : M. ILLOUZ Olivier. — Changement de destination d'un commerce en local d'habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0365). — 11, place Charles Michels, 69, avenue Emile Zola. — Pét. : LE CREDIT LYONNAIS. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0366). — 6, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. HOSANA Stéphane, E.U.R.L. SUN BODY. — Fermeture partielle d'une courette en vue d'extension d'un salon de beauté. Surface créée : 19,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0367). — 66, rue Brancion. — Pét. : M. SCHWARCZ Frédéric, S.A.R.L. CO.GES.CO. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0368). — 7 au 11, rue Béatrix Dussane. — Pét. : M. SAINT-AURET François, S.A.R.L. CABINET FALQUE PIERROTIN. — Réfection et isolation de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0369). — 14, rue Desaix. — Pét. : E.U.R.L. EIDOLE. — Modification de la devanture d'une brasserie et rentoilage du store-banne. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0370). — 62, rue des Bergers. — Pét. : M. LANGLOIS Pierre, CABINET JUNEGE. — Ravalement du pignon gauche du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0371). — 85, avenue de Ségur. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage d'arbres. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0372). — 42 A, rue Cauchy. — Pét. : S.E.M. R.I.V.P. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et création d'une VMC en toiture d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0374). — 283, rue de Vaugirard. — Pét. : M. RECHAIN DAREAU Lionel, CENTURY 21 VICTOR HUGO. — Rénovation d'un local poubelle et vélo situé dans la cour d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0375). — 106, boulevard de Grenelle. — Pét. : Mme CORDIER Chrystelle, SYNDIC CABINET

REGY. — Ravalement des murs pignons latéraux et des deux derniers étages sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0376). — 30, rue Lecourbe. — Pét. : M. RICCOBONI Rémi, RAVIER RICCOBONI. — Réfection à l'identique d'une couverture en zinc naturel et ardoises d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0414). — 39, avenue Mozart. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0415). — 7, place d'Iéna. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0417). — 53, rue d'Auteuil. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0418). — 53, rue d'Auteuil. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0421). — 38, rue Michel-Ange. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0422). — 4, avenue du Président Wilson. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0423). — Boulevard Murat. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0431). — 102, avenue Georges Lafont. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0432). — 41, avenue de la Grande Armée. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0433). — 54, avenue Georges Mandel. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0436). — 1, avenue Georges Mandel. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0437). — 2, avenue Mozart. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0438). — 7, rue de l'Yvette. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0451). — 73, boulevard Exelmans. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-P0452). — 3, rue Mirabeau. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. —

Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0412). — 28 au 28 B, rue Emile Menier, 2 au 4, rue Mérimée, 61 au 63, rue des Belles Feuilles. — Pét. : M. LEPERE Nicolas, S.C.I. FONCIERE MEDICALE 3. — Changement de destination d'un local d'habitation en bureau à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0413). — 159, avenue de Malakoff. — Pét. : M. BILLINI Philippe, S.A.S. ADVENIS PROPERTY MANAGEMENT. — Suppression d'un escalier de service du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> étage. Surface créée : 19 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0416). — 12, avenue Georges Mandel, 7, rue Greuze. — Pét. : CABINET JOURDAN. — Création d'un emmarchement d'accès dans le jardin côté avenue Georges Mandel, et remplacement de la rampe par une dalle béton. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0419). — 21 au 21 B, rue de Longchamp. — Pét. : M. TANNY Frédéric, CABINET JEAN CHARPENTIER JASMIN. — Ravalement des façades sur cour, réfection de la toiture et remplacement des fenêtres de la cage d'escalier. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0424). — 17, avenue des Peupliers. — Pét. : M. BUCAILLE Antoine. — Création d'une lucarne et d'un escalier extérieur depuis le R + 3 et la toiture-terrasse. Surface créée : 13 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0425). — 27, rue des Belles Feuilles. — Pét. : M. NORDMANN Pierre-Yves, S.A.R.L. N&H IMMOBILIER. — Création en toiture d'un immeuble d'habitation, d'un exutoire de fumée dans une cage d'escalier. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0426). — 33, rue Raffet. — Pét. : M. DORMEAU Ludovic, S.A.S. MY AUCHAN. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0428). — 86, avenue Raymond Poincaré, 22, rue Léonard de Vinci, 4, place Victor Hugo. — Pét. : M. COMBEAU Thomas, COMBEAU COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0429). — 22 au 24, avenue Victor Hugo. — Pét. : M. GREGORI Ricardo, S.A.R.L. PBS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0430). — 104 au 108, rue de Longchamp. — Pét. : M. RICHARD Philippe, S.A.R.L. AAPR. — Ravalement des façades sur cour et courettes. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0434). — 52, rue Lauriston, 12, rue Paul Valéry. — Pét. : M. SCHAAPS Stephan, S.A.S. WELLIFY. — Modification de la devanture d'un local d'artisanat. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0435). — 3, boulevard Suchet. — Pét. : M. LE BLANC Jean-Marc, S.A.S. RAVALISO. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0439). — 43, avenue Paul Doumer. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement du mur pignon Sud-Ouest sur jardin. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0440). — 14, rue Lalo. — Pét. : M. DEGUELDRE Eric, CABINET DEGUELDRE. — Réfection des balcons du R + 2 au R + 4 sur la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0441). — 46, rue Boissière. — Pét. : Mme TARTAGLIA Maura, S.A.R.L. RUBIS PATRIMOINE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0442). — 27, rue Henri Heine. — Pét. : Mme et M. DENIS Victoria et Nicolas. — Réaménagement d'une maison individuelle de 3 étages plus combles avec ravalement des façades, création d'une terrasse au 1<sup>er</sup> étage sur jardin et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, décaissement devant la façade à rez-de-chaussée sur jardin et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, remplacement de la porte d'entrée sur rue et aménagement des combles avec création d'une fenêtre côté rue, d'un oculus côté jardin, de 3 fenêtres de toit et d'un escalier d'accès. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0443). — 60, avenue Raymond Poincaré. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, MATHIAUD BRITO. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0444). — 92, avenue Mozart. — Pét. : Mme OLIVIER Anne, S.A. AGENCE IMMOBILIERE MOZART. — Arch. : M. ABARDIA Alain, 23, rue de la Py, 75020 PARIS. — Ravalement de la courette limitrophe du 90, avenue Mozart. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0445). — 90, avenue Mozart. — Pét. : Mme OLIVIER Anne, S.A. AGENCE IMMOBILIERE MOZART. — Arch. : M. ABARDIA Alain, 23, rue de la Py, 75020 PARIS. — Ravalement de la courette limitrophe du 92, avenue Mozart. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0447). — 6, rue Francisque Sarcey, 10, rue Eugène Manuel. — Pét. : M. BILLIERES Christophe, S.A.R.L. BILLIERES ARCHITECTE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0448). — 12, boulevard Emile Augier. — Pét. : M. HORRENBARGER Roger, S.A.S. HORRENBARGER. — Réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0449). — 2, villa Scheffer. — Pét. : M. Benoît FERRE, BENOIT FERRE. — Réfection des couvertures et ravalement des façades de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0450). — 26, avenue du Général Sarrail. — Pét. : M. DE ROBIEN Xavier, FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS. — Ravalement des façades sur rue et cour du bâtiment abritant les courts de tennis n<sup>os</sup> 9 et 10. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0453). — 3, place Victor Hugo. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque presse. Surface créée : 3,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0454). — 3, rue de Chaillot. — Pét. : Mme DE GUILLEBON Claudie. — Installation d'un dispositif de climatisation en toiture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0455). — 14, rue de Musset. — Pét. : M. FARIA Adelino, LINO FARIA. — Ravalement des 2 pignons, réfection partielle de la couverture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0456). — 31, rue de la Faisanderie. — Pét. : M. BEAUVALLET Vincent, STE BEAUVALLET VINCENT ARCHITECTE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0457). — 22, rue de Civry. — Pét. : M. MIELCZAREK Johann, S.A.S. CIVRY 22. — Remplacement des menuiseries extérieures au 6<sup>e</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0458). — 18, rue Duret. — Pét. : M. MIELCZAREK Johann, S.A. CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE. — Remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0459). — 16, rue des Sablons. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0460). — 1 B, rue de Chaillot. — Pét. : M. BOURGOIS Etienne, S.A.S. CMC. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0461). — 3, square Thiers. — Pét. : M. MICHOT Vincent, MICHOT BATIMENT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0462). — 5, rue Pierre Guérin. — Pét. : Mme THIEFFINE Gaëlle, S.A. CABINET GERANCE DE PASSY. — Ravalement de la façade sur rue et du pignon droit. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0463). — 19, avenue Paul Doumer. — Pét. : M. ROBERT Yvonnick, S.A.S. A MAIGNE. — Réfection de l'étanchéité des terrasses aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> étages d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0464). — 1 au 3, rue Vineuse. — Pét. : Mme LEVITAN Natalie, S.A. LEVITAN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0465). — 21 B, rue Leconte de Lisle. — Pét. : M. ROTH Lior, S.A.S. CAPITAL PIERRE. — Suppression d'un escalier intérieure du sous sol au R + 1, suppression de 3 marches extérieure en vue de la végétalisation d'une terrasse à rez-de-chaussée, création d'un portillon sur cour, création de plancher dans les trémis d'escalier et création d'un accès par l'extérieure en remplaçant une fenêtre par une porte. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0466). — 116, avenue Kléber. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0467). — 6, rue de Noisiel, 21 au 23, rue Spontini. — Pét. : Mme ROLLIN DE LA GARDE DE CHAMBONAS Stéphanie. — Pose de volets roulants sur 3 fenêtres au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0468). — 42, avenue du Président Kennedy, 1 au 3, avenue du Parc de Passy. — Pét. : M. HAMOU Olivier, S.C.I. DU 42 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY. — Réfection de l'ensemble de la couverture et de l'étanchéité des toitures-terrasses du 7<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0469). — 2, rue de Civry, 91, boulevard Exelmans, 37 au 39, boulevard Murat. — Pét. : M. MEWISSEN Emmanuel, S.A.S. CIRCUS CLUB PARIS. — Changement de destination partiel d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur rue en club de jeux avec réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0470). — 50, avenue de Versailles, 5, rue Degas. — Pét. : M. DE LANGLE Henri, ŒUVRE DE L'HOSPITALITE DU TRAVAIL. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un magasin de vente de produits artisanaux avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0471). — 8, villa Michel-Ange. — Pét. : Mme DROUOT Maureen, C G M. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0472). — 4, rue Dufrénoy. — Pét. : M. RECHAIN Lionel, S.A.R.L. CENTURY 21 - VICTOR

HUGO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0473). — 14 au 14 T, avenue du Président Wilson, 2, rue de Galliéra, 1, rue Brignole. — Pét. : M. DANON Raul. — Rénovation d'un bow-window au 2<sup>e</sup> étage sur avenue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0364). — 118, boulevard Bessières. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0365). — 90, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0366). — 2, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0367). — Avenue de Clichy. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0368). — 141, avenue de Villiers. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0369). — 153, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0370). — 14, rue de Courcelles. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0371). — 13, place du Général Catroux. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0372). — 86, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0374). — 1, place des Ternes. — Pét. : M. MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0380). — 80, avenue de la Grande Armée. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification des porte-plans à l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-P0381). — 80, avenue de la Grande Armée. — Pét. : MERKLEN Eric, S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0362). — 88, avenue des Ternes. — Pét. : M. MOREUX Philippe, ADMINISTRATION PIERRE IMMOBILIER. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0376). — 113, avenue de Clichy. — Pét. : M. DOS SANTOS Bruno, S.A.R.L. CDSB BATIMENT. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0377). — 5, place de la Porte de Champerret. — Pét. : M. MOLESIN Simon, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'accès à la loge de gardien avec pose d'un volet roulant. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0378). — 15, rue de la Terrasse. — Pét. : M. BACQUET Henri, S.A.R.L. SIMBAP. — Modification de la devanture d'un commerce et installation d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0379). — Avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 30 arbres d'alignement (replantation de 28) de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très déperissants. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0382). — 112 au 112 T, rue Cardinet. — Pét. : M. JOSSE Emmanuel, ADEXTRA. — Réfection et travaux d'étanchéité des toitures. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0383). — 112 au 114, rue Cardinet. — Pét. : M. JOSSE Emmanuel, ADEXTRA. — Ravalement des façades sur les deux cours. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0384). — 54 au 56, rue Davy. — Pét. : M. PEREIRA Bruno, CP ETOILE. — Réfection de la couverture avec création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0385). — 11, rue Léon Cogniet. — Pét. : Mme SCEMAMA Céline, SYNDIC DE COPROPRIETE. — Ravalement des façades sur cour et courettes. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0386). — 3, rue Rennequin. — Pét. : Mme PLISSON Chantal, CABINET PLISSON IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0387). — 16, rue Maria Deraismes, 107 B, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme COHEN SOLAL Sylvie, S.C.I. ARRIBAT. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0389). — 4 au 20, villa Saint-Ange, 3 au 11, villa Saint-Ange. — Pét. : KNAPIK CLAUDE, BATIGIERE ILE-DE-FRANCE. — Réhabilitation énergétique d'un ensemble de 7 bâtiments avec pose d'isolation thermique extérieure sur les façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, modification des halls d'accès avec création de rampes PMR, pose de tôles perforées sur les clôtures existantes et création d'un espace vert à l'angle de la parcelle côté boulevard Bessières avec pose d'une clôture. Surface créée : 15,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0390). — 78, rue de Tocqueville. — Pét. : M. ROQUES-BOURGES Bernard, S.A.R.L. AU PETIT CHAVIGNOL. — Modification de la devanture d'un restaurant avec mise aux normes des règles d'accessibilité PMR. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0391). — 3, boulevard Pershing. — Pét. : M. GHION Ugo, S.A.R.L. LA TABLE D'UGO GHION. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0392). — 19, avenue Niel. — Pét. : M. BARAZETTI Philippe, ENTREPRISE BARAZETTI. — Remplacement et modification de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0393). — 52, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. ASSUNCAO Anthony, TREZENTORRES. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0394). — 26, rue de l'Arc de Triomphe. — Pét. : Mme DEFFORGE Diane, CABINET DEFFORGE IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0395). — 86, rue Cardinet. — Pét. : M. GARDY Alexis André Henri. — Transformation de 3 chambres de service et des parties communes en extension du local d'habitation du 5<sup>e</sup> étage avec fermeture de la courette et création de 8 châssis de toit et d'une verrière. Surface créée : 8 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0396). — 126, rue Legendre. — Pét. : M. BRANCO José, BATIPOSE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0397). — 29, boulevard Pereire. — Pét. : M. LAZIMI Pierre Laurent, S.C.I. GABSASHEN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0398). — 11, rue Jacquemont. — Pét. : M. HEDIN Guillaulme, E.U.R.L. OPERADIAG. — Réfection de la couverture du bâtiment cour. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0399). — 67, boulevard Berthier. — Pét. : M. DE LA VAISSIERE Hugues, CABINET HUGUES DE LA VAISSIERE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0400). — 43, rue Pouchet. — Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0401). — 37, rue des Dames. — Pét. : M. CORDONNIER Philippe, S.A.S. MICHEL CORDONNIER. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0402). — 122, avenue de Wagram. — Pét. : M. GIGON Emmanuel, CAISSE NATIONALE SECURITE SOCIALE. — Remplacement d'une fenêtre et création d'une mezzanine au 5<sup>e</sup> étage sur cour. Surface créée : 11 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0403). — 71, rue Guy Môquet. — Pét. : Mme GOUGET. — Remplacement de 3 fenêtres au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0404). — 52, rue Sauffroy. — Pét. : S.A.R.L. PIERRES DE PARIS. — Modénature existante en intérieur reportée sur la façade extérieure. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0405). — 22, rue La Condamine. — Pét. : M. GAUCHEREL. — Réfection de la toiture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0406). — 10, rue Brochant, 104, rue Truffaut. — Pét. : Mme JOLY Gisèle, S.A.S. CABINET JOLY. — Ravalement de la façade sur rues. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0407). — 120, rue de Courcelles. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0408). — 30, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. TITEUX. — Remplacement des fenêtres à R + 2 sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0409). — 148 au 160, boulevard Berthier, 206 au 210, rue de Courcelles, 7 au 11, square du Thimerais. — Pét. : M. DIFONZO Mario, M. DIFONZO Mario. — Remplacement du store d'un restaurant avec réaménagement intérieur et mise aux normes PMR. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-P0405). — 71, boulevard Barbès. — Pét. : M. ROGER REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification des portes-plans à l'accès du métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-P0406). — 4, rue de la Chapelle. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-P0407). — 38, boulevard Ornano. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-P0408). — 1, boulevard de Rochechouart. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-P0409). — 46, place du Château Rouge. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0401). — 184, rue Marcadet. — Pét. : M. LAROCHE Cyril, S.A.S. G C G. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0402). — 70, rue Leibniz, 2 au 2 B, passage Charles Albert. — Pét. : Mme FARRE Ninon. — Installation de garde-corps en toiture d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0403). — 18, rue Eugène Süe. — Pét. : Mme RASTEIRO Nathalie, S.A.S. CABINET IMMO BALZAC. — Ravalement des façades sur courette et réfection partielle de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0404). — 85, rue des Martyrs. — Pét. : M. HACHEMI Karim, S.A.S.U. SGIC COPRO. — Ravalement de la façade et réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0411). — 4, passage Ramey, 34, rue Ramey. — Pét. : M. MEGRIER David, S.A. D'HLM IMMOBILIERE 3F DIRECTEUR DEPARTEMENTAL. — Remplacement des menuiseries extérieures sur l'ensemble des façades d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0413). — Avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage et replantation de 20 arbres d'alignement de la tournée d'arbres morts, dangereux ou très déperissants. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0414). — 34, rue Championnet. — Pét. : M. ALAIN Rémi, SPRAS. — Ravalement des façades sur cour et rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0415). — 84, rue du Mont Cenis. — Pét. : Mme RAHIMI-NODEI Chahrbanu-Souline. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0416). — 22, rue Duhesme. — Pét. : M. BABINET Claude. — Installation d'une véranda au R + 8 en extension d'un local d'habitation. Surface créée : 7 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0417). — 42, rue Berthe. — Pét. : M. THUET Hugo, S.A.R.L. PMWB GESTION. — Ravalement de la façade sur cour du bâtiment rue et réfection de la couverture du bâtiment sur cour et de la passerelle reliant les 2 bâtiments. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0418). — 38 au 40, rue Stéphenson. — Pét. : M. DELCUZE Gauthier, S.A.S. A.

DEGUELDRE P. DEGUELDRE ET CIE. — Réfection de la toiture-terrasse et des balcons aux 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> étages et modification des vérandas en toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0419). — 48 B, rue Custine. — Pét. : M. CAZALIERES Olivier, S.C.I. 50, RUE CUSTINE. — Ravalement des murs pignons en limite séparative. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0420). — 65 B au 73, rue de la Chapelle. — Pét. : M. LOMBOIS Olivier, IMMOBILIERE 3F. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0421). — 77 au 79, rue Championnet. — Pét. : M. TRIBOUT Jean, S.A. DOMAXIS. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0422). — 10, rue Coustou. — Pét. : M. NICOT Vincent. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0423). — 112, rue Lamarck. — Pét. : M. GU Fu, FU GU. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0424). — 3, rue Achille Martinet. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, SARI. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0425). — 1, place Charles Dullin. — Pét. : M. CHOLLET Benjamin, COFIMED. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0426). — 13 B, rue Custine. — Pét. : Mme ALBANESI Christelle, S.A.S.U. CABINET LESCOILLIER. — Ravalement des façades des deux courettes et de la cour principale. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0427). — 1, rue Félix Ziem. — Pét. : M. GAUCHEREL Bernard. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0428). — 12, passage des Cloÿs. — Pét. : M. NANTOU Nicolas, S.A.S. DANIEL BAIN. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0429). — 10 au 14, rue Ganneron. — Pét. : M. GALLAND Pascal, S.A.S.U. PLG BATIMENT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0430). — 12, rue Cauchois. — Pét. : M. GALLAND Pascal, S.A.S.U. PLG BATIMENT. — Ravalement de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0431). — 23, rue des Trois Frères. — Pét. : M. BEAUVALLET Vincent, STE BEAUVALLET VINCENT ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0432). — 76, rue Duhesme. — Pét. : M. DAWIDAR Mohamed, S.A.R.L. ROYAL DECO RENOV. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0433). — 56, rue Duhesme, 121, rue Ordener. — Pét. : M. TOURET Christophe, P.V.P. — Réfection de la couverture et remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0434). — 114, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. CARTALADE Alexandre, S.A.R.L. JOYEUX GOURMET. — Réfection de la toiture. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0435). — 16, rue des Poissonniers, 65 B, rue Myrha. — Pét. : Mme HALL Carolina. — Pose d'une fenêtre de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0436). — 37, rue Lamarck. — Pét. : M. BOKOBZA Mickaël. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0437). — 17, place Saint-Pierre. — Pét. : Mme FOURNAISE Tania, S.C.I. SEPI. — Modification partielle de la verrière au dernier étage sur rue. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0438). — 59, rue Lamarck. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0439). — 185, rue Belliard. — Pét. : Mme COCAIGN Léa. — Création d'une porte pour accéder à la terrasse. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0440). — 16, rue Girardon, 24, rue Norvins, 15, rue de l'Abreuvoir. — Pét. : M. ROLLAND Jean, DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Création d'une passerelle pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre la Villa Radet et le jardin de la Cité Internationale des Arts. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0220). — 2, place de Stalingrad. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0221). — 2, avenue Simon Bolivar. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0222). — 1, rue Francis Ponge. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0223). — 56, rue de Belleville. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0224). — 5, avenue Corentin Cariou. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0225). — 30, rue Botzaris. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0226). — 82, boulevard Macdonald. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0227). — 212, avenue Jean Jaurès. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0228). — 34, avenue de Laumièrè. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0230). — 157, avenue Jean Jaurès. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0242). — 19, avenue de Flandre. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0243). — 109, avenue de Flandre. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0247). — 30, avenue Corentin Cariou. — Pét. : M. CURIS Hervé, EPIC CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE. — Pose d'un dispositif de sécurité anti-bélier avenue Corentin Cariou. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-P0248). — 2, boulevard de la Villette. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0218). — 10, place de la Bataille de Stalingrad. — Pét. : M. MEZOUANE Mabrouk, S.A.R.L. CANAL 19. — Installation d'un abri-terrasse rétractable en toiture-terrasse d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0219). — 9 au 11, rue Riquet. — Pét. : M. PAYET Nicolas, IMMOBILIERE 3F. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses et rénovation intérieure. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0232). — 49 au 57, rue de Tanger, 43 au 51, rue Riquet. — Pét. : M. MEGRIER David, S.A. D'HLM IMMOBILIERE 3F DIRECTEUR DEPARTEMENTAL. — Réfection des étanchéités des balcons d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0233). — 2 au 10, rue Archereau, 38 au 46, rue Riquet, 11 au 13, rue du Docteur Lamaze. — Pét. : M. MEGRIER David, IMMOBILIERE 3F. — Remplacement des portes de trois halls d'entrée d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0234). — 6, rue des Solitaires. — Pét. : Mme STEINECKE Sandie, SYNDIC COOPERATIF DES SOLITAIRES. — Ravalement avec isolation thermique du pignon Sud, création d'un châssis de désenfumage en toiture au-dessus de la cage d'escalier et création d'un hall d'entrée dans la cour d'un immeuble. Surface créée : 6 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0235). — 12 au 16, rue des Carrières d'Amérique, 29 au 31, rue de la Solidarité. — Pét. : M. MEGRIER David, S.A. IMMOBILIERE 3F. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0236). — 80, rue d'Hautpoul. — Pét. : SYNDIC GESTION ACTIVE - S.A.S.U. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0237). — 29 au 31, rue Bouret. — Pét. : M. PRADIGNAC Michaël. — Transformation d'une porte en baie vitrée au R + 8 sur une terrasse en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0238). — 53, avenue Mathurin Moreau. — Pét. : M. DELLERY Alain, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon du pavillon côté rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0239). — 69, rue de Meaux. — Pét. : Mme THERONT Sara, S.A.S.U. DODO TOUCAN. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0240). — 1 B, rue Jean Menans. — Pét. : Mme, M. EXBRAYAT Jean-Pierre, EXBRAYAT. — Remplacement d'une véranda au 8<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0241). — 5, rue du Hainaut. — Pét. : Mme VIGER Sophie. — Création de 4 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0244). — 35, rue de Mouzaïa. — Pét. : M. BOSCHER François. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 10-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0245). — 8 au 10, rue Paul de Kock. — Pét. : Mme BALLEST Valérie. — Réfection de l'étanchéité d'une terrasse au troisième étage d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0246). — 113, rue de Meaux. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0249). — 6 au 28, rue Eugénie Cotton, 11 au 23, rue des Lilas. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans les écoles maternelle et élémentaire. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0250). — 2, villa des Iris, 57 au 59 B, rue de Romainville, 43 au 51, boulevard Sérurier. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans une école élémentaire. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0251). — 46, avenue Secrétan. — Pét. : M. PAILLER Sébastien, S.A.R.L. BTI RAVALEMENT. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0252). — 18, allée des Orgues de Flandre. — Pét. : M. MEGRIER David, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL. — Agrandissement d'une loge de gardien par déplacement de la façade dans un ensemble immobilier. Surface créée : 19 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0244). — 4, place Martin Nadaud. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0245). — 65, rue des Pyrénées. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0246). — 1, avenue de la Porte de Montreuil. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0247). — 50, rue Belgrand. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0264). — 67, boulevard Davout. — Pét. : S.A. REGIE PUBLICITAIRE DES TRANSPORTS. — Modification du dispositif porte-plan de l'accès au métro. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0240). — 235, rue des Pyrénées. — Pét. : M. GARDE Pascal, S.C.I. DEROC. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0248). — 168, rue de Belleville. — Pét. : M. HOFACK Gérard, S.A.R.L. ADISORING IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0249). — 176, rue Pelleport. — Pét. : M. PLOTEAU Dominique. — Changement de destination partiel d'un local artisanal en habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0250). — 156 au 162, boulevard Davout, 2 au 8, rue Louis Ganne, 1 au 7, rue Jean Vèber. — Pét. : M. MOLESIN Simon, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'accès à la loge de gardien avec pose d'un volet roulant. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0251). — 24 au 26, rue Louis Delaporte, 114 au 124, rue de Lagny. — Pét. : M. MOLESIN Simon, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'accès à la loge de gardien avec pose d'un volet roulant. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0252). — 123 au 129, rue de la Réunion. — Pét. : M. MOLESIN Simon, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'accès à la loge de gardien avec pose d'un volet roulant. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0253). — 156 au 162, boulevard Davout, 2 au 8, rue Louis Ganne, 1 au 7, rue Jean Veber. — Pét. : M. MOLESIN Simon, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Remplacement de la porte d'accès à la loge de gardien avec pose d'un volet roulant. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0254). — 5, rue de Tourtille. — Pét. : M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT EPIC OPH. — Mise en place d'une fresque sur les rideaux de devanture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0255). — 25, rue Saint-Blaise. — Pét. : M. DUDOJET Jacques. — Arch. : M. GUIGNARD François, 13, avenue Waldeck Rousseau, 93260 LES LILAS. — Ravalement de l'ensemble des façades ainsi que du mur de clôture côté rue. — Date d'enregistrement : 03-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0256). — 24, rue du Volga, 47 au 49, rue des Maraîchers. — Pét. : M. LIGER Xavier. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0257). — 9, rue Julien Lacroix. — Pét. : Mme CAZAUX Emilie Blanche, S.A.S. DEMAÏN C'EST LOIN. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 04-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0258). — 17, rue Planchat. — Pét. : M. MAGNET Frédéric, MODERN'IMM GESTION IMMOBILIERE. — Installation d'une porte devant l'accès du parking. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0259). — 44, rue de l'Ermitage. — Pét. : M. LUCQUIN Régis, S.C.I. HYPATHIE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0260). — 337, rue des Pyrénées. — Pét. : M. TRIBOUT Jean, S.A. DOMAXIS. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries côté cour. — Date d'enregistrement : 06-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0261). — 349, rue des Pyrénées. — Pét. : Mme ANSQUER Léna. — Remplacement d'une fenêtre au 1<sup>er</sup> étage sur rue et l'autre sur cour. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0262). — 10 au 12, cité du Labyrinthe. — Pét. : M. GHEZALI Farid, S.C.I. GHEZALI. — Transformation d'un garage (lot n° 16) côté passage en local d'habitation avec modification de la façade. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0263). — 10 au 12, cité du Labyrinthe. — Pét. : M. GHEZALI Farid, S.C.I. GHEZALI. — Transformation d'un garage (lot n° 17) côté passage en local

d'habitation avec modification de la façade. Surface créée : 15 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 09-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0265). — 9 B, rue de Fontarabie. — Pét. : M. DUBOUT Alain, CABINET DUBOUT. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0266). — 9, rue de Fontarabie. — Pét. : M. DUBOUT Alain, CABINET DUBOUT. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0267). — 27 au 29, rue de la Duée. — Pét. : S.A.S. SOCIETE FAURE. — Réfection de la couverture et remplacement de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0268). — 74 au 76, rue de la Mare, 83 au 85, rue des Cascades. — Pét. : M. TOURBET Christophe, P.V.P. — Réfection de la couverture et remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 11-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0269). — 6, rue Leuck Mathieu. — Pét. : M. MAROTTE Dominique. — Création d'un châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0270). — 2 au 6, rue de la Py, 6, rue Martin Garat, 173 au 175, rue de Bagnolet. — Pét. : M. KORENIAN Daniel, REAL CONSEIL. — Ravalement des façades sur rues et jardin. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0271). — 4, rue de la Chine, 52 au 58, avenue Gambetta, 2 au 4, place Paul Signac. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0272). — 180 au 182, rue Pelleport, 47, rue du Télégraphe. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans une crèche collective. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0273). — 86 au 90, rue de la Mare. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation d'un arbre dans une crèche collective. — Date d'enregistrement : 12-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0274). — 2 au 8, rue Henri Chevreau, 83 au 85 B, rue de Ménilmontant. — Pét. : M. GIULIANI Foucauld, LE DOROTHY. — Remise en peinture de la façade de locaux associatifs à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0275). — 40, rue de Belleville. — Pét. : M. SOMPAIRAC Arnaud. — Modification d'une toiture d'un petit bâtiment donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0276). — 50, boulevard de Charonne. — Pét. : M. KRICHANE Abdelkader, S.A.S. LUTECE CAFE. — Modification de la devanture d'une brasserie et pose d'un store après dépose de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 13-07-2018.

### Liste des permis d'aménager autorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

3<sup>e</sup> arr. (PA-075-103-18-V0001). — Rue des Archives. — Pét. : M. MANSION Boris, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Réaménagement de la rue des Archives entre les rues de Bretagne et Pastourelle. — Date de la décision : 02-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PA-075-104-18-V0001). — Rue de la Verrerie. — Pét. : M. REBOUL Dominique, VILLE DE PARIS – D.V.D. —

Surélévation de la chaussée et aménagement de la rue de la Verrerie entre les rues des Archives et du Bourg Tibourg. — Date de la décision : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PA-075-111-18-V0001). — 27 au 35, rue Bréguet. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS/D.E.V.E./SPA. — Aménagement d'un jardin public rue Bréguet et installation d'une cabane à outils. Surface créée : 5,40 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PA-075-111-18-V0002). — Place de la Nation. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Réaménagement de la place de la Nation pour la liaison des terre-pleins. — Date de la décision : 04-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PA-075-117-18-V0003). — Rue des Moines. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement (élargissement des trottoirs) de la rue des Moines entre la rue Guy Môquet et l'avenue de Clichy. — Date de la décision : 10-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PA-075-117-18-V0004). — Rue du Général Lanrezac. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Mise aux normes pompiers de la rue du Général Lanrezac. — Date de la décision : 10-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PA-075-118-18-V0003). — Rue de Clignancourt. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de la rue de Clignancourt entre le boulevard de Rochechouart et la rue Christiani. — Date de la décision : 13-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PA-075-118-18-V0004). — Rue Marcadet. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement cyclable de la rue Marcadet entre le boulevard Barbès et la rue Ramey. — Date de la décision : 06-07-2018.

### Liste des permis de construire autorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-17-V0037). — 33, rue du Pont Neuf. — Pét. : S.A.S. GALLA. — Arch. : M. EPINOUX Alain, 24, rue de la Croix-Rouge, 86000 POITIERS. — Modification de la devanture d'une brasserie après dépose de la terrasse fermée, remplacement des stores et réaménagement de l'intérieur avec prolongement de l'ascenseur jusqu'au 1<sup>er</sup> étage et d'un escalier du 2<sup>e</sup> niveau de sous-sol jusqu'au 1<sup>er</sup> niveau. Monument Historique inscrit le 23-05-1984. — Date de la décision : 03-07-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-11-V0019-M02). — 30 au 32, rue du Sentier. — Pét. : Mme VAN DE VREEDE Jantina, 32 SENTIER. — Arch. : M. KERIHUEL Yves, 26, rue Berthollet, 75005 PARIS. — Réduction de la gaine maçonnée en façade côté cour. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-102-11-V-0019 et 075-102-11-V-0019-01 délivrés les 01-08-2011 et 14-12-2016. Monument Historique inscrit le 23-03-2001. — Date de la décision : 03-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-17-V0029). — 20, rue des Gravilliers. — Pét. : S.A.R.L. BATITERRE. — Arch. : BATTISTELLI & ASSOCIES, 7, boulevard Saint-Denis, 75003 PARIS. — Réaménagement des locaux commerciaux existants avec création de 2 commerces indépendants (commerces de vente en gros ne relevant pas de la classification ERP) et d'une cour après démolition partielle du bâtiment en fond de parcelle, création de 2 devantures à rez-de-chaussée et R + 1 côté cour créée et modification de la devanture à rez-de-chaussée sur cour existante. Surface supprimée : 108 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-18-V0002). — 20, rue de Saintonge. — Pét. : Mme BERTONE Valérie. — Arch. : M. GROSSO Jean-Christophe, 10, rue de Saintonge, 75003 PARIS. — Transformation d'un garage en habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade. Surface créée : 37 m<sup>2</sup>. S.T. : 259 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-18-V0003). — 14 au 16, rue du Parc Royal, 2 au 12 A, rue de Thorigny, 2 au 4, place de Thorigny. — Pét. : M. BOUREAU Rodolphe, S.A. JEAN CHARPENTIER SOPAGI. — Arch. : M. CURTELIN Guillaume, 49, rue de l'Espérance, 75013 PARIS. — Restauration des décors peints de la voute elliptique et des décors en faux marbre avec une mise en lumière des fresques. Monument Historique inscrit le 03-07-1961. — Date de la décision : 05-07-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-18-V0004). — 14, ruelle Sourdis, 7, rue Charlot. — Pét. : M. SABBAH. — Arch. : M. KHALED Khaled, 47, avenue du Maine, 75014 PARIS. — Réouverture d'une baie au 1<sup>er</sup> étage sur cour. Monument Historique inscrit le 30-12-1980. — Date de la décision : 03-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-15-V0025-M01). — 20, rue des Lions Saint-Paul, 16 au 28, rue des Jardins Saint-Paul, 16, rue Charles V. — Pét. : S.A.R.L. SEVENTH ART. — Arch. : M. PREDINE-HUG Xavier, 9, rue Boursier, 92700 COLOMBES. — Réaménagement du rez-de-chaussée et du R - 1, surélévation de l'habillage des unités extérieures de climatisation, modification des fenêtres du R + 3 et création d'un muret en limite séparative. Modificatif au PC n° 075-104-15-V-0025 délivré le 19-09-2016. — Date de la décision : 05-07-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-16-V0029-M01). — 8 au 10, rue du Renard. — Pét. : S.A. GMF VIE. — Arch. : M. AZI FRANKLIN, 13, rue d'Uzes, 75002 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour, réaménagement intérieur avec modification des surfaces de planchers, modification des liaisons verticales. Modificatif au PC n° 075-104-16-V-0029 autorisé le 28-03-2017. Surface de plancher créée : 1 210 m<sup>2</sup>. Surface de plancher démolie : 856 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-13-V1032-M02). — 22 au 24, rue Cassette, 74, rue de Vaugirard, 19 au 23, rue d'Assas. — Pét. : ASSOCIATION DES EVEQUES FONDATEURS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. — Arch. : AGENCE DUTHILLEUL, 16, avenue d'Ivry, 75013 PARIS. — Création et modification de sanitaires au rez-de-jardin du bâtiment V, extension de l'accueil et modification de la distribution à rez-de-chaussée des bâtiments A et V, déplacement de l'infirmerie du rez-de-chaussée à l'entresol du bâtiment A, modification des sanitaires au R + 1, R + 2 et R + 3 des bâtiments A et V, intégration de l'aménagement des salles prévu hors Phase 1 au R + 3 du bâtiment B, modification des sanitaires, modification de la distribution au R + 4 du bâtiment A et conservation de l'existant au R + 5 du bâtiment A, démolition d'un local poubelle dans la cour d'honneur avec remplacement de menuiseries. Modificatif aux PC n°s 075-106-13-V1032 et 075-106-13-V1032-M01 délivrés les 05-01-2015 et 10-12-2015. — Date de la décision : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-09-V0032-M02). — 26, rue de Bourgogne, 140, rue de Grenelle. — Pét. : M. POMA MURIALDO Paolo, S.C.I. 140, rue de Grenelle. — Arch. : M. ORY Jean-Jacques, 6, rue du Général Camou, 75007 PARIS. — Suppression du monte-voiture remplacé par une place de stationnement couverte et fermée sur cour et redistribution du rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation de 1 étage sur sous-sol. Modificatif aux PC n°s 075-107-09-V-0032 et 075-107-09-V-0032-01 délivrés le 11-06-2010 et le 10-07-2012. — Date de la décision : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-V0038). — 93, rue de l'Université. — Pét. : VIEILLES MAISONS FRANÇAISES. — Arch. : M. HOLLIER LAROUSSE Marc, 33, rue François Lesueur, 94200 VITRY. — Transformation de 3 garages en fond de cour en locaux de bureau avec création de châssis de toit et modification de la façade. Surface créée : 78,09 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 12-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-17-V0039). — 90 au 92, rue de Sèvres, 10, rue Maurice de la Sizeranne. — Pét. : CONGREGATION DES FILLES DE LA CROIX. — Arch. : M. ROUZAUD Jean-Philippe,

47, cours de la République, 33490 SAINT-MACAIRE. — Réaménagement des chambres d'un hébergement hôtelier et réaménagement de la zone habitation avec 2 logements créés, du rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment de 2 étages sur sous-sol partiel en vue d'améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité incendie ; ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, ajout de lisses de garde-corps sur rue et cour, élargissement du portail d'entrée, réfection du pavage et réaménagement paysager de la cour. Monument Historique inscrit le 11-07-1984. — Date de la décision : 03-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0006). — 5, passage de la Vierge. — Pét. : M. LABBE Francis. — Arch. : M. KRAUS Jean-Michel, 10, rue des Grouettes, 78790 COURGENT. — Travaux sur un ensemble de bâtiments d'habitation comprenant démolitions (dont bâtiment sur rue), construction d'un bâtiment sur rue et bâtiment de liaison, extension des bâtis, restructuration, rénovation, aménagement des espaces extérieurs, ravalement des façades, réfection des couvertures et remplacement de la verrière, remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps, modification de 3 baies en façades à rez-de-chaussée, création d'un sous-sol partiel. Surface à démolir : 42 m<sup>2</sup>. Surface créée : 67 m<sup>2</sup>. S.T. : 366 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0067). — 60, boulevard Maiesherbes, 7, rue de Lisbonne. — Pét. : S.A.S. FAMAIRIE. — Arch. : M. LENFANT Jean-Baptiste, 8, quai Bir Hakeim, 94410 SAINT-MAURICE. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce en vue d'extension d'un café-restaurant avec modification des façades et pose de stores mobiles (rue de Lisbonne : 8,70 m x 1,30 m, texte : « Café de la Mairie » : 0,15 m x 2 m – angle Lisbonne Maiesherbes : 3 m x 1,30 m, texte : « Café de la Mairie » : 0,15 m x 2 m – boulevard Maiesherbes : 8,40 m x 2,20 m, texte : « Café de la Mairie » : 0,15 m x 2 m). — Date de la décision : 13-07-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0007). — 38 au 40, rue de Naples. — Pét. : Mme HAGENMULLER Odile, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE. — Arch. : M. SCHNEIDER Boris, 12, rue Burnouf, 75019 PARIS. — Construction d'un bâtiment modulaire à rez-de-chaussée et d'un local déchets au fond de la cour du lycée avec implantation d'un bâtiment provisoire à rez-de-chaussée sur cour (d'octobre 2018 à novembre 2019) à usage de réfectoire pour les élèves durant les travaux et remplacement partiel et création de menuiseries extérieures à rez-de-chaussée du bâtiment principal. Surface créée : 21 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 592 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0017-T01). — 94, rue de la Victoire. — Pét. : M. GOY Olivier, S.A.S. VICTOIRE IMMO. — Arch. : M. LOTT Matthieu, 20, rue Milton, 75009 PARIS. — Transfert total du permis de construire n° 075-109-17-V-0017 autorisé le 14-09-2017. Surface créée : 140 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0061). — 43, rue de Châteaudun. — Pét. : ELOGIE – S.I.E.M.P. — Arch. : M. DIBON Franck, 8, rue des Dunes, 75019 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de R + 6 sur un niveau de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et sous-sol, de bureau du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> étage, d'habitation au 6<sup>e</sup> étage avec changement de destination des locaux de bureau en habitation (6 logements sociaux), agrandissement du commerce par suppression partielle des parties communes, création d'un ascenseur, reconstruction ponctuelle de planchers après démolition à tous les niveaux, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement des façades, réfection de la couverture et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date de la décision : 10-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0005). — 28, place Saint-Georges, 7 au 9, rue Laferrière. — Pét. : M. LAUNE Benoît, SOCIETE DE L'IMMEUBLE 28, PLACE SAINT-GEORGES. — Arch. :

Mme PORTE Karine, 39, boulevard Magenta, 75010 PARIS. — Modification de la porte d'accès à l'immeuble. Monument Historique inscrit le 31-12-1977. — Date de la décision : 06-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0007). — 44, rue de Clichy. — Pét. : KERLANN ARCHITECTE. — Arch. : M. KERLANN Jean-François, 3, avenue de Choisy, 75013 PARIS. — Ravalement des souches de cheminées. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision : 05-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0012). — 4, cité de Trévise. — Pét. : M. FRAQUELLI Georges, S.A.S. FRAQUELLI. — Arch. : M. HULOT François, 23, rue Théodore Deck, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. Monument Historique inscrit le 07-06-1991. — Date de la décision : 06-07-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0014). — 11, rue Mansart. — Pét. : M. DE BAYSER Bruno. — Arch. : M. FLINOIS Pierre, 55, rue d'Orsel, 75018 PARIS. — Transformation des caves en extension du local d'habitation. Surface créée : 59 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 06-07-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-17-V0001). — 65, rue du Château d'Eau. — Pét. : S.A.R.L. GRAND HÔTEL DE L'UNION. — Arch. : M. THIRARD Emmanuel, 67, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue, en extension de l'hôtel attenant pour création de 2 chambres PMR, démolition partielle du mur porteur mitoyen pour création d'une baie et modification de la devanture. — Date de la décision : 13-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0011). — 10 au 12, rue de Charonne. — Pét. : M. DEMORGE Jean-François, PAX HOTEL. — Arch. : M. ROGER Virgile, 81-83, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Changement de destination de bureau situé du rez-de-chaussée au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment à usage de bureau et d'habitation en extension d'un hôtel existant (12 chambres créées), création d'un ascenseur et d'escaliers du rez-de-chaussée au R + 2, modification de façade sur cour, réfection de la couverture. Surface démolie : 100,80 m<sup>2</sup>. Surface créée : 83 m<sup>2</sup>. S.T. : 846 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0012). — 30 au 32, rue de Lappe. — Pét. : Mme BONIEUX Geneviève. — Arch. : Mme COULBOY Béatrice, 39, rue Faidherbe, 75011 PARIS. — Modification de la devanture d'un commerce, création de trémies d'escalier et d'ascenseur, fermeture de trémies d'escaliers à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage et redistribution de locaux d'habitation au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage sur rue et cour. Surface à supprimer : 24,50 m<sup>2</sup>. Surface créée : 18 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 11-07-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0036). — 105 au 109 B, rue de Reuilly. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. BEGUIN Gilles, 43, rue de Nantes, 75019 PARIS. — Construction d'extensions sous-pilotis pour création de locaux communs et agrandissement d'une loge de gardien d'un ensemble immobilier sur rue, jardin et patios intérieurs, changement de destination d'un local d'habitation avec construction d'une extension pour l'école de kinésithérapie en rez-de-rue, rez-de-chaussée et sous-sol, côté rue de Reuilly, ravalement de l'ensemble des façades, remplacement de la totalité des menuiseries extérieures, pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur un pignon et au niveau des retraits de façade, implantation d'un ascenseur extérieur desservant les niveaux de stationnement en sous-sols, création d'un auvent au droit de la clôture remplacée côté rue et aménagement paysager des espaces libres. Surface créée : 491 m<sup>2</sup>. S.T. : 14 836 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 09-07-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0055). — 36 au 48 B, avenue du Docteur Arnold Netter, 1 au 7, rue Lasson. — Pét. : VILLE DE PARIS – DCPA. — Arch. : DESIGN CREW FOR ARCHITECTURE, 36, boulevard de la Bastille, 75012 PARIS. — Construction

d'un bâtiment à rez-de-chaussée dans la cour haute en vue d'aménagement du Centre de Documentation et d'Information, création d'une gaine d'ascenseur et de coursives en façades d'un bâtiment de 3 étages, fermeture d'une courette à rez-de-chaussée, redistribution partielle des locaux et remplacement ponctuel des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour d'un collège. Surface créée : 179 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 13-07-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0006). — 6, rue de Cotte, 3 au 5, rue d'Aligre. — Pét. : M. GEOFFRAY Patrick, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET SPORTS. — Arch. : CAURIS ARCHITECTES, 88, rue du Président Wilson, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Création d'une couverture pour un terrain d'éducation physique avec réfection du sol. — Date de la décision : 03-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-P0006). — 47 au 83, boulevard de l'Hôpital. — Pét. : M. MOREL Serge, HOPITAUX UNIVERS PITIE SALPET.-CHARLES FOIX. — Arch. : Mme HALL Catherine, 39, rue des Vignoles, 75020 PARIS. — Construction d'une extension dédiée au service de stérilisation, à rez-de-chaussée côté rue, du Nouveau Plateau des Urgences du Bâtiment Gaston Cordier des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix. Surface créée : 131 m<sup>2</sup>. S.T. : 312 523 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-P0020). — 10 au 32, rue Abel Hovelacque, 2 au 12, rue des Reculettes. — Pét. : Mme ANASTASSIADES Fabienne, RATP. — Arch. : Mme LE GAUDU Marion, 50, rue Roger Salengro, 94724 FONTENAY-SOUS-BOIS. — Construction d'un bâtiment technique de 1 étage pour la RATP, en contrebas de la rue et côté voies ferrées, avec toiture-terrasse végétalisée, après démolition du bâtiment existant. — Date de la décision : 11-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-12-V0001-M02). — 64 X, rue du Père Corentin, 2 X, villa Virginie, 115, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. QUEMERAS Yannick, S.C.I. PARIS 14 GARE DE MONTROUGE. — Arch. : M. Louis PAILLARD, 55, rue des Prairies, 75020 PARIS. — Suppression des panneaux solaires et agrandissement des bacs à plantes en toiture, modification de l'ensemble des façades, mise à jour d'une hauteur altimétrique, modification du 1<sup>er</sup> sous-sol (local technique) et mise à jour des surfaces. Modificatif au PC n° 075-114-12-V-0001 délivré le 16-07-2012. — Date de la décision : 12-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-12-V0002-M04). — 124, avenue du Général Leclerc, 2 au 16, rue de Coulmiers, 19 B, rue Friant. — Pét. : M. QUEMERAS Yanick, S.C.I. PARIS 14 GARE DE MONTROUGE. — Arch. : M. PAILLARD Louis, 55, rue des Prairies, 75020 PARIS. — Modification des façades des bâtiments de logements et des façades des passages ouverts des logements, modifications des dimensions et ajout d'ouvertures de la pergola à l'angle des rues Friant et de Coulmiers, division de grands appartements en plus petits logements, suppression du transformateur, prolongation de la terrasse de la gare, modification des trémies intérieures de la gare, ajout d'un skydôme de désenfumage sur la toiture de la gare, modifications des menuiseries extérieures de la gare et précision sur le matériau du sol autour de la gare et de ses accès. Modificatif aux PC n°s 075-114-12-V-0002, 075-114-12-V-0002-M02 et 075-114-12-V-0002-M03 délivrés les 29-06-2012, 25-11-2013 et 21-08-2015. — Date de la décision : 12-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-12-V0003-M03). — 64 X, rue du Père Corentin, 2 X, villa Virginie, 115, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. QUEMERAS Yannick, S.C.I. PARIS 14 GARE DE MONTROUGE. — Arch. : M. Louis PAILLARD, 55, rue des Prairies, 75020 PARIS. — Modification de l'ensemble des façades et en particulier du mur rideau et du calepinage de la façade végétale, suppression des murs rideaux sur terrasses avec ajouts de menuiseries, modification des aménagements intérieurs, suppression des panneaux solaires en

toiture, agrandissement du bac à plantes et mise en place de caillebotis pour cacher les éléments techniques. Modificatif aux PC n°s 075-114-12-V-0003, 075-114-12-V-0003-M01 et 075-114-12-V003 M02 délivrés les 29-06-2012, 08-08-2012 et 19-07-2016. — Date de la décision : 12-07-2018.

14° arr. (PC-075-114-13-V1032-T02). — 42, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. POUSSIELGUE Christophe, S.A.R.L. PRONOBAT. — Arch. : DGM & ASSOCIES, 74, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Création de locaux de tri sélectif à rez-de-chaussée de chaque bâtiment. Modificatif au PC n° 075-114-13-V1032 délivré le 22-04-2014. — Date de la décision : 10-07-2018.

14° arr. (PC-075-114-17-P0056). — 2 au 8, avenue David Weill, 43 au 63, boulevard Jourdan, 5 au 5 B, rue Emile Faguet. — Pét. : M. WANG Shouyu, ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CHINE. — Arch. : M. COLDEFY Thomas, 13, rue Jean Prouvé, 59000 LILLE. — Construction d'une résidence universitaire de 300 chambres d'étudiants et de 2 logements, dénommée Fondation de Chine, sur 8 étages sur sous-sol partiel, en fond de parcelle, en bordure du boulevard périphérique. — Surface de plancher créée : 8 233 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

14° arr. (PC-075-114-17-P0062). — 7, boulevard Jourdan. — Pét. : SAINTE-COLLEGE D'ESPAGNE. — Arch. : CABINET KAP ARCHITECTURE, 3, rue des Peupliers, 93140 BONDY. — Remplacement d'un châssis de toit en vue de création d'une chambre d'étudiant au 5<sup>e</sup> étage de l'Aile Sud et création d'un édicule en toiture en vue du remplacement de la cabine d'ascenseur pour une mise en conformité PMR et permettre la desserte du 5<sup>e</sup> étage du collège d'Espagne. — Date de la décision : 10-07-2018.

14° arr. (PC-075-114-17-V0036-M01). — 28, villa Deshayes, 23 au 25, rue Ledion. — Pét. : M. ESTAGER Germain, S.C.I. DES 23 & 25, RUE LEDION A PARIS. — Arch. : Mme LE SERGENT Catherine, 5, rue du Pont d'Aulne, 78770 VILLIERS LE MAHIEU. — Création d'un local vélos pour les bureaux. — Date de la décision : 12-07-2018.

15° arr. (PC-075-115-12-P0012-M01). — 156 au 160, rue de Vaugirard. — Pét. : M. Frédéric DARDEL, UNIVERSITE PARIS-DESCARTES. — Arch. : M. HENN GmbH, 54 Augustenstrasse, 80333 MUNICH (ALLEMAGNE). — Surélévation de l'édicule technique du bâtiment administratif, modification des lanternes, changement du calepinage des pignons Nord et Sud, modification du cloisonnement intérieur et de l'escalier de secours, modification de la toiture de la glassbox sur parvis, l'agrandissement du bunker au 1<sup>er</sup> sous-sol et modification de la notice incendie dans le cadre de la réhabilitation de la Tour Necker. Modificatif au PC n° 075-115-12-P-0012 délivré le 21-03-2013. — Date de la décision : 06-07-2018.

15° arr. (PC-075-115-14-V0005-M01). — 35, rue Mademoiselle. — Pét. : M. EMSALEM Yves, HÔTEL PARIS MADEMOISELLE. — Arch. : M. KEROMNES Gweltaz, 9, avenue de Taillebourg, 75011 PARIS. — Modification des côtes altimétriques et du niveau des planchers, modification des façades sur rue et cour et remaniement de l'agencement du sous-sol et du rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-115-14-V-0005 délivré le 18-11-2014. — Date de la décision : 09-07-2018.

15° arr. (PC-075-115-17-V0033). — 56, rue des Morillons, 1, rue de Villafranca. — Pét. : M. SERRA Jean-Roch, ASSOCIATION LA CHAÎNE DE L'ESPOIR. — Arch. : M. ROSIER Gérard, 10, avenue de Villiers, 75017 PARIS. — Construction en toiture-terrasse d'un immeuble de bureau d'un espace commun avec aménagement d'une terrasse accessible végétalisée. Surface de plancher créée : 90 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 13-07-2018.

15° arr. (PC-075-115-17-V0076). — 39, rue des Favorites. — Pét. : ARTS ET VIE. — Arch. : M. DE FONTGALLAND Jacques,

97, rue Pierre Poli, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Restructuration et réhabilitation d'un immeuble de bureaux de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sols, avec modification de la façade côté rue des Favorites et de la façade arrière, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue, création d'une extension de 4 niveaux en façade arrière par la construction de 2 volumes en cascade, végétalisation de la toiture-terrasse accessible, suppression de la rampe de parking et mise en place d'un élévateur à voiture. Surface créée : 349 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 110 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 06-07-2018.

16° arr. (PC-075-116-17-V0059). — 14 au 20, rue Pergolèse, 1, cité Duplan. — Pét. : S.C.I. PERGOLA. — Arch. : BOISSEAU Jean-Lou, 116, rue du Château, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Construction d'un bâtiment de bureaux à R + 4 sur 2 niveaux de sous-sols après démolition des bâtiments existants du site avec conservations des murs périphériques et planchers en infrastructure. Surface créée : 5 628 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 5 169 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

16° arr. (PC-075-116-17-V0069). — 27, rue de l'Yvette. — Pét. : Mme, M. PETROVER David et Sarah. — Arch. : WEISSBERG + LACOMBE, 4, impasse Barrier, 75012 PARIS. — Création d'une extension d'une maison de ville en R + 2 + combles, réfection de la couverture, de la charpente, ravalement des souches de cheminées, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et pose de garde-corps au 1<sup>er</sup> étage sur rue. Surface de plancher créée : 97,50 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-P0018). — 15 au 25, rue Wilhem, 9 au 17, rue Chardon-Lagache, 23 au 57, rue Mirabeau. — Pét. : ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS. — Arch. : M. MURE Edouard, 21, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Construction d'une plateforme de fluides médicaux dans l'enceinte de l'Hôpital Sainte-Périne. — Surface de plancher créée : 33 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0010). — 2 au 14, rue du Docteur Germain Sée, 76 au 104, avenue du Président Kennedy, 1 au 7, avenue de Lamballe. — Pét. : M. MORANE Antoine, S.A.R.L. SETAU. — Arch. : M. MORANE Antoine, 55, rue des Saussière, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Extension d'un appartement en R + 9, transformation de 2 fenêtres existantes en portes-fenêtres d'accès à la terrasse au R + 9 et ajout d'un bardage en bois sur les édicules techniques en toiture-terrasse. — Surface de plancher créée : 35 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 11-07-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0014). — 2 au 6, place de Tokyo, 2, rue Brignole, 10, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS - DCPA. — Arch. : M. BRARD Dominique, 89, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Restructuration du sous-sol et transformation de certains locaux techniques du musée Galliera en vue de création de salles d'exposition supplémentaires et implantation d'un escalier intérieur reliant le sous-sol au rez-de-chaussée, après démolition partielle de plancher, implantation de grilles de ventilation de part et d'autre des deux escaliers monumentaux extérieurs et élargissement d'une porte au niveau de la cour anglaise côté rue Galliera. — Surface de plancher supprimée : 57 m<sup>2</sup>. Surface de plancher créée : 30 m<sup>2</sup>. S.T. : 9 537 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 03-07-2018.

17° arr. (PC-075-117-15-V0034). — 19, boulevard de Douaumont. — Pét. : CIEH. — Construction d'un immeuble R + 3 à usage de base logistique urbaine ferroviaire en rez-de-chaussée, de locaux d'artisanat et d'industrie en étages avec toiture-terrasse végétalisée, l'ensemble sur deux niveaux de sous-sols à usage de stationnement de véhicules hors gabarit et de véhicules légers (208 places). Surface créée : 30 836 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0032-T01). — 33, rue Dautancourt. — Pét. : Mme LALLOUET Fabienne. — Arch. : M. PENNE Charles, 6, avenue Stinville, 94220 CHARENTON LE PONT. — Transfert du PC n° 075-117-17-V-0032 de la S.A.R.L. IMMOBILIÈRE ACOPA à Mme Fabienne LALLOUET. — Date de la décision : 12-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0051). — 21, rue Boursault. — Pét. : S.A.R.L. TACONO. — Arch. : M. HEJNE Richard, 2, boulevard du 2<sup>e</sup> régiment de Dragons, 67500 HAGUENAU. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce avec modification de la devanture. — Date de la décision : 05-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0006). — 62, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 2, place de la Porte Maillot. — Pét. : M. THOUMYRE Gilles, PROPEXPO. — Arch. : AU 4 G MR GIRAUD, 60, rue de Wattignies, 75012 PARIS. — Réaménagement intérieur du Palais des Congrès avec modification des circulations communes et changement de destination de locaux de bureau en commerce avec création de baies en façade. Surface créée : 20 m<sup>2</sup>. S.T. : 15 982 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 09-07-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0014). — 6, rue Jacquemont, 91, avenue de Clichy. — Pét. : M. NAMIACH Franz, S.A. FRANCE HABITATION. — Arch. : M. DIGARD François, 21, avenue de l'Observatoire, 75006 PARIS. — Changement de destination de deux bâtiments à usage de clinique en habitation (29 logements PLAI créés) du sous-sol au R + 2 et du sous-sol au R + 5 avec démolition de la toiture pour extension d'un niveau, démolition de la façade sur la courette, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement de l'ensemble des façades et création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R + 5. Surface créée : 50 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 174 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0011). — 2 au 50, cité Pilleux, 30, avenue de Saint-Ouen, 1 au 55, cité Pilleux. — Pét. : Mme FIORENTINO Ana Silvia, S.A.S. URBANA. — Arch. : M. TITUS Lalou, 14, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Changement de destination d'une réserve commerciale à rez-de-chaussée sur cour, en habitation (1 logement créé), avec remplacement de la menuiserie extérieure par une menuiserie en acier à l'identique. — Date de la décision : 06-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0014). — 14, rue Duc. — Pét. : M. DA COSTA COELLO Juan Carlos. — Arch. : M. BIRIOTTI Roger, 2, place du Marché Sainte-Catherine, 75004 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (1 logement créé) à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification des menuiseries à rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 05-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-15-V0019-M01). — 136 au 140, avenue de Flandre, 30 au 30 B, rue de Nantes. — Pét. : M. CHEREL DE LA RIVIERE Patrick, PARIS NANTES. — Arch. : PALISSAD ARCHITECTURES, 10, rue de la Fontaine à Mulard, 75013 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour, changement des matériaux sur les héberges et la façade sur cour, suppression de deux balcons, aménagement du sous-sol ainsi que création de deux logements supplémentaires (23 au lieu de 21 logements). Modificatif au PC n° 075-119-15-V-0019 autorisé le 22-12-2015. — Date de la décision : 06-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-17-V0046). — 7 A, rue de Nantes. — Pét. : S.C.I. CMGB. — Arch. : M. KORKMAZ Victor, 47, rue Condorcet, 93100 MONTREUIL. — Construction d'un immeuble de bureaux en R + 2 sur jardin avec mezzanine dans le volume du 2<sup>e</sup> étage après démolition totale de l'entrepôt existant et de l'abri de jardin situé en fond de parcelle et installation des locaux techniques et de services en rez-de-jardin. Surface créée : 1 249 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 414 m<sup>2</sup>. S.T. : 569 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 11-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0001). — 151 au 153, avenue Jean-Jaurès. — Pét. : S.A.S. LA RESERVE. — Arch. :

M. DELANNOY Olivier, 1, impasse Rolleboise, 75020 PARIS. — Modification et ravalement des façades, réfection des verrières en toiture et extension d'une mezzanine dans un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 149 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 09-07-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0016). — 5, villa du Bois d'Orme. — Pét. : Mme BEAUTEMPS Valéria, S.C.I. PIRINGUNDINO. — Arch. : M. BEAUTEMPS Didier, 5, villa du Bois d'Orme, 75019 PARIS. — Fermeture d'une trémie en rez-de-chaussée. Surface créée : 23,50 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 02-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-14-V0066-M01). — Rue Paul Meurice. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : LAMBERT LENACK ARCHITECTES, 80, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Accessibilité de la terrasse avec création d'un potager, d'un édicule d'ascenseur, d'un escalier, et modification des menuiseries extérieures et des altimétries. Modificatif au PC n° 075-120-14-V-0066 délivré le 05-08-2015. — Date de la décision : 11-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0035). — 7, passage du Télégraphe. — Pét. : S.A.S. ALTOA. — Arch. : M. ROUSSELLE Christophe, 4, rue de la Paix, 75002 PARIS. — Construction d'un immeuble d'habitation (14 logements créés) de R + 4 après démolition totale du bâtiment existant. Surface créée : 623 m<sup>2</sup>. surface démolie : 179 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0064). — 54 au 58, rue des Cascades, 357 au 359, rue des Pyrénées. — Pét. : REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : M. TABEL Sami, 33, avenue Reille, 75014 PARIS. — Réhabilitation du bâtiment d'habitation en R + 8 côté rue des Pyrénées avec changement de destination de locaux en commerce, requalification de l'ensemble des façades et de l'espace vert protégé et construction d'un bâtiment d'habitation rue des Cascades en R + 5 (164 logements créés) après démolition partielle d'un ensemble de bâtiments ainsi que des 4 niveaux de stationnement en superstructure. Surface créée : 1 470 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 411 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 082 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0070). — 100, rue des Maraîchers. — Pét. : M. ROUSSELLE Christophe. — Arch. : AGENCE CHRISTOPHE ROUSSELLE ARCHITECTE, 4, rue de la Paix, 75002 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 4 avec un niveau de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (6 logements créés) avec terrasse végétalisée et reconstruction, après démolition, du muret sur rue. Surface créée : 358 m<sup>2</sup>. S.T. : 104 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0003). — 15 au 17, rue Taclet, 121, rue Pelleport. — Pét. : M. DU PAYRAT Jean-Louis, OGEÇ NOTRE-DAME DE LOURDES. — Arch. : AGENCE ROUGE BASILIC, M. Grégoire CLAUDEL, 17 bis, rue Froment, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues, à usage d'école élémentaire, après démolition totale de l'école existante. Surface supprimée : 434 m<sup>2</sup>. Surface créée : 724 m<sup>2</sup>. S.T. : 189 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 03-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0005). — 36 au 38, rue Planchat, 11, rue de Terre Neuve. — Pét. : M. PARIENTE Hervé. — Arch. : DESCOMBES & THIEULIN ARCHITECTES, 79, rue du Faubourg du Temple, 75010 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux, après démolition de la toiture d'un bâtiment d'habitation de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue, avec modification de la typologie des logements et création d'un logement supplémentaire, remplacement avec agrandissement de la cage d'escalier, végétalisation de la toiture-terrasse inaccessible et

déplacement de l'entrée à rez-de-chaussée sur rue. Surface supprimée : 21 m<sup>2</sup>. Surface créée : 177,75 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 04-07-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0010). — 128, rue des Grands-Champs. — Pét. : M. DE SOUSA Joao, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PYRENEES. — Arch. : M. BEAULIEU CAMUS Denis, la Borde, 41100 VILLERABLE. — Transformation d'un box de stationnement au rez-de-chaussée et d'une cave en un studio d'habitation avec modification de la façade sur rue au rez-de-chaussée. Surface créée : 51,20 m<sup>2</sup>. S.T. : 97,60 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 11-07-2018.

### Liste des permis de démolir autorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 juillet 2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-V0003). — 6, rue Boutebrie. — Pét. : M. ANCEL Guillaume. — Démolition partielle de la toiture. — Date de la décision : 12-07-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PD-075-106-18-V0001). — 24, rue de Vaugirard, 18 au 20, rue de Tournon. — Pét. : M. GISSEROT Thierry, S.C.I. 20 TOURNON. — Démolition partielle d'une toiture pour créer une verrière et un édicule en toiture. — Date de la décision : 09-07-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-V0003). — 176, rue de Grenelle. — Pét. : M. DELESTRE Alain, S.C.I. DU TERTRE. — Démolition de la couverture d'un local d'habitation. Dossier lié à la DP 075-107-18-V-0140. — Date de la décision : 09-07-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0007). — 9, rue de Capri. — Pét. : M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. — Démolition d'un auvent et de locaux techniques et sanitaires sur cour. — Date de la décision : 12-07-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0005). — 26 B, rue Olivier Noyer, 41 A, rue Bénard. — Pét. : M. LE BIHAN Cyrille. — Démolition d'un couloir situé dans l'emprise du jardin. — Date de la décision : 05-07-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-V0012). — 67, boulevard Ornano. — Pét. : M. PEROUSE Arnaud. — Dépose de la toiture existante en vue de la surélévation d'un étage supplémentaire. — Date de la décision : 06-07-2018.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

PARIS MUSÉES

### Organisation des élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Technique, au Conseil d'Administration et aux Commissions Consultatives Paritaires de Paris Musées.

Le Président de l'Etablissement Public  
Paris Musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la délibération de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés n° 98-041 du 28 avril 1998 portant recommandation sur l'utilisation des systèmes de vote par codes-barres dans le cadre d'élections par correspondance pour les élections professionnelles ;

Vu la délibération modifiée n° 22 du Conseil d'Administration du 13 décembre 2012 instituant le Comité Technique de l'Etablissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Paris Musées ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration de Paris Musées ;

Arrête :

Article premier. — Les élections générales pour la désignation des représentants du personnel au sein du Comité Technique, du Conseil d'Administration et des Commissions Consultatives Paritaires de l'Etablissement Public Paris Musées, dont la date a été fixée au 6 décembre 2018 par l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 susvisé, se dérouleront dans les conditions prévues par les textes susvisés.

Art. 2. — Tous les électeurs sont appelés à voter par correspondance, seul mode d'expression des suffrages. Le matériel de vote et les instructions nécessaires seront adressés aux électeurs par courrier.

Art. 3. — Conformément au vœu n° 2018-V26 émis par le Conseil de Paris lors de sa séance des 5, 6 et 7 février 2018, le dispositif de vote par correspondance inclura l'installation dans les Mairies d'arrondissement d'une « urne » où les agents pourront déposer leur vote dans les mêmes conditions que dans les boîtes aux lettres de la Poste. Ces lieux de dépôts seront ouverts, le 6 décembre 2018, 8 h 30 à 16 h, sans discontinuité.

Art. 4. — Les votes seront recueillis par le bureau de vote central qui est commun aux différentes élections prévues le 6 décembre 2018 (celle au Comité Technique, celle au Conseil d'Administration et celle aux Commissions Consultatives Paritaires).

Art. 5. — La liste des électeurs au Comité Technique, au Conseil d'Administration et aux Commissions Consultatives Paritaires, sera affichée dans les Services du 1<sup>er</sup> au 17 octobre 2018.

Les réclamations contre cette liste devront être présentées à la Direction des Ressources Humaines et des relations sociales au plus tard le 17 octobre 2018 au soir.

Art. 6. — Les listes de candidats, accompagnées des déclarations de candidatures au Comité Technique, au Conseil d'Administration et aux Commissions Consultatives Paritaires et des éventuelles professions de foi, devront être déposées, par le délégué de liste, contre récépissé, à la Direction des Ressources Humaines et des relations sociales entre le 18 octobre et le 25 octobre 2018, de 9 h à 17 h.

Art. 7. — Un bureau de vote central est chargé de procéder au recensement et au dépouillement de l'ensemble des votes. Commun aux différentes élections, il est composé d'un Pré-

sident et d'un Président suppléant, un secrétaire et un secrétaire suppléant, désignés parmi les représentants de l'administration et de deux assesseurs (un titulaire et un suppléant) désignés par chacune des organisations syndicales ayant déposé une liste de candidatures à au moins une élection.

Art. 8. — Le vote se déroulera selon les modalités suivantes :

1. Le matériel de vote, ainsi que les éventuelles professions de foi, sont transmis au plus tard le 12 novembre 2018 aux agents inscrits sur la liste électorale.

2. L'électeur insère son bulletin de votes qui sera commun aux trois élections, dans l'enveloppe n° 1 (dite enveloppe « bulletin ») qu'il ferme sans la cacheter. Cette enveloppe, du modèle fixé par l'administration, ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif, sous peine de nullité du vote.

3. Il place ensuite l'enveloppe n° 1 dans une enveloppe n° 2 portant ses nom et prénom (dite enveloppe « d'émargement ») sur laquelle il appose sa signature. Il la cache.

4. Enfin, l'électeur place l'enveloppe n° 2 dans une enveloppe n° 3 (dite enveloppe « T ») et la transmet par voie postale. Cette enveloppe pourra être déposée dans les lieux de dépôts prévus à l'article 3.

Art. 9. — Le bureau central de vote procède à la réception des votes à partir de 14 h (plis collectés par la Poste et plis collectés dans les lieux de dépôts).

Au fur et à mesure de la réception des votes il est procédé à l'ouverture des enveloppes n° 3, et à l'extraction, après examen, des enveloppes n° 2 portant signature et le nom du votant.

Dès réception de l'ensemble des plis de la Poste et des Mairies d'arrondissement et après ouverture des enveloppes n° 2, il est procédé à l'ouverture des enveloppes n° 1.

Les opérations de dépouillement automatisé des votes par lecture optique de codes-barres se poursuivent conformément aux recommandations de la délibération de la CNIL du 28 avril 1998 susvisé.

Art. 10. — Les élections ont lieu au scrutin de liste proportionnel, conformément aux dispositions des décrets susvisés.

Art. 11. — Le bureau de vote central procède à la proclamation des résultats et établit les procès-verbaux.

Art. 12. — La Directrice Générale et la Directrice des Ressources Humaines et des relations sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Bruno JULLIARD

## POSTES À POURVOIR

**Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Administrateur ou ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ou architecte voyer.**

Poste : chef-fe du Service des ressources humaines (F/H).

Contact : Eric LAURIER — Tél. : 01 42 76 27 11 — Email : [eric.laurier@paris.fr](mailto:eric.laurier@paris.fr).

Références : AVP DASCO 46018 — IST DASCO 46019 — AV DASCO 46020.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Administrateur ou ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes ou architecte voyer.**

Poste : Adjoint-e au chef du Service du permis de construire et du paysage de la rue (F/H).

Contact : Bertrand LERICOLAIS, chef du Service :

Tél. : 01 42 76 32 21 — Email : [bertrand.lericolais@paris.fr](mailto:bertrand.lericolais@paris.fr).

Références : AVP DU 46025 — IST DU 46028 — AV DU 46029.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur cadre supérieur d'administrations parisiennes.**

Poste : Chef-fe de la Section Territoriale de Voirie Sud-Est (F/H).

Contact : Mme Sandrine GOURLET.

Tél. : 01 40 28 74 38 (Email : [sandrine.gourlet@paris.fr](mailto:sandrine.gourlet@paris.fr)).

Référence : IST n° 45959.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité santé et sécurité au travail.**

Poste : Chef de projet énergie du Nouveau Plan Climat.

Service : Agence d'Ecologie Urbaine.

Contact : M. Yann FRANÇOISE.

Tél. : 01 71 28 50 52 — E-mail : [yann.francoise@paris.fr](mailto:yann.francoise@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 45650.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité architecture et urbanisme. — Rectificatif.**

*Cet avis annule et remplace le 1<sup>er</sup> avis publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du 20 juillet 2018, page 2928.*

Poste : Chef-fe de projets urbains (F/H).

Service : Service de l'aménagement.

Contact : Marion ALFARO, cheffe du service.

Tél. : 01 42 76 38 00 — Email : [Marion.alfaro@paris.fr](mailto:Marion.alfaro@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 45877.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : Responsable de la mission prospection, valorisation et partenariats (F/H).

Service : Service des Canaux.

Contacts : Pierre CHEDAL-ANGLAY — Tél. : 01 44 89 14 38 — Email : [pierre.chedal-anglay@paris.fr](mailto:pierre.chedal-anglay@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 45939.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : chef de la subdivision études et travaux (F/H).

Service : Service des Canaux — Circonscription Canaux Grand Gabarit — Subdivision Etudes et Travaux.

Contacts : Jean-François RAUCH — Tél. : 01 44 52 86 40 — Email : [jean-francois.rauch@paris.fr](mailto:jean-francois.rauch@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 45941.

**Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité systèmes d'information et du numérique.**

Poste : Ingénieur-e, consultant-e géomaticien-ne.

Service : Service de la transformation et de l'intégration numériques.

Contact : Richard MALACHEZ — Chef de bureau.

Tél. : 01 43 47 62 96 — Email : [richard.malachez@paris.fr](mailto:richard.malachez@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 45961.

**Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : Chef-fe du Bureau de prévention des risques professionnels.

Service : Sous-direction du budget — Service de la synthèse budgétaire.

Contact : Mme Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE, cheffe du Service.

Tél. : 01 42 76 35 63.

E-mail : [anne-laure.hochedez-planche@paris.fr](mailto:anne-laure.hochedez-planche@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 46000.

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : responsable de la Mission Piscine.

Service : service de l'équipement/pôle pilotage et expertise.

Contacts : Mathias GALERNE, chef du Pôle — Tél. : 01 42 76 35 50 — Email : [mathias.galerie@paris.fr](mailto:mathias.galerie@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 46010.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP) — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : Ingénieur-e, chef-fe de projet impacts du changement climatique : adaptation et mobilité.

Service : Agence d'écologie urbaine.

Contact : Yann FRANÇOISE, Responsable du pôle climat énergie, division du développement.

Tél. : 01 71 28 50 52 — Email : [yann.francoise@paris.fr](mailto:yann.francoise@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 46021.

**Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : chef-fe de projet — plan de progrès « recette ».

Service : Direction des Finances et des Achats.

Contacts : Emmanuel SPINAT — Tél. : 01 42 76 22 70 / 01 42 76 22 92 — Email : [emmanuel.spinat@paris.fr](mailto:emmanuel.spinat@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 46042.

**Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur et architecte d'administration parisienne (F/H).**

Service : Service Pilotage, Information, Méthodes (SePIM).

Poste : chef-fe du Pôle ingénierie maintenance (F/H).

Contact : Mme Lorna FARRE, cheffe du SEPIM.

Tél. : 01 43 47 82 32.

Référence : Ingénieur AAP n° 46046.

**Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Service : Sous-direction des Achats — CSP Achat espace public.

Poste : Acheteur expert au CSP Achat espace public (F/H).

Contact : Florian SAUGE/LECONTE Jean.

Tél. : 01 42 76 87 14 — 01 71 28 56 17.

Référence : attaché n° 46027.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Centre de Compétences Sequana — CC SEQUANA.

Poste : Expert fonctionnel (F/H).

Contact : Sophie TROUVAT — Cheffe de mission immobilier — Tél. : 01 71 28 59 55.

Référence : attaché n° 46043.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Personnels de maîtrise. — Chef d'exploitation.**

Poste : Assistant d'ingénieurs, coordonnateur de projets complexes.

Service : Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Division 3.

Contacts : Bernard FARGIER — Tél. : 01 71 28 59 66 — Email : [bernard.fargier@paris.fr](mailto:bernard.fargier@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 45346.

**Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance de quatre postes de Professeur des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris (F/H).**

**1<sup>er</sup> poste :**

Poste n° : 45379.

Métier : Enseignant-e artistique.

LOCALISATION

Direction : Direction des Affaires Culturelles.

Service : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Description : Le réseau des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris propose à environ 4 500 Parisiens, amateurs comme confirmés, des cours dans le champ des arts plastiques. Alliant tradition et modernité, des disciplines comme le dessin, la peinture, la sculpture, la gravure ou la photographie sont ainsi enseignées dans de nombreux arrondissements parisiens.

NATURE DU POSTE

Titre : Professeur contractuel des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris à temps non complet (F/H), spécialité peinture et dessin.

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs et par délégation, du Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts.

Encadrement : Non.

Attributions : Le-la professeur-e sera chargé-e dans le cadre d'un atelier, de l'enseignement de la peinture et du dessin. Il pourra être envisagé par le-la professeur-e des croisements de disciplines pour répondre aux évolutions pédagogiques.

Il ou elle accompagnera les élèves dans l'élaboration technique et conceptuelle à partir de projets ou de sujets. L'enseignement pourra se baser soit d'après modèle, soit d'après des projets ou toutes autres propositions pédagogiques.

Il ou elle aura en charge d'encadrer un atelier et devra au sein du travail pédagogique répondre, en collaboration avec la Direction, à divers partenariats avec d'autres structures sociales et culturelles de la Ville. Lors de ces échanges, il ou elle pourra envisager de développer avec les élèves des notions d'accrochages et d'installation.

Conditions particulières :

— horaires des ateliers variables, en soirée ou en après-midi.

— volume horaire hebdomadaire de face à face pédagogique : 15 heures + réunions pédagogiques et travaux réseau.

— congés à prendre en période de vacances scolaires suivant le calendrier arrêté par la Direction des Affaires Culturelles.

PROFIL SOUHAITE

Formation souhaitée : Diplôme d'école supérieure en arts plastiques + Expériences d'enseignement.

Qualités requises :

N° 1 : Ouverture à des pratiques pédagogiques diversifiées en direction d'un public amateur aux compétences de niveaux différents.

N° 2 : Adaptabilité et autonomie des projets d'atelier en relation avec le réseau.

N° 3 : Goût du service public.

N° 4 : Activité artistique.

Connaissances professionnelles :

N° 1 : Bonne culture et connaissance des techniques de production contemporaines et traditionnelles des images.

CONTACT

Patrick ANDRÉ — Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts Ville de Paris — Tél. : 01 42 76 74 94.

Bureau : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs — Email : [Dac-recrutementbeapa@paris.fr](mailto:Dac-recrutementbeapa@paris.fr).

Service : Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris / aba.

Adresse du bureau : 55, rue des Francs Bourgeois — 75004 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**2<sup>e</sup> poste :**

Poste n° : 45380.

Métier : Enseignant-e artistique.

LOCALISATION

Direction : Direction des Affaires Culturelles.

Service : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Description : Le réseau des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris propose à environ 4 500 Parisiens, amateurs comme confirmés, des cours dans le champ des arts plastiques. Alliant tradition et modernité, des disciplines comme le dessin, la peinture, la sculpture, la gravure ou la photographie sont ainsi enseignées dans de nombreux arrondissements parisiens.

NATURE DU POSTE

Titre : Professeur contractuel des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris à temps non complet (F/H), spécialité peinture et dessin.

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs et par délégation, du Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts.

Encadrement : Non.

Attributions : Le-la professeur-e sera chargé-e dans le cadre d'un atelier, de l'enseignement de la peinture et du dessin. Il pourra être envisagé par le-la professeur-e des croisements de disciplines pour répondre aux évolutions pédagogiques.

Il ou elle accompagnera les élèves dans l'élaboration technique et conceptuelle à partir de projets ou de sujets. L'enseignement pourra se baser soit d'après modèle, soit d'après des projets ou toutes autres propositions pédagogiques.

Il ou elle aura en charge d'encadrer un atelier et devra au sein du travail pédagogique répondre, en collaboration avec la Direction, à divers partenariats avec d'autres structures sociales et culturelles de la Ville. Lors de ces échanges, il ou elle pourra envisager de développer avec les élèves des notions d'accrochages et d'installation.

**Conditions particulières :**

- horaires des ateliers variables, en soirée ou en après-midi ;
- volume horaire hebdomadaire de face à face pédagogique : 15 heures + réunions pédagogiques et travaux réseau ;
- congés à prendre en période de vacances scolaires suivant le calendrier arrêté par la Direction des Affaires Culturelles.

**PROFIL SOUHAITE**

Formation souhaitée : Diplôme d'école supérieure en arts plastiques + Expériences d'enseignement.

**Qualités requises :**

N° 1 : Ouverture à des pratiques pédagogiques diversifiées en direction d'un public amateur aux compétences de niveaux différents.

N° 2 : Adaptabilité et autonomie des projets d'atelier en relation avec le réseau.

N° 3 : Goût du service public.

N° 4 : Activité artistique.

**Connaissances professionnelles :**

N° 1 : Bonne culture et connaissance des techniques de production contemporaines et traditionnelles des images.

**CONTACT**

Patrick ANDRÉ — Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts Ville de Paris — Tél. : 01 42 76 74 94.

Bureau : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs — Email : [Dac-recrutementbeapa@paris.fr](mailto:Dac-recrutementbeapa@paris.fr).

Service : Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris / aba.

Adresse du bureau : 55, rue des Francs Bourgeois — 75004 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**3<sup>e</sup> poste :**

Poste n° : 45381.

Métier : Enseignant-e artistique.

**LOCALISATION**

Direction : Direction des Affaires Culturelles.

Service : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

**DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE**

Description : Le réseau des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris propose à environ 4 500 Parisiens, amateurs comme confirmés, des cours dans le champ des arts plastiques. Alliant tradition et modernité, des disciplines comme le dessin, la peinture, la sculpture, la gravure ou la photographie sont ainsi enseignées dans de nombreux arrondissements parisiens.

**NATURE DU POSTE**

Titre : Professeur contractuel des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris à temps non complet (F/H), spécialité dessin.

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs et par délégation, du Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts.

Encadrement : Non.

Attributions : Le-la professeur-e sera chargé-e dans le cadre d'un atelier, de l'enseignement du dessin. Il pourra être envisagé par le-la professeur-e des croisements de disciplines pour répondre aux évolutions pédagogiques.

Il ou elle accompagnera les élèves dans l'élaboration technique et conceptuelle à partir de projets ou de sujets. L'enseignement pourra se baser soit d'après modèle, soit d'après des projets ou toutes autres propositions pédagogiques.

Il ou elle aura en charge d'encadrer un atelier et devra au sein du travail pédagogique répondre, en collaboration avec la Direction, à divers partenariats avec d'autres structures sociales et culturelles de la Ville. Lors de ces échanges, il ou elle pourra envisager de développer avec les élèves des notions d'accrochages et d'installation.

**Conditions particulières :**

- horaires des ateliers variables, en soirée ou en après-midi ;
- volume horaire hebdomadaire de face à face pédagogique : 15 heures + réunions pédagogiques et travaux réseau ;
- congés à prendre en période de vacances scolaires suivant le calendrier arrêté par la Direction des Affaires Culturelles.

**PROFIL SOUHAITE**

Formation souhaitée : Diplôme d'école supérieure en arts plastiques + Expériences d'enseignement.

**Qualités requises :**

N° 1 : Ouverture à des pratiques pédagogiques diversifiées en direction d'un public amateur aux compétences de niveaux différents.

N° 2 : Adaptabilité et autonomie des projets d'atelier en relation avec le réseau.

N° 3 : Goût du service public.

N° 4 : Activité artistique.

**Connaissances professionnelles :**

N° 1 : Bonne culture et connaissance des techniques de production contemporaines et traditionnelles des images.

**CONTACT**

Patrick ANDRÉ — Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts Ville de Paris — Tél. : 01 42 76 74 94.

Bureau : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs — Email : [Dac-recrutementbeapa@paris.fr](mailto:Dac-recrutementbeapa@paris.fr).

Service : Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris / aba.

Adresse du bureau : 55, rue des Francs Bourgeois — 75004 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**4<sup>e</sup> poste :**

Poste n° : 45383.

Métier : Enseignant-e artistique.

**LOCALISATION**

Direction : Direction des Affaires Culturelles.

Service : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

## DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Description : Le réseau des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris propose à environ 4 500 Parisiens, amateurs comme confirmés, des cours dans le champ des arts plastiques. Alliant tradition et modernité, des disciplines comme le dessin, la peinture, la sculpture, la gravure ou la photographie sont ainsi enseignées dans de nombreux arrondissements parisiens.

## NATURE DU POSTE

Titre : Professeur contractuel des Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris à temps non complet (F/H), spécialité dessin.

Contexte hiérarchique : Sous l'autorité du chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs et par délégation, du Directeur pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts.

Encadrement : Non.

Attributions : Le-la professeur-e sera chargé-e dans le cadre d'un atelier, de l'enseignement du dessin. Il pourra être envisagé par le-la professeur-e des croisements de disciplines pour répondre aux évolutions pédagogiques.

Il ou elle accompagnera les élèves dans l'élaboration technique et conceptuelle à partir de projets ou de sujets. L'enseignement pourra se baser soit d'après modèle, soit d'après des projets ou toutes autres propositions pédagogiques.

Il ou elle aura en charge d'encadrer un atelier et devra au sein du travail pédagogique répondre, en collaboration avec la Direction, à divers partenariats avec d'autres structures sociales et culturelles de la Ville. Lors de ces échanges, il ou elle pourra envisager de développer avec les élèves des notions d'accrochages et d'installation.

Conditions particulières :

- horaires des ateliers variables, en soirée ou en après-midi ;
- volume horaire hebdomadaire de face à face pédagogique : 15 heures + réunions pédagogiques et travaux réseau ;
- congés à prendre en période de vacances scolaires suivant le calendrier arrêté par la Direction des Affaires Culturelles.

## PROFIL SOUHAITE

Formation souhaitée :

Diplôme d'école supérieure en arts plastiques + Expériences d'enseignement.

Qualités requises :

N° 1 : Ouverture à des pratiques pédagogiques diversifiées en direction d'un public amateur aux compétences de niveaux différents.

N° 2 : Adaptabilité et autonomie des projets d'atelier en relation avec le réseau.

N° 3 : Goût du service public.

N° 4 : Activité artistique.

Connaissances professionnelles :

N° 1 : Bonne culture et connaissance des techniques de production contemporaines et traditionnelles des images.

## CONTACT

Patrick ANDRÉ — Directeur Pédagogique des Ateliers des Beaux-Arts Ville de Paris — Tél. : 01 42 76 74 94.

Bureau : Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs — Email : [Dac-recrutementbeapa@paris.fr](mailto:Dac-recrutementbeapa@paris.fr).

Service : Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris / aba.

Adresse du bureau : 55, rue des Francs Bourgeois — 75004 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes (F/H).

**1<sup>er</sup> poste** : assistant administrateur réseau et maintenance.

## LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, 80, rue de Rébeval, 75019 Paris.

Métro : Pyrénées (M11), Belleville (M2-M11) ; Bus : Buttes Chaumont (26).

## NATURE DU POSTE

Mission globale de l'E.I.V.P. : L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) est la seule école délivrant le titre d'ingénieur diplômé en génie urbain. Associée à la ComUE Université Paris-Est et à l'Ecole des Ponts ParisTech, elle recrute et forme des ingénieurs qui pourront exercer leur métier dans des entreprises privées ou publiques, dans la fonction publique territoriale et à la Ville de Paris. Ses enseignements et ses activités de recherche sont axés sur les thématiques d'aménagement durable des Villes.

Fonction : Assistant administrateur réseau et maintenance niveau 2.

Nature de l'emploi : Emploi de droit public de catégorie B (technicien supérieur) à temps complet.

Environnement hiérarchique : Sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information.

Description du poste : L'assistant administrateur réseau est chargé des missions suivantes :

- assurer le soutien pédagogique et le bon fonctionnement des moyens informatiques et réseaux et la maintenance générale des systèmes ;
- de participer aux développements des logiciels internes d'outils métiers nécessaire à l'établissement ;
- gérer les installations de logiciels et correctifs ;
- apporter des modifications sur les postes de travail (fixes ou mobiles) notamment pour améliorer leurs performances ;
- permettre une continuité du service informatique quotidienne ;
- assister à la mise en place de solutions permettant l'évolution du réseau.

Interlocuteurs : Enseignants, élèves, équipe administrative et technique de l'Ecole, prestataires.

## PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Technicien supérieur en informatique. Ce poste concerne un agent ayant une expérience de l'administration d'un réseau d'entreprise, de l'architecture réseau, et de la programmation de 4<sup>e</sup> génération.

– maîtrise de Windows 2008 serveur (et/ou supérieur), Exchange serveur 2010 (et/ou supérieur), Windows 7 (et/ou supérieur) ;

– connaissance de langage de programmation de type C/C++ (Procédurale et POO), une connaissance de Windev, Webdev et Windev mobile serait un plus ;

– connaissance des bases de données relationnelles de type SQL (Oracle, MySql, etc.) ;

– connaissance de la gestion de serveur Web de type Apache, IIS, programmation PHP ;

– connaissance des suites bureautiques Microsoft Office toutes versions, Adobe ;

– connaissance de linux.

#### Aptitudes requises :

– sens de l'initiative, de l'organisation et de la communication, qualités relationnelles ;

– curiosité, gestion de et par projet ;

– aptitudes à s'adapter dans un contexte informatique existant.

#### CONTACT

Adresse postale : M. le Directeur de l'E.I.V.P. – 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Candidature par voie électronique : [candidatures@eivp-paris.fr](mailto:candidatures@eivp-paris.fr).

Date de la demande : juillet 2018 – Poste à pourvoir, à compter de : septembre 2018.

**2<sup>e</sup> poste** : enseignant-chercheur Département Construction-Environnement.

#### LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. – Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Métro : Pyrénées (M11), Belleville (M2-M11) ; Bus : Buttes Chaumont (26).

#### NATURE DU POSTE

Mission globale de l'E.I.V.P. : L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.), créée en 1959, est la seule école délivrant le titre d'ingénieur diplômé en génie urbain. Associée à l'Ecole des Ponts ParisTech et à la ComUE Université Paris-Est, elle recrute et forme (formation initiale et continue) env. 110 ingénieurs chaque année, qui pourront exercer leur métier dans des entreprises privées ou publiques, dans la fonction publique territoriale et à la Ville de Paris. Elle a développé des formations de technicien supérieur, licence professionnelle, mastères spécialisés et accueille depuis 2013 la formation EPS-AA d'assistant en architecture. Ses enseignements et ses activités de recherche sont axés sur les thématiques d'aménagement durable des Villes. L'E.I.V.P. est impliquée dans le projet I-SITE « Paris-Est FUTURE » qui vise à rassembler l'IFSTTAR (institut de recherche du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, une école d'architecture et plusieurs écoles d'ingénieurs pour constituer un acteur majeur d'enseignement supérieur et de recherche sur les thématiques de la Ville durable, intelligente et résiliente.

Type d'emploi : Emploi de droit public de catégorie A, à plein temps.

Missions : Au sein du Département « Construction et environnement », l'enseignant-chercheur exerce les missions principales suivantes :

#### Au titre de l'enseignement :

– définir avec les responsables de départements et de pôles les contenus d'enseignement et les modalités pédagogiques ;

– proposer le recrutement d'intervenants vacataires ;

– assurer des enseignements (cours magistral, encadrement de projets...), dans le cadre de la formation initiale ou continue ;

– participer au suivi des élèves et à la mise en œuvre du projet d'établissement dans le cadre de différents conseils, Commissions et groupes de travail.

#### Au titre de la recherche :

– contribuer à la mise en œuvre des projets de recherche dans lesquels l'E.I.V.P. est impliquée ;

– participer aux réponses aux appels à projets ;

– contribuer aux publications scientifiques de l'Ecole, ainsi qu'à son développement et à son rayonnement, notamment par sa contribution aux événements organisés ou accueillis par l'Ecole ;

– participer à l'encadrement des doctorants, ingénieurs d'études et stagiaires intervenant sur les projets de recherche.

Il veille à assurer un équilibre entre ses activités d'enseignement et ses activités de recherche. Il s'attache à favoriser la diffusion de la recherche dans les enseignements de formation initiale.

Environnement hiérarchique : L'enseignant-chercheur exerce son activité sous l'autorité du Directeur de l'E.I.V.P., du Directeur de l'enseignement pour son activité liée à l'enseignement et du Directeur Scientifique pour son activité liée à la recherche. Il est intégré à l'unité de recherche Lab'Urba.

Interlocuteurs : Equipe pédagogique et administrative de l'Ecole, élèves, organismes ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche, professionnels et chercheurs du domaine concerné.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualification souhaitée : Doctorat en géographie physique, sciences de l'environnement, génie urbain, génie civil, ou génie énergétique. Une expérience de l'enseignement supérieur et de la mise en œuvre de projets de recherche est requise

#### Aptitudes requises :

– compétences scientifiques reconnues dans les domaines du génie urbain, de la résilience urbaine, du climat urbain ;

– bonne connaissance des systèmes d'information géographiques ;

– aptitude au travail en équipe et à la pédagogie ;

– sens de l'initiative et de l'organisation ;

– anglais courant (langue de travail).

#### CONTACT

Candidatures par courriel : [candidatures@eivp-paris.fr](mailto:candidatures@eivp-paris.fr).

Adresse postale : M. Franck JUNG, Directeur de l'E.I.V.P. – 80, rue Rébeval, 75019 Paris – Tél. : 01 56 02 61 00.

Date de la demande : juillet 2018.

Poste à pourvoir, à compter de : septembre 2018.



### **Avis de vacance de trois postes (F/H)**

Présentation de l'Établissement Public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, chargé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la gestion des 14 musées de la Ville de Paris.

**1<sup>er</sup> poste** : chargé-e de recrutement et de la gestion de dossiers de formation.

Localisation du poste :

Direction des Ressources Humaines de Paris Musées.

Service : emploi et formation — 27, rue des Petites Écuries — 75011 Paris.

Catégorie : B.

Finalité du poste :

Au sein du Service emploi et formation, prendre en charge la gestion du campus management, du recrutement des apprentis et des personnels vacataires pour les renforts des expositions temporaires de l'établissement. Assurer la gestion administrative et pédagogique de certains dossiers de formation.

Contact :

Paris Musées — Direction des Ressources Humaines.

Email : [recrutement.musees@paris.fr](mailto:recrutement.musees@paris.fr).

**2<sup>e</sup> poste** : attaché-e de conservation ou chargé-e d'études documentaires au département des Collections du Musée Carnavalet.

Localisation du poste :

Musée Carnavalet, Conservation — 23, rue de Sévigné, 75003 Paris.

Catégorie : A.

Finalité du poste :

— Participer à l'élaboration de la programmation scientifique et culturelle du Musée Carnavalet-Histoire de Paris (expositions, présentation des collections, événements) en suivre la mise en œuvre d'un point de vue scientifique et/ou documentaire et/ou technique. Contribuer à l'organisation, à la conservation, à l'enrichissement, à la gestion, à l'évaluation et à l'exploitation des collections patrimoniales du musée, notamment dans le cadre de sa rénovation.

— Prendre en charge la gestion des dépôts entrants et sortants et les clauses et conditions d'exposition associées aux legs et aux dons, et garantir le respect des dispositions consenties.

— Participer à la mise en œuvre et au suivi de la réforme de la gestion des inventaires.

Profil, compétences et qualités requises :

Profil :

- formation supérieure en droit et en histoire de l'art ;
- expérience de réalisation d'inventaires, récolement, supervision d'activités de nature différente ;
- maîtrise des fonctionnalités des applications informatiques propres à sa spécialité ;
- connaissance des collections du musée (composition, histoire, etc.) et celles de musées ayant une collection similaire ou complémentaire du musée.

Contact :

Merci de transmettre un dossier de candidature (CV et lettre de motivation) à :

E-mail : [recrutement.musees@paris.fr](mailto:recrutement.musees@paris.fr).

**3<sup>e</sup> poste** : assistant-e chef de projets, chargé-e de la production des plans et schémas.

Localisation du poste :

Direction : Services Techniques — 27, rue des Petites Écuries, 75010 Paris.

Catégorie : B — Technicien supérieur spécialité construction et bâtiment.

Finalité du poste :

A partir du dossier technique, établir les plans et schémas de l'ouvrage à réaliser.

En choisissant l'échelle la plus appropriée, représenter les diverses structures en introduisant les spécifications (réseaux de canalisation, circuits électriques et climatiques, etc.).

Participer à certains projets du service en soutien des ingénieurs.

Contact :

Transmettre votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) par courrier électronique à :

Paris Musées — Direction des Ressources Humaines.

Email : [recrutement.musees@paris.fr](mailto:recrutement.musees@paris.fr).

*Le Directeur de la Publication :*

Raphaël CHAMBON